

ЎЗБЕКИСТОН РЕСПУБЛИКАСИ
ОЛИЙ ВА ЎРТА МАХСУС ТАЪЛИМ ВАЗИРЛИГИ

САМАРҚАНД ДАВЛАТ ЧЕТ ТИЛЛАР ИНСТИТУТИ

ФРАНЦУЗ ТИЛИ ВА АДАБИЁТИ КАФЕДРАСИ

ИСМОИЛОВ САЛОҲИДДИН

ЧЕТ ТИЛИ ТАРИХИ
(Histoire de la langue étrangère)

ф а н и н и н г

МАЪРУЗАЛАР МАТНИ

(француз тилида)



САМАРҚАНД -2016

Фаннинг МАЪРУЗАЛАР МАТНИ Фан ўқув дастури ва ишчи
ўқув дастурига мувофиқ *Француз тили ва адабиёти*
кафедрасида ишлаб чиқилди.

Ушбу маърузалар матнида француз тилининг фонетик, грамматик,
лексик жиҳатдан ривожланиш босқичлари даврларга бўлиниб ўрганилиб,
мисоллар асосида ёритиб берилади.

Тузувчи:

Исмоилов С. – СамДЧТИ “Француз тили ва адабиёти ”
кафедраси доценти

Такризчи:

Сувонова Н. – СамДЧТИ, “Француз тили ва адабиёти ”
кафедраси мудири

Маърузалар матни Самарқанд Давлат Чет Тиллар Институти Ўқув
услубий кенгаши томонидан тасдиқланган ва нашрга тавсия этилган.
(2016 йил “ 29 “ август Баённома № 1).

TABLE DES MATIÈRES

<i>COURS -1.</i> L'ANCIEN FRANÇAIS (IX ^E -XIII ^E SS.) : EVOLUTIONS PHONOLOGIQUES.....	4
<i>COURS -2.</i> L'ANCIEN FRANÇAIS (IX ^E -XIII ^E SS.) : STRUCTURE MORPHOLOGIQUE (NOM ET ADJECTIF).....	14
<i>COURS -3.</i> L'ANCIEN FRANÇAIS (IX ^E -XIII ^E SS.) : STRUCTURE MORPHOLOGIQUE (PRONOM,VERBE ET AUTRES PARTIES DU DISCOURS)	22
<i>COURS -4.</i> L'ANCIEN FRANÇAIS (IX ^E -XIII ^E SS.) : STRUCTURE SYNTAXIQUE ET LE VOCABULAIRE	37
<i>COURS -5.</i> LE MOYEN FRANÇAIS (XIV ^E -XV ^E SS.) : PHONETIQUE.....	50
<i>COURS -6.</i> LE MOYEN FRANÇAIS (XIV ^E -XV ^E SS.) : GRAMMAIRE ET LEXIQUE	57
<i>COURS-7.</i> LE FRANÇAIS AU XVI ^E S. : PHONETIQUE, GRAMMAIRE ET LEXIQUE.....	63

COURS N 1

Thème: L'ANCIEN FRANÇAIS (IX^E-XIII^E SS.) : EVOLUTIONS PHONOLOGIQUES

Plan du cours

1. Conditions historiques du fonctionnement des dialectes.
2. Les débuts du français.
3. Structures phonétiques.
4. Changements paradigmatiques.
5. Modifications syntagmatiques.
6. Orthographe.

Mots-clés : langue de la littérature écrite, langue parlée, monuments de la langue écrite, Serment de Strasbourg, dialectes, groupes de dialectes, changements paradigmatiques, modifications syntagmatiques, voyelles, consonnes, difton, trifton, voyelle ouverte et fermée, évolution phonétique.

Le premier «roi de France»

Ce n'est qu'en 1119 que le roi Louis VI le Gros (qui régna de 1108 à 1137), un descendant de Hugues Capet, se proclama, dans une lettre au pape Calixte II «roi de France» (rex Franciai), plus précisément «roi de la France», non plus des Francs, et «fils particulier de l'Église romaine». C'est le premier texte où il est fait référence au mot France. D'où le mot français (et «françois» ou «françoys»). En réalité, c'est le mot françois ou françoys (prononcé [franswè]) qui était attesté à l'époque, le mot francien ayant été créé en 1889 par le philologue Gaston Paris pour faire référence au «français de l'Ole-de-France» du XIII^e siècle, par opposition au picard, au normand, au bourguignon, au poitevin, etc. Mais il faut aussi considérer qu'au début du XIII^e siècle le terme françois ou françoys désignait autant la langue du roi que le parler de l'Ole-de-France ou même toute autre variété d'oïl (picard, champenois, normand, etc.). Autrement dit, la notion de «françoys» recouvrait une réalité linguistique encore assez floue. Les mots France, Franc et françoys étaient souvent utilisés de façon interchangeable, que ce soit pour désigner le pays, le pouvoir ou la langue du pouvoir.

Dans les conditions féodales, les divergences qui existaient déjà entre les parlers locaux se développèrent et s'affermirent. Chaque village ou chaque ville eut son parler distinct: la langue évolua partout librement, sans contrainte. Ce que nous appelons aujourd'hui l'ancien français correspondait à un certain nombre de variétés linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées. Les dialectes se multipliaient et se divisaient en trois grands ensembles assez nettement individualisés, comme on les retrouve encore aujourd'hui (voir la carte de la France dialectale): les langues d'oïl au nord, les langues d'oc au sud, le franco-provençal en Franche-Comté, en Savoie, au Val-d'Aoste (Italie) et dans l'actuelle Suisse romande. L'une des premières attestations de l'expression langue d'oc est attribuée à l'écrivain florentin Dante Alighieri

(1265-1321. Dans son *De Vulgari Eloquentia* («De l'éloquence vulgaire») rédigé vers 1305 en latin, celui-ci classait les trois langues romanes qu'il connaissait d'après la façon de dire oui dans chacune d'elles (par exemple, oil, oc, si), d'où la distinction «langue d'oc» (< lat. hoc) au sud et «langue d'oil» (< lat. hoc ille) au nord, pour ensuite désigner les parlers italiens (sm < lat. sic). Le célèbre Florentin distinguait dans leur façon de dire «oui» les trois grandes branches des langues romanes (issues du latin) connues: «Nam alii Oc; alii Oil, alii SM, affirmando loquuntur, ut puta Yispani, Franci et Latini», ce qui signifie «les uns disent oc, les autres oil, et les autres si, pour affirmer, par exemple, comme les Espagnols, les Français et les Latins». On peut consulter aussi le texte «Les domaines d'oc, si et oil, selon Dante» de MM. J. Lafitte et G. Pépin, en cliquant [ICI](#), s.v.p.

Bien que le français («françoys») ne soit pas encore une langue officielle (c'était le latin à l'écrit), il était néanmoins utilisé comme langue véhiculaire par les couches supérieures de la société et dans l'armée royale qui, lors des croisades, le porta en Italie, en Espagne, à Chypre, en Syrie et à Jérusalem. La propagation de cette variété linguistique se trouva favorisée par la grande mobilité des Français: les guerres continuelles obligeaient des transferts soudains de domicile, qui correspondaient à un véritable nomadisme pour les soldats, les travailleurs manuels, les serfs émancipés, sans oublier les malfaiteurs et les gueux que la misère générale multipliait. De leur côté, les écrivains, ceux qui n'écrivaient plus en latin, cessèrent en même temps d'écrire en champenois, en picard ou en normand pour privilégier le «françoys».

Cette langue «françoise» du Moyen Âge ne paraît pas comme du «vrai français» pour les francophones du XXI^e siècle. Il faut passer par la traduction, tellement cette langue, dont il n'existe que des témoignages écrits nécessairement déformés par rapport à la langue parlée, demeure différente de celle de notre époque. Les étudiants anglophones des universités ont moins de difficultés à comprendre cet ancien français que les francophones eux-mêmes, la langue anglaise étant bien imprégnée de cette langue! Voici un texte d'ancien français rédigé vers 1040 et extrait de *La vie de saint Alexis*. Dans ce document, Alexis renonce à sa femme, à sa famille et à la «vie dans le monde» pour vivre pauvre et chaste. C'est l'un des premiers textes écrits en ancien français qui nous soit parvenu. Il s'agit ici d'un petit extrait d'un poème de 125 strophes. Ce n'est donc pas une transcription fidèle de la langue parlée du XI^e siècle, même s'il faut savoir que la graphie était relativement phonétique et qu'on prononçait toutes les lettres:

Ancien français

1. bons fut li secles al tens ancienur
2. quer fait iert e justise et amur,
3. si ert creance, dunt ore n'i at nul
prut;
4. tut est mæez, perduto ad sa color:

Français contemporain

1. Le monde fut bon au temps passé,
2. Car il y avait foi et justice et
3. Et il y avait crédit ce dont
maintenant il n'y a plus beaucoup;
4. Tout a changé, a perdu sa couleur:

Pour un francophone contemporain, il ne s'agit pas d'un texte français, mais plutôt d'un texte qui ressemble au latin. Pourtant, ce n'est plus du latin, mais du français, un français très ancien dont les usages sont perdus depuis fort longtemps.

La langue du roi de France

Au cours du XII^e siècle, on commença à utiliser le «françois» à l'écrit, particulièrement dans l'administration royale, qui l'employait parallèlement au latin. Sous Philippe Auguste (1165-1223), le roi de France avait considérablement agrandi le domaine royal: après l'acquisition de l'Artois, ce fut la Normandie, suivie de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. C'est sous son règne que se développa l'administration royale avec la nomination des baillis dans le nord du pays, des sénéchaux dans le Sud.

Mais c'est au XIII^e siècle qu'apparurent des oeuvres littéraires en «françois». A la fin de ce siècle, le «françois» s'écrivait en Italie (en 1298, Marco Polo rédigea ses récits de voyages en françois), en Angleterre (depuis la conquête de Guillaume le Conquérant), en Allemagne et aux Pays-Bas. Évidemment, le peuple ne connaissait rien de cette langue, même en Ile-de-France (région de Paris) où les dialectes locaux continuaient de subsister.

Lorsque Louis IX (dit «saint Louis») accéda au trône de France (1226-1270), l'usage du «françois» de la Cour avait plusieurs longueurs d'avance sur les autres parlers en usage. Au fur et à mesure que s'affermissait l'autorité royale et la centralisation du pouvoir, la langue du roi de France gagnait du terrain, particulièrement sur les autres variétés d'oïl. Mais, pour quelques siècles encore, le latin gardera ses prérogatives à l'écrit et dans les écoles.

De fait, après plusieurs victoires militaires royales, ce françois prit le pas sur les autres langues d'oïl (orléanais, champenois, angevin, bourbonnais, gallo, picard, etc.) et s'infiltra dans les principales villes du Nord avant d'apparaître dans le Sud. A la fin de son règne, Louis IX était devenu le plus puissant monarque de toute l'Europe, ce qui allait assurer un prestige certain à sa langue, que l'on appelait encore le françois.

2. On situe la naissance du français vers le IX^e siècle, alors qu'il faut attendre le Xe ou le XI^e siècle pour l'italien, l'espagnol ou l'occitan. Mais ce français naissant n'occupait encore au IX^e siècle qu'une base territoriale extrêmement réduite et n'était parlé que dans les régions d'Orléans, de Paris et de Senlis (voir les zones en rouge sur la carte) par les couches supérieures de la population. Le peuple parlait, dans le Nord, diverses variétés d'oïl: le françois dans la région de l'Ile-de-France, mais ailleurs c'était le picard, l'artois, le wallon, le normand ou l'anglo-normand, l'orléanais, le champenois, etc. Il faut mentionner aussi le breton dans le Nord-Ouest. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique (une langue germanique) tout en utilisant le latin comme langue seconde pour l'écrit.

Dans le Sud, la situation était toute différente dans la mesure où cette partie méridionale du royaume, qui correspondait par surcroît à la Gaule la plus profondément latinisée, avait été longtemps soumise à la domination wisigothe

plutôt qu'aux Francs. Les variétés d'oc, plus proches du latin, étaient donc florissantes (provençal, languedocien, gascon, limousin, etc.), surtout que l'influence linguistique wisigothe avait été quasiment nulle, sauf dans la toponymie. Dès le Xe siècle, le catalan se différencia de l'occitan par des traits particuliers; en même temps, le basque était parlé dans les hautes vallées des Pyrénées.

Quant aux langues franco-provençales du Centre-Est, elles correspondaient plus ou moins à des anciennes possessions des Burgondes, puis de l'empereur du Saint Empire romain germanique. Bref, à l'aube du Xe siècle, l'aire des grands changements distinguant les aires d'oïl, d'oc et franco-provençale étaient terminées, mais non la fragmentation dialectale de chacune de ces aires, qui ne faisait que commencer. Soulignons qu'on employait au singulier «langue d'oïl» ou «langue d'oc» pour désigner les langues du Nord et du Sud, car les gens de l'époque considéraient qu'il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes.

Serments de Strasbourg

1. Traduction en latin classique.

Per Dei amorem et per christiani populi et nostram communem salutem ab hac die, quantum Deus scire et posse mihi dat, servabo hunc fratrem Carolum et ope mea et in quacumque re, ut quilibet fratrem suum servare jure debet, dummodo mihi idem faciat et cum Clotario, nullam unquam pactionem faciam, quae mea voluntate huic meo fratri Carolo damno sit.

2. Traduction en latin parlé (vulgaire) vers le VII s.

Por deo amore et por chrestyano pob(o)lo et nostro comune salvamento de esto die en avant en quanto Deos sapere et podere me donat, sic salvarayo eo eccesto meon fradre Karlo, et en ayuda et en caduna causa, sic qomo omo per directo son fradre salvare devet, en o qued elli me altrosic fatsyat, et ab Ludero nullo plag(i)do nonqua prendrayo, qui meon volo eccesto meon fradre Karlo en damno seat.

3. Texte du Serment de Strasbourg.

Pro deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament, d'ist di en avant, in quant deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in ajudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

4. Traduction en français moderne.

Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il m'en fasse autant, et je ne prendrai jamais aucun arrangement avec Lothaire, qui, à ma volonté, soit au détriment de mondit frère Charles.

Au cours du XIII^e s. le vocalisme s'enrichit d'un phonème fermé labialisé postérieur [u] issu du [o] tonique entravé, du [oj] protonique et du [o] en hiatus: [cort] > [curt], [doter] > [duter], [loer] > [luer]. Le rendement du nouveau phonème augmente beaucoup à la suite de la soudure des diphtongues vers le XIV^e s. Il y a des voyelles suivantes : i, e, e, e, a, o, o, y.

Comme la voyelle [e] se confond avec [e] au cours de l'AF, les deux séries, antérieure et postérieure, formeront dorénavant un certain équilibre à trois degrés d'aperture [i] — [u], [e] — [o], [e] — [p].

En dehors des voyelles simples, l'AF possède une riche série de diphtongues et de triphthongues dont le nombre varie à l'époque de l'AF. La plupart des diphtongues sont des diphtongues descendantes (décroissantes): ai, ei, oi, yi, au, eu, ou¹. Quant aux diphtongues ascendantes (croissantes), elles ne sont que deux — ié, uô > ué. Les triphthongues sont au nombre de trois: eau, iéu, uéu².

Plusieurs diphtongues qui comportent l'élément y et toutes les triphthongues se constituent au début de l'AF (X^e s.). La langue continue donc de développer ces voyelles complexes, mais par voies différentes de celles du gallo-roman. Il ne s'agit plus, comme à l'époque romane, de l'allongement et du dédoublement des voyelles accentuées: la diphtongaison a pris fin avant le IX^e s. Les nouvelles combinaisons de voyelles sont souvent dues à l'évolution des diphtongues déjà existantes. Ainsi les diphtongues ou et uo passent respectivement à eu et ue à la suite du déplacement de l'articulation en avant. Il se peut que la notation e dans eu, ue représente un son antérieur labialisé ou, uo, vu son évolution ultérieure en [œ]: *hora* > *oure* > *eure*, *nove* > *nuof* > *nuef* (cf. Katagochtchina, p. 72). Dans d'autres cas, cependant, le deuxième élément de la diphtongue ue reste non labialisé. Il s'agit de ue < oe issu de oi dont le i est d'origine romane (< κ devant consonne): [vuets] < *voiz*.

D'autres diphtongues et triphthongues se constituent à la suite de la vocalisation du 1 dur devant consonne — eu < e+1, au < a+ +1: *feutre* < *feltro* < *filtru*, *aube* < *alba*, (v. le tableau de l'origine des diphtongues et des triphthongues de l'AF).

Certaines modifications dans les diphtongues semblent avoir diminué le rendement de quelques-unes, par ex., l'évolution ou > **eu** se fait au détriment de ou. Cependant, un processus parallèle de vocalisation de 1 dur rétablit la diphtongue ou « o+l) en augmentant en même temps le rendement de la diphtongue **eu** (< e+I).

Pour la triphthongue **eau**, il s'agit non seulement de [u] issu de [1], mais aussi d'une épenthèse vocalique: le son transitoire [a] s'intercale dans la diphtongue eu > **eau**—*mantels* > *manteus* > *manteaus*.

La diphtongue [ai] assone régulièrement avec elle-même ou plus souvent avec la voyelle [a]. Dans la *Chanson de Roland*, on trouve sporadiquement des assonances **ai**: e, ce qui caractérise l'époque ultérieure marquée par une nouvelle tendance à la monophthongaison, *pesme*: *faire*, *terre*: *aire*, etc. Les linguistes estiment qu'il existe trois diphtongues qui n'assonnent pas avec les monophthongues; ce sont **ue**, **ie**, **ei**¹.

Vers l'époque de la constitution de l'AF (IX^e s.), le consonantisme s'enrichit de nouveaux phonèmes composés d'un élément occlusif ([t], [d]) et d'un élément costrictif ([s], [z], [ʃ], [ʒ]). Ce sont les affriquées [ts — dz], [tʃ — dʒ], réparties comme les autres consonnes-bruits en deux séries, en sourdes et sonores. Le système conso-nantique continue de la sorte de développer la série des constrictives.

Le rendement des occlusives se trouve donc affaibli, et ceci non seulement à cause de la formation des affriquées au détriment des occlusives, mais aussi à la suite de la tendance des occlusives à la spirantisation et à la chute en position intervocalique (par ex., *vita* > [vide] > *vie*,).

Cependant, toute évolution se présente sous forme de tendances et processus contradictoires. C'est ainsi qu'il réapparaît, dans différentes positions, de nouvelles occlusives à la suite de la réduction des gémées dans certains mots latins (*cappa* > *chape*), et du passage du w germanique dans les emprunts à gw et puis à g (*werra* > *guerre*). Plus tard, en MF, le rendement des occlusives augmentera sensiblement grâce aux emprunts au latin (*carotte* < *carota*).

L'AF possède en plus une expirée d'origine germanique [h] empruntée visiblement à l'époque romane: *heltn*, *hache*. Elle est même introduite dans quelques mots d'origine latine: *altu* > *ait* > *haut*.

Les occlusives mouillées du LP ayant passé aux affriquées ([kʷ] > [ts], [kʷ] > [tʃ], [gʷ] > [dʒ], etc. v. § 14, 35), l'AF ne garde que deux consonnes mouillées — sonantes médiolinguales [rj] et [ll], notées respectivement *ign* (gn) et *ill* (ll) devant voyelle. Le point d'articulation de la première est difficile à préciser; néanmoins le déplacement de l'articulation en avant confirmé par tous les changements paradigmatiques et syntagmatiques donne lieu à croire que [n] est à l'époque une consonne médiolinguale et non pas postlinguale (Ch. Bruneau).

Le consonantisme subit encore une perte, celle du 1 dit *vélair* (de l'espèce du 1 dur du russe *волк*) qui se vocalise (v. § 57).

Les occlusives postlinguales possèdent des parallèles labialisées [kw], [gw], dont la première provient du groupe [ku] dans les mots latins du genre *quare*, *quant* et la deuxième est due aux emprunts germaniques: *wajdanjan*, *werra*.

Les consonnes interdentes [θ] — [ð] ainsi que la bilabiale [p] et la postlinguale [y] ne figurent pas sur le tableau des phonèmes parce qu'elles alternent avec les consonnes correspondantes [t — d], [b], [g] en position intervocalique — [d/ð], [b/p], [g/y] et à la fin absolue du mot [t/6]: [*vida*, *zpha*, *rya*,] etc. Ce sont donc les variantes des occlusives [g], [b], [t — d], qui finiront par disparaître en MF.

Tableau 2

Mode d'articulation	Point d'articulation									
	Bilabiales		Labiodentales		Prélinguales		Médiolinguales		Postlinguales	
	srd	snr	srd	snr	srd	snr	srd	snr	srd	snr
										r

Occlusives	bruits labialisés sonantes	P b - m	— — - -	t d - n	- - - ŋ	k g kw gw - -
Constrictives	bruits sonantes	- - - -	f v s z	- - - -	- - - j	h - - -
Affriquées	bruits	- -	- -	ts dz tʃ - d ₃	- - - -	- - - -
Vibrantes	sonantes roulée latérale	- -	- -	- r - 1	- - - 1"	- - - -

b) Modifications syntagmatiques

La nasalisation s'accentue et touche toutes les voyelles (excepté u) se trouvant devant une consonne nasale, les diphtongues ascendantes et celles des diphtongues descendantes qui ne comportent pas l'élément u dans la même position. C'est ainsi que l'AF, par opposition au FM, possède des voyelles fermées nasalisées, telles que [m], [yn]. Cependant les sons nasalisés ne représentent pas en AF des phonèmes spécifiques, ce ne sont à l'époque que des variantes nasalisées des phonèmes oraux, suivies d'une consonne nasale. Le fait est attesté par des assonances du type — *pagiens: chieef* (Eul.), *quis: vin* (Alexis), *vestuz : brun : fut, repairez : mien, embracet : vent* (Roi.).

Il importe de préciser que les variantes nasalisées ne semblent pas connaître l'opposition „voyelle ouverte — voyelle fermée" qui caractérise les voyelles orales. Il n'y a donc qu'un [en] (pour te], [e], [e] dans la série orale) et un [on] (pour [p], [o] dans la série orale).

Il existe cependant une voyelle dont l'évolution est perturbée par suite de l'influence de la consonne nasale, c'est la voyelle a tonique libre. Devant une consonne nasale, a se diphtongue et se nasalise tandis que par ailleurs a passe à e: a+n> ai+n. Par ex., 'lana> > 'laine, 'fame> 'faim (à partir du XI^e s.). Au X^e s. la cantilène de S^{te}Eulalie note la diphtongue par ae: *maent*.

La nasalisation devenant toujours plus grande, les voyelles nasalisées tendent à s'ouvrir. Ainsi la voyelle [en] commence à se confondre avec [an] ce qui est confirmé par les assonances. Les premiers témoignages sont fournis par *La Chanson de Roland* où cependant les deux voyelles n'assonnent que rarement,— *grant : cenx; tant : cornant : dedenz*. La tendance à l'aperture va s'accentuant en MF.

A la fin du XII^e s., il se manifeste de nouvelles tendances dans l'évolution des diphtongues qui feront disparaître plus tard ces sons complexes du système vocalique.

La tendance à un certain équilibre aboutit au passage des deux diphtongues descendantes (yi, oi) aux diphtongues ascendantes qui étaient, au début, au nombre de deux (je, uo > ue): yi > yî (*noit* > *nuit* > ~ > *nuit*), 6i > oé > ué (*doit* > *duét*). Cette évolution a des conséquences importantes pour le consonantisme du français puisque l'élément faible de la diphtongue se résout en consonne constrictive (v. plus bas).

Il importe de souligner un fait capital dans la modification en question, c'est que la réduction des diphtongues prend figure de deux processus différents suivant le caractère de la diphtongue. Pour les diphtongues descendantes, il s'agit de la monophthongaison à la suite de la fusion des deux éléments constituant la diphtongue. La monophthongaison s'effectue comme suit: [ai,] > [ci] > [e] (*claru* >) *clair* > *cler* [ei] (devant n, m) > [e]: (*poena* >) *peine* > *peine* [ou], [ou] (< [o], [o+l] dev. cons.) > [u]: (*colpu* >) *coup* > *coup*, (*pulsum* >) *pous* > *pous* [ou] «[o] libre) > [eu] (lab.) [eu] «[le+l] dev. cons.) > [eu] (lab.) (lab. → [oe]) Ex.: *flour* ~ > *fleur*, *ellos* > *eus*, etc.

Le développement ou > eu a lieu évidemment avant la vocalisation de 1 dur devant consonne, puisque la diphtongue ou qui se forme avec [u] (< [1]) persiste et ne passe pas à eu: elle connaît une évolution particulière — *pulsu* > *pous* > [pu].

La plupart des changements dans les consonnes sont la conséquence des tendances caractérisant l'évolution du consonantisme depuis le LP.

1. La réduction des groupes consonantiques se présente sous des aspects différents.

a) Elle atteint, en premier lieu, toutes les consonnes bruits occlusives dans les groupes secondaires constitués à la suite de la chute des voyelles posttoniques et protoniques: *debte* (< **debita*) > *dete*, *poivre* (< *pubère*) > *poldre*, *doter* (< *dub(i)tare*) > *douter*.

Les dernières à se réduire sont les groupes commençant par un s; le processus débute en AF: *isle* > *ile*, *se pa(s)mer* (< *spasmare*).

b) La vocalisation du 1 dur a pour résultat le même changement — réduction des groupes consonantiques se réalisant au détriment de la sonante qui se vocalise en u: *chalt* > *chaut*, *val(e)t* > *vaut*, *genoils* > *genous*, *mantels* > *manteaux*. Par suite, u se combine avec la voyelle précédente pour constituer une diphtongue ou une triphthongue, ce qui enrichit considérablement le vocalisme de l'AF. Après i et y, la consonne l suivie d'une autre consonne s'amuit: *nuls* — *nus*, *fil* > *fis*. A la suite de ces modifications syntagmatiques, il ne reste que trois sonantes n, m, r qui puissent former groupe avec une autre consonne. Cependant, il convient d'ajouter que les deux consonnes nasales sont faibles et en voie de disparition, elles aussi.

c) La tendance des affriquées à se réduire en constrictives (ces consonnes perdent leur élément occlusif) constitue un des faits les plus importants de l'évolution phonologique des consonnes; elle s'effectue à la fin du XIII^e s. Finalement, c'est un

des aspects que revêt la loi de la réduction des groupes consonantiques — [ts] > [s], [dz] > [z], [tʃ] > [ʃ], [ds] > [g]: [kelu > tsiel > siçl], *undece* > [ôndze > onze], *vacca* > [vatfe > vaje], *gamba* > [dsâmbe > Jambe].

2. Les variantes [ô, y, 8] qui représentaient respectivement les phonèmes d (ô) et g (y) en position intervocalique et t (9) à la fin du mot, disparaissent, tandis que la variante bilabiale [ʃ] issue de p > b intervocalique se résout en constrictive labiodentale v, ce qui augmente le rendement de cette consonne: *vita* > [vide] > *vie*, *ruga* > > [ruye] > *rue*, *amadu* > *omet* > *ame*, *ripa* > *riba* > [riʃe] > *rive*.

3. Les consonnes postlinguales labialisées [kw, gw] perdent leur articulation labiale, passent à k, g qui s'emploient depuis la fin du XIII^e s. devant les voyelles antérieures e, a — *quar*~> *car*, *quant* > *qant*, *gwere* > *guère*, *gwant* > *gant*. Rappelons que devant ces mêmes voyelles les consonnes k, g se palatalisent en gallo-roman. Les restrictions de leur fonctionnement ayant été éliminées, le rendement des occlusives postlinguales augmente visiblement.

Une des tendances cependant se forme en AF à la suite de la constitution de la voyelle antérieure labialisée [y], c'est la tendance à la labialisation dans la série des voyelles antérieures. Elle aboutira à la formation de la voyelle [œ] après la monophthongaison des diphtongues eu, ue. La labialisation atteint également le consonantisme français, et notamment la série des constrictives prélinguales formée après la réduction des affriquées [tʃ, aʒ] > [ʃ, ʒ] qui sont des consonnes labialisées. Deux sonantes constrictives sont aussi labialisées: [w, q].

En guise de conclusion, il importe de définir les tendances capitales dans l'évolution de la base articulatoire de l'AF. Ces tendances régissent d'ailleurs le français à toutes les étapes de son développement.

1. Les modifications spontanées et conditionnées examinées ci-dessus attestent nettement le déplacement de l'articulation en avant. Dans les voyelles, c'est l'évolution de [u] postérieur en [y] antérieur, de [p] et [0], par l'intermédiaire des diphtongues, en [œ], de [a] moyen en [a] antérieur, de [a] en [e] et [ɛ]. Parmi les consonnes c'est la constitution des affriquées (resp. des constrictives) prélinguales, à la place des occlusives postlinguales, en positions déterminées.

2. La tendance à la labialisation se fait voir dans la formation des voyelles antérieures labialisées qui constituent un trait spécifiquement français dans le vocalisme des langues romanes. Certaines consonnes françaises sont articulées aussi avec les lèvres arrondies: [f, g, w, q].

3. La nasalisation qui affecte toutes les voyelles et diphtongues de l'ancien français se trouvant devant une consonne nasale présente également une tendance toute exceptionnelle dans l'évolution du vocalisme roman (à part le portugais). Elle porte un caractère général et phonétique en AF et devient par la suite phonologique et partielle, en ce sens qu'elle touche la plupart des voyelles mais pas toutes et qu'elle affecte ces voyelles devant une nasale finale ou une nasale suivie d'une consonne autre que [m, n, ɲ], c.à.d. une consonne en syllabe fermée.

Il apparaît évidemment au cours de l'histoire du français des tendances inverses (constitution des voyelles postérieures, vélarisation de r, délabialisation et

dénasalisation, etc.), mais leur rôle dans l'évolution est secondaire et parfois régulateur.

c) Orthographe

L'orthographe en AF est essentiellement phonétique, chaque son y est rendu par un signe unique, et chaque signe correspond à un seul son. Voici quelques notations de l'AF — *tens, tere, set (sept), pois (poids)*.

Les déviations aux règles de l'orthographe phonétique sont dues à ce que le français ayant sa structure phonétique particulière utilise l'alphabet de la langue dont il est issu, mais qui possède un phoné-tisme différent. Il arrive donc à une même signe de présenter deux sons, soit g — [03] et [g] ou c — [ts] et [k]. Alors la valeur phonétique du signe en question est déterminée par la voyelle qui suit la consonne — ca [ka], eu [ky], ga [ga], go [go]; mais ge [5e], ci [si], etc. Quant aux lettres représentant les voyelles, leur cas est plus difficile; c'est qu'il n'existe pas à l'époque de signes diacritiques permettant de distinguer les voyelles ouvertes et fermées. Les deux variétés de e et de 0 sont donc représentées par un même signe: [e, e] — e, [0, p] — o.

Pour rendre d'autres phonèmes nouveaux l'AF a dû créer des combinaisons de signes: ch [tʃ], ign, gn [ɲ], ou [u] puisque la lettre u est employée pour [y], etc. La terminaison-us est transcrite à l'aide d'un seul graphème -x: *deux > dix, chevaus~> chevax*, etc.

Certaines notations graphiques s'expliquent par l'influence de l'étymologie. C'est ainsi que le phonème [k] est rendu soit par c devant a, 0, u — *cor*, soit par qu ou q — *quant, qar*. La notation κ est phonétique — *ki*; plus tard elle est remplacée par qu étymologique, la lettre κ figurant dans les emprunts aux langues étrangères.

En AF l'orthographe tend à évoluer avec la prononciation ce qui permet aux linguistes de définir la chronologie de certains changements phonétiques. La diphtongue ei ayant passé à oi, la notation en est changée: *lei > loi*. La graphie ei et e reflète la monophthongaison de ai: *guaret* pour *guarait*, *eimet* pour *aimet* (Roi.), *feire* et *fere* pour *faire*, *mestre* pour *maistre* (Chr. de Tr.), etc. Cependant cette évolution n'a pas duré. L'intervention des copistes (scribes) et, plus tard, des grammairiens arrête le développement de l'orthographe, elle ne suit presque plus les modifications phonétiques; bien plus, elle est encombrée de signes étymologiques (v. § 126).

COURS N 2

Thème: L'ANCIEN FRANÇAIS (IX^E-XIII^E SS.) : STRUCTURE MORPHOLOGIQUE (NOM ET ADJECTIF)

Plan du cours:

1. Principaux traits caractérisant les dialects.
2. Formes et valeurs du nom et de l'adjectif.
3. Évolution des catégories de déclinaison, du genre et du nombre.

4. Évolution des degrés de comparaison de l'adjectif.

5. Formation des articles.

Mots-clés : françois, parler d'oïl, parlers du nord, parlers de l'est, valeur d'individualisation déterminée, valeur d'individualisation indéterminée, évolution des formes grammaticales, catégorie de genre et de nombre, degrés de comparaison.

A l'époque de l'ancien français (françois), les locuteurs semblent avoir pris conscience de la diversité linguistique des parlers du nord de la France. Comme les parlers d'oïl différaient quelque peu, ils étaient généralement perçus comme des variations locales d'une même langue parce que de village en village chacun se comprenait. Thomas d'Aquin (1225-1274), théologien de l'Église catholique, donne ce témoignage au sujet de son expérience: «Dans une même langue [lingua], on trouve diverses façons de parler, comme il apparoit en français, en picard et en bourguignon; pourtant, il s'agit d'une même langue [loquela].» Cela ne signifie pas cependant que la communication puisse s'établir aisément. De plus, les jugements de valeur sur les «patois» des autres étaient fréquents. Dans le Psautier de Metz (ou Psautier lorrain) rédigé vers 1365, l'auteur, un moine bénédictin de Metz, semble déplorer que les différences de langage puisse compromettre la compréhension mutuelle:

En françois d'époque

Et pour ceu que nulz ne tient en son parleir ne rigle certenne, mesure ne raison, est laingue romance si corrompue, qu'a poinne li uns entent l'aulture et a poinne puet on trouveir a jour d'ieu persone qui saiche escrire, anteir ne prononcieir en une meismes meniere, mais escript, ante et prononce li uns en une guise et li aulture en une aulture.

En traduction

[Et parce que personne, en parlant, ne respecte ni règle certaine ni mesure ni raison, la langue romane est si corrompue que l'on se comprend à peine l'un l'autre et qu'il est difficile de trouver aujourd'hui quelqu'un qui sache écrire, converser et prononcer d'une même façon, mais chacun écrit, converse et prononce à sa manière.]

Conon de Béthune (v. 1150-1220) est un trouvère né en Artois et le fils d'un noble, Robert V de Béthune. Il a participé aux croisades et a tenu à son époque un rôle politique important. Il doit surtout sa renommée aux chansons courtoises qu'il a écrites. Lors d'un séjour à la cour de France en 1180, il chanta ses œuvres devant Marie de Champagne et Adèle de Champagne, la mère du roi Philippe Auguste. Le texte qui suit est significatif à plus d'un titre, car Conon de Béthune oppose deux «patois», le picard d'Artois et le «françois» de l'Oïle-de-France:

Texte original

Sa traduction en fr.contemporain

La roïne n'a pas fait ke cortoise,

La reine ne s'est pas montrée

Ki me reprist, ele et ses fieux, li rois,

courtoise,

Encor ne soit ma parole françoise;

lorsqu'ils m'ont fait des reproches,

Ne child ne sont bien apris ne cortois,

elle et le roi, son fils.

Si la puet on bien entendre en
françois,

S'il m'ont repris se j'ai dit mots
d'Artois,

Car je ne fui pas norris a Pontoise.

Certes, mon langage n'est pas celui de
France,

mais on peut l'apprendre en bon
français.

Ils sont malappris et discourtois
ceux qui ont blâmé mes mots
d'Artois,

car je n'ai pas été élevé a Pontoise.

Si le poète considère que ses «mots d'Artois» constituent une variante légitime du français, le roi et la reine estiment que l'emploi des picardismes est une façon de ne pas respecter le bon usage de la Cour et qu'il faut adopter une langue plus proche de celle du roi, ce qu'on appelle alors le «langage de France», c'est-à-dire la «langue de l'Ole-de-France». Déjà a cette époque, les parlers locaux sont perçus de façon négative. Dans le Tournoi de Chauvency écrit en 1285, le poète Jacques Bretel oppose le «bon françois» au «valois dépenaillé» (walois despannei):

Texte original

Lors commença a fastroillier

Et le bon fransoiz essillier,

Et d'un walois tout despannei

M'a dit: «Bien soiez vos venei,

Sire Jaquemet, volontiers.»

Sa traduction en fr.contemporain

Il commença alors a baragouiner

et a massacrer le bon français,

dans un valois tout écorché

il me dit: «Soyez le bienvenu,

Monsieur Jaquemet, vraiment!»

Dans d'autres textes, on parle du «langage de Paris». Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils témoignent éloquentement que le «françois» parlé a la Cour du roi et a Paris jouissait dans les milieux aristocratiques d'un prestige supérieur aux autres parlers. Ainsi, la norme linguistique choisie devient progressivement le «françois» de l'Ole-de-France qui se superposa aux autres «langages», sans les supprimer. Mais il faut faire attention, car la langue nationale qui commence à s'étendre au royaume de France n'est pas le «langage de Paris», plus précisément le parler des «vilains», c'est-à-dire celui des manants, des paysans et des roturiers, mais c'était le «françois» qui s'écrivait et qui était parlé a la Cour de France, donc la variété cultivée et socialement valorisée du «françois». Voici un témoignage intéressant a ce sujet; il provient d'un poème biblique (1192) rédigé par un chanoine du nom de Evrat, de la collégiale Saint-Étienne de Troyes:

Texte original

Tuit li languages sunt et divers et
estrange

Fors que li languages franchois:

C'est cil que deus entent anchois,

K'il le fist et bel et legier,

Sel puet l'en croistre et abregier

Sa traduction en fr.contemporain

Toutes les langues sont différentes et
étrangères

si ce n'est la langue française;

c'est celle que Dieu perçoit le mieux,

car il l'a faite belle et légère,

si bien que l'on peut l'amplifier ou

Mielz que toz les altres languages. l'abrégier
 mieux que toutes les autres.

Selon ce point de vue, le «françois» est ni plus ni moins de nature divine! C'est la plus ni moins, après le latin, et après le grec et l'hébreu, les trois langues des Saintes Écritures. Mais ce français c'était également le «françois» de l'Administration royale, celui des baillis et des sénéchaux, qui devaient être gentilshommes de nom et d'armes, ainsi que de leurs agents (prévôts, vicomtes, maires, sergents, forestiers, etc.).

Les adjectifs sont répartis en ancien français en deux classes suivant la formation du féminin: ceux qui reçoivent une désinence spéciale au féminin (-e), et remontent aux adjectifs à deux terminaisons en latin parlé (*bons, bon*), et ceux qui ont une même forme pour les deux genres et relèvent des adjectifs à une seule terminaison en latin parlé (*tendre, grant*). Seulement, cette dernière variété comporte une particularité due à la vitalité de la déclinaison dans les noms et adjectifs du masculin, tandis que les adjectifs féminins sont indéclinables et connaissent une seule opposition, celle du nombre. Cf. *bone — bones, grant — granz, tendre — tendres*. L'adjectif du type *tendre* reste invariable au singulier et au cas sujet pluriel; il ne reçoit la flexion pluriel -s qu'au cas régime: sing. *tendre — tendre*, pi. *tendre — tendres*. L'adjectif *granz* rejoint les formes déclinables du premier groupe du nom et de l'adjectif à cette différence que -s de la flexion se combinant avec la consonne du radical -t, donne l'affriquée -z: sing. *granz — grant*, pi. *grant — granz*. Cf. sing. *bons — bon, clers — cler*; pi. *bon — bons, cler — clers*. L'ancienne forme non analogique du féminin—*grant, fort*, subsiste dans quelques composés et noms propres formés en ancien français: *grant-route* (*grand-route*), *raiz fors* (*raifort*), *Rochefort*, etc. Elle est à la base des adverbes, tels que **fortment* > *forment* (de *fort*, après l'amuïssement de t dans le groupe consonanti-que): — *De totes genz esteit forment amez*. (Alexis) Cf. les survivances de l'ancienne formation des adverbes à partir des adjectifs verbaux — *constamment, prudemment*.

Tout comme dans le nom, il existe une alternance de radical dans les adjectifs due aux changements phonétiques et, notamment, à la réduction des groupes consonantiques qui se forment de la combinaison de -s flexionnel avec la consonne du radical: sing. *se(c)s — sec*, pi. *sec — ses*; sing. *vis — vif*, pi. *vif — vis*. La vocalisation de l devant consonne crée une autre alternance: sing. *beaus — bel*, pi. *bel — beaus*. L'opposition différentielle de radicaux caractérise également la valeur grammaticale de genre: *blanc* (< *blancu*) — *blanche* (< *blanca*), *lonc* (< *longu*) — *longe* (< *longa*), *lare* (< *largu*) — *large* (< *larga*), *vif* (< *vivu*)—*vive* «*viva*), etc.

Le comparatif et le superlatif relatif se forment au moyen des adverbes *plus, moins, aussi* dont le premier remplace les formes synthétiques des degrés de comparaison du latin: [...] *si en furent mont plus fort et plus seur*. (Vill.) L'emploi de l'article défini au superlatif ne s'étant pas encore généralisé, les formes des deux degrés peuvent coïncider: masc. *clers — plus clers — (li) plus clers/iém*.

cler — plus cler — (la) plus cler. Par ex., *Onbre li fet li plus biaux arbres*. (Yvain) *Meillor vassal n'aveit en la curt nul*. (Roi.) Le second terme de la comparaison est généralement introduit par la préposition *de*: *N'i out meillor vassal de lui*. (Roi.) [...] *que je fui plus petiz de lui*. (Yvain) Si le complément du comparatif est exprimé par une proposition, c'est la conjonction *que* qui sert de ligature: *Il est plus durs que nen est fers*. (Adam) Néanmoins l'ancien français utilise aussi *que* devant un nom: [...] *tu es plus blanche que cristal*. (Adam)

Il subsiste cependant quelques formes synthétiques du comparatif comportant le suffixe **-our**: *bellezour* (< *bellatiore*), *forzour* (< *for-tiore*), *graignour* (< *grandiore*), *meillor* (*améliore*), etc. Par ex., *Bel auret corps, bellezour anima*. (Eul.) [...] *ço 'st grant dotors, mais grainor nus atent*. (Adam) Le comparatif masculin se décline en AF. En voici quelques exemples. Cas sujet: *maire* (< *màior*) — *mendre*, *meindre* (< *ménor*) — *miendre* (< *melior*). Cas régime: *maiour* (< *maiôre*) — *menour* (< *C menôre*) — *meilleur* (< *meliôre*).

Les vestiges du superlatif latin en *-issimus* sont plutôt rares: *altisme* (< *altissimu*), *pesme* (< *pessimu*), *seintisme* (< *sanctissimu*), etc. Par ex., *Sunt muntet sus el palais altisme... El Durendal, cum es bêle et seintisme*. (Roi.) Ces formes expriment le superlatif absolu: *altisme — très grand*. Par ailleurs, ce superlatif absolu utilise l'adverbe *très* et surtout *molt* (> *moût*) : *E li quens Guenes en fut mult anguisables*. (Roi.)

Par la suite, le français va éliminer les formes synthétiques en faveur de la construction analytique. Il ne lui restera que quelques rares formes supplétives; *meillor* > *meilleur*, *meindre* > *moindre*.

L'adverbe de l'ancien français connaît les mêmes formes du comparatif et du superlatif: *Mult fieremen cumencet sa raisun*. (Roi.) *Jamais n'ert hume plus voleners le serve*. (Roi.)

Article

L'article défini provient du pronom démonstratif *ille* (> *illi* par analogie avec *qui*), *illa* accompagnant le substantif pour le déterminer et formant avec celui-ci une unité phonétique. Préposé au nom, le pronom réduit la première syllabe: *illa* > *la*, *illi* > *li*, etc.

L'article du masculin est riche en formes. A part les différentes formes casuelles qu'il possède au singulier et au pluriel, il existe plusieurs articles contractés dont quelques-uns que le français moderne ne connaît plus et, notamment, *ou*, *el*, *es*.

Article défini

Cas	Nombre	
	Singulier	Pluriel
Sujet	li	
Régime	Lo > le, l'	les

Article contracté

Singulier	Pluriel
-----------	---------

Del > du (< de+le) Al > (< a+le) El,enl,ou (<en+le)	des (< de+les) as > aux (< a+les) es (< en+les)
---	---

Voici des exemples sur l'emploi de l'article contracté: — *enz enl fou lo getterent corn arde tost.* (Eul.) — *Bons fut li secles al tens ancienur.* (Alexis) — *Que to fusses dame del mont.* (Adam) — *Ce fu el tens d'esté.* (Auc.) — *Li jorz fu devisez quant il se recueilleroient es nés et es vaisiaus.* (Vill.)

L'article du féminin n'a que deux formes, tout comme dans le nom, opposant le singulier au pluriel: *la* (*l'*) — *les*. Au pluriel il a les mêmes formes contractées que l'article masculin.

Dans quelques dialectes, tels le picard, le wallon, le lorrain et le bourguignon le cas sujet singulier a une même forme pour les deux genres: *li*. Le wallon possède aussi une seule forme pour le cas régime: *le*. Le lorrain et le bourguignon ont une même forme pour le cas régime masculin — *lo(u)* et des formes différentes pour le féminin: en lorrain c'est *la* qui est supplanté plus tard par *li*, en bourguignon — *li*.

Les formes du futur article indéfini proviennent de l'adjectif numéral *unus*, *unum* qui assume en latin encore une fonction, notamment, celle du pronom indéfini au sens de 'quelconque': *insurgunt contra eum in una conspiratione.* (Gr. Tur.) Les deux acceptions sont à la base de l'article indéfini du français.

Tandis que le masculin connaît la déclinaison à deux cas et les deux nombres (sing. *uns* — *un*, pi. *un* — *uns*), le féminin ne fait qu'opposer le singulier au pluriel: *une* — *unes*.

Les valeurs et l'usage de l'article défini sont dus à l'action de plusieurs facteurs, et, notamment, de son sens étymologique, de l'espèce du nom, de sa fonction syntaxique, et, finalement, des mots déterminant le nom en question.

De par son sens démonstratif primaire, *le* (< *ille*) sert en ancien français à désigner un objet concret, à individualiser (cet objets - l'objet en question, bien déterminé). La première fonction de l'article est donc la fonction d'individualiser. Ceci explique qu'il se combine avec les noms concrets, tandis que les noms abstraits et collectifs ne reçoivent pas l'article en ancien français. D'autre part, pris dans le sens généralisant, tout substantif se passe d'article, c à d. qu'il a l'article zéro.

L'ancien français traduit donc différentes valeurs grammaticales du nom concret à l'aide des formes suivantes:

1) Valeur démonstrative, étymologique — *li*, *l'ela*, *les*: [...] et *li naviles vint par dedenz le port des ci que endroit els; et ce fu près del chief del port.* (Vill.)

Le français moyen garde quantité de locutions adverbiales avec l'article défini à valeur démonstrative, par ex., *de la sorte*, *à l'instant*, *pour le coup*, etc.

Suivi du cas régime l'article défini assume parfois la fonction d'un pronom démonstratif: *Al tens Noé et al tens Abraam Et al David* (= en celui de). (Alexis). *Je ni vi cotes brodées ne les* (= celles du) *le roi ne les* (= celles d') *autrui.* (Joinville)

2) Valeur individualisante ou d'individualisation déterminée — *li, le, la, les*: *Li reis Marsilie m ad tramis ses messages. (Roi.) Pris ai Valterne et la tere de Pine. (Roi.) Varis out [les oilz] e mult fier lu visage, Gent out le cors e les costez out larges. (Roi.)*

Un substantif est déterminé quand il est suivi d'un autre substantif (resp. pronom); il ne l'est pas quand il se combine avec un abjectif ou un substantif en fonction d'adjectif. Il s'agit donc pour l'article en AF d'une individualisation déterminée. La valeur de l'individualisation non déterminée est marquée par l'article zéro, c'est ainsi que l'adjectif «individualise», mais le nom n'en reste pas moins indéterminé: — *E de Reliant merveilluse pour.— Que malvaise cançun de nus chan-tet ne seitl (Roi.)*

3) Valeur d'individualisation indéterminée, rendue en FM par l'article indéfini est marquée en AF par l'article zéro (dans les phrases affirmatives, interrogatives et négatives): *El reis célestes, par ton cumandement Amfant nus done ki seit a tun talent. (Alexis) Cunseil d'orguill n'est dreiz que a plus munt. (Roi.) [...] si prist dras de lit. (Auc.)*

4) Valeur généralisante, ce qui est souvent propre aux noms au pluriel et à deux ou plusieurs noms réunis — article zéro: *se taisent Franceis. (Roi.) Messe e matines ad li reis escuttet. (Roi.) Cuntre païens fut tuz tens campiuns. (Roi.)*

L'article zéro caractérise aussi les noms abstraits et les noms de matière: *Quer fait i ert e justise et atnur, Si ert créance... (Alexis) Orgoill ôi e folage. (Roi.) Viande... demanda e quist. (Marie) N'en mange-runt ne lu ne porc ne chen. (Roi.)*

Les noms de peuples, de provinces et de royaumes ne prennent pas l'article (cf. en français moyen — *en France, en Provence, etc.*): *Set ans ad pleins que en Espagne venimes. (Roi.) En Sarraguce sai ben aler m'estoet. (Roi.) Le fur passèrent Franceis a grant dudur. (Roi.)*

Cependant, il arrive à un nom abstrait d'être situé et concrétisé soit dans le contexte, soit grâce à une proposition relative. Le mot est alors déterminé, il est précédé de l'article défini dont la valeur, dans ces circonstances, a aussi des affinités avec sa sémantique étymologique de démonstratif, parfois du possessif. Par ex., [...] *pur la joie, qu'il ot eue. (Marie) Ço sent Rollant — que la mort (— sa) li est près. (Roi.)* L'emploi de l'article devant un nom abstrait accompagné d'un adjectif possessif relève également du sens primaire démonstratif de l'article (cf. en russe: „Эта его печаль...”). *La meie mort me rent si anguissus. (Roi.) Ja la vostre anme nen ait sufruitel (Roi.)*

L'usage de l'article dépend non seulement de sa propre valeur grammaticale et de l'espèce du substantif, mais aussi et surtout de la fonction syntaxique de ce dernier. Ainsi, l'ancien français se sert de l'article défini, à part les conditions mentionnées ci-dessus, **devant un nom-sujet** en premier lieu. Généralement, l'article n'est pas employé devant un nom en fonction de complément circonstanciel de manière (*Il chassoient à folie*), le plus souvent devant un autre circonstanciel (*aler par eau, a tere chet pasmet*). Employé comme régime, le substantif forme souvent corps avec le verbe et se passe d'article: *il doit faire*

message; aiez mercit de lui. N'en ad vertut, Sur piez se drecet. (Roi.) L'article apparaît au cas où les compléments en question sont déterminés par le contexte: *J'en ferai la justice (Roi.)*, où *la justice* est déterminé par *en*. *Ire li done hardement et l'amors que sa famé avait. (Erec.)*

L'article indéfini

Les formes *uns*, *une* fonctionnent, dans la plupart des cas, comme adjectif numéral ou indéfini: — *puis en muru-rent en un jur. (Marie)* *Une femme se seeit ja devant sun us. (Marie)* *Chascuns portout une branche d'olive. (Roi.)*

La valeur d'individualisation indéterminée ne s'est pas encore constituée dans l'article indéfini; elle est marquée par l'article zéro. C'est pourquoi les noms précédés d'un adjectif sont dépourvus d'article: *par /nuit grant cuntençun. (Roi.)* *Et li rois vient a si grant ost. (Yvain)* L. Foulet a raison de dire: „... du point de vue de la vieille langue, l'article indéfini ne mérite guère son nom". Cependant, au sein même de cette langue, on rencontre les premiers indices de la future valeur de l'indéfini dans les formes *uns*, *une*: *Rolant ferit en une perre bise. (Roi.)* *Desuz un pin i est alet curant. (Roi.)*

Les formes du pluriel bien que peu fréquentes s'emploient devant les noms qui n'ont pas de singulier ou avec les substantifs désignant des choses qui vont par paires (Pluralia tantum): [„,] *et avoit unes grandes joes et un grandisme nés plat et unes grans narines lées et unes': grosses lèvres plus rouges d'une carbounée et uns grans dens gaunes et lais, et estoit cauciés d'uns housiax et d'uns de sollers de buief...* (Auc.) La notion de partitif est rendue par la préposition *de* que connaissait déjà le latin parlé. Voici un exemple emprunté à Sneyders de Vogel: *Surge, sede et comede de venatura mea* (= lève-toi, assieds-toi et mange de mon gibier).

Ces constructions, cependant, ne sont pas fréquentes en l'ancien français qui leur oppose le substantif sans article: *mangier pain*. Le fait s'explique aisément. Le partitif représente une quantité indéterminée et toute indétermination est marquée en l'ancien français par l'article zéro. Or, l'article partitif a pour base l'article défini et il faut donc que l'emploi de celui-ci se généralise, qu'il acquiert toutes ses valeurs, et que, par ailleurs, le partitif ait le temps de se détacher de la valeur de l'article défini (détermination) pour marquer en le français moyen le contraire — une quantité quelconque d'une chose indéterminée.

Son emploi ne devient général qu'à partir de l'*Heptaméron*, et c'est le XVI^e s. qui voit naître une nouvelle catégorie grammaticale, celle de l'article partitif qui prend de l'ampleur vers la fin du siècle. En attendant, l'ancien français utilise fréquemment les adverbes de quantité *molt*, *poi*, *assez*, *plus*, etc. qu'il construit avec la préposition *de*. Cet usage contribue à l'extension des fonctions de la préposition qui se combine aisément avec l'article défini, le possessif et le démonstratif. L'acception primaire de ces combinaisons est de marquer une fraction indéterminée d'une quantité bien déterminée: *Sin deit hum perdre e **del** qulr e **del** pëil (Roi.)* (= de sa peau et de son poil). *Chascuns **del** sanc grant masse i pert. (Erec)* (= de son sang). La valeur de l'article partitif à ses débuts est donc

différente de celle du français moyen; cette valeur s'appuie sur le sens de l'article défini qui se combine avec la préposition *de*. Il faut noter toutefois les différences d'emploi des noms précédés, d'une part, de l'article défini et, d'autre part, de l'article avec préposition *de*. Si l'article défini s'emploie, en premier lieu, devant les noms en fonction sujet, la construction partitive apparaît au début, de par son sens, avec le cas régime des noms de matière: *De l'ewe, bèle, me bailliez*. (Tristan) Les œuvres dramatiques du XIII^e s. comportent quelques exemples de l'emploi partitif qui ne figure pas, par contre, dans la littérature courtoise. L. Foulet en tire une conclusion qui nous paraît vraisemblable: „... l'article partitif au sens moderne a pris naissance dans la langue de la conversation, s'y est développé tout d'abord et n'a pénétré qu'ensuite et graduellement dans la langue littéraire".

COURS N 3

Thème: L'ANCIEN FRANÇAIS (IX^E-XIII^E SS.) : STRUCTURE MORPHOLOGIQUE (PRONOM, VERBE ET AUTRES PARTIES DU DISCOURS)

Plan du cours:

1. Évolution des formes des pronom (personnel et indéfini).
2. Évolution des formes des pronoms (possessif, démonstratif et d'autres).
3. Évolution des catégories du verbe (mode, temps, personne, voix, aspect).
4. Évolution des formes du verbe (infinitif, participe et gerondif).
5. Évolution des mots outils.

Mots-clés : fonction primaire, pronom personne, pronom démonstratif, pronom possessif, déclinaison, nominatif, datif et accusatif, cas sujet, cas régime, régime tonique, régime atone.

Les formes et les fonctions des pronoms personnels

Vers l'époque de l'apparition des premiers textes français, le pronom *ille* abandonnera en grande partie sa fonction primaire pour situer le substantif et devenir une nouvelle partie du discours - l'article, tandis que renforcé par *ecce*, deux pronoms *ille* et *iste* serviront de nouvelles formes du pronom démonstratif. La troisième fonction de ce même pronom (*ille*) apparaîtra dans la combinaison de celui-ci avec le verbe (pronom personnel): ... *ut ille irent* (= *pour que ceux-là viennent*), *illis significassemus* (= nous leur désignerions), *illi responderunt* (= il leur répondirent). Le latin ne connaît ni la première (l'article) ni la dernière (pronom personnel de la 3^e pers.) de ces fonctions. Les anciennes formes sont donc utilisées pour revêtir de nouvelles valeurs grammaticales.

Les pronoms personnels conservent la déclinaison à trois cas: nominatif, datif et accusatif. C'est surtout le datif qui présente des formes particulières. Par analogie avec *mi* (< *tnihi*) il se forme *ti* (à la place de *tibi*). Pour la 3^e

personne, on emploie *ellui*, analogique de *cui*, à côté de la forme usuelle *elli* (< *illi*), le féminin forme sur le modèle *elli* la forme *ellei*. Le datif du pluriel utilise la forme du génitif *elloru* (< *illorum*) pour les deux genres éliminant le classique *illis*. La forme du Nom. S. au masculin est soit *el* (*Ille* > *elli*, ce dernier i par analogie avec *qui*) soit *il* (*elli* > *illi* sous l'action régressive du -i final); celle-ci prendra le dessus en ancien français.

Les formes des pronoms de l'ancien français issues du latin présentent trois traits particuliers dont deux sont le vestige de l'état antérieur de la langue, tandis que le troisième prépare une évolution importante dans le fonctionnement ultérieur des pronoms. Certaines classes de pronoms gardent en ancien français la forme du neutre (*lo* > *le*, *ce*). A la différence des noms, la déclinaison de certains pronoms personnels est plus riche, c'est une déclinaison à trois cas: cas sujet, cas régime direct, cas régime indirect (l'ancien datif ou quelquefois le génitif pluriel à valeur de datif). Il s'est produit un dédoublement des formes dû à deux développements phonétiques différents suivant que les pronoms étaient toniques ou atones. En ancien français les formes dédoublées commencent à remplir des fonctions différentes qui vont se préciser en MF.

A part la constitution de deux classes de pronoms, issues des formes toniques, d'une part, et atones, de l'autre, deux autres particularités caractérisent les pronoms personnels, c'est la formation du pronom de la troisième personne absent en latin et le maintien du datif (régime indirect) pour cette même personne. Cependant, „il n'est pas impossible que tous trois aient conservé primitivement trois cas, car le datif *mi* (< *C mihi*) est encore vivant dans les dialectes du Nord-Est et de l'Est". Dans le francien, la première et la deuxième personne n'ont que deux cas (v. le tableau ci-dessous).

Les pronoms des 1^{er} et 2^e personnes

Nombre	Personne	Cas		
		Sujet	Régime	
			Tonique	Atone
Singulier	Première	je(<eo<ego)	mei(< mé)	me (< me)
	Deuxième	tu (<tu)	tei (< té)	te (< te)
Pluriel	Première	Nos (< nos)		
	Deuxième	Vos (< vos)		

Les formes de la troisième personne demandent quelques éclaircissements. L'aphérèse de la syllabe initiale (*illo* > *lo*, *le*; *ellui* > *lui*; *ellore* > *lor*) est due à l'emploi proclitique des formes dites atones „accrochées au verbe". Dans certaines formes toniques de par leur origine l'aphérèse se produit sous l'influence des pronoms issus des formes atones (*lui*, *lor*, *le*). Par ailleurs la forme dite tonique au cas sujet garde la première syllabe (*il*, *ele*, *els*, *eles*). Le régime indirect au pluriel *lor* a emprunté sa forme à l'ancien génitif pluriel.

Notons que le régime indirect du féminin *li* est peu à peu supplanté par la forme *lui* au cours de l'ancien français. Les deux genres tendent donc à avoir de bonne heure une seule et même forme - *lui*.

Les pronoms personnels proclitiques sont sujets à la soudure avec les pronoms toniques, les conjonctions, la particule négative: *jel* (< *jo le*), *sel* (< *si, se le*), *nel* (< *ne le*), *ses* (< *L si les*), *jel* (< *jo les*), *jas* (< *jà les*). Ex.: *N'en parlez mais, se jo nel vos cumant.* (Roi.) *La sunt neiez, jamais nés en verrez.* (Roi.) *Gavernal en ot un toloit A un forestier, quil tenoit.* (Tristan)

En ancien français les formes sujets sont soit des proclitiques soit des enclitiques. Ex.: *Vos randra il, sel proverai.* (Yvain) *Jo irai, par vostre dun!* (Roi.) *Si disi, des Coure qu'il fu nez ne manja il de tel formache.* (Ren.) Les pronoms en fonction d'objet précèdent toujours le prédicat, ce sont des proclitiques formant un groupe accentuel avec le verbe. Ils se placent devant la forme personnelle du verbe aux temps simples et aux temps composés, même si le participe précède l'auxiliaire. Ex.: *Ne l'amer ai a trestut mon vivant. Li reis Marsilie m'ad tramis ses ménages. Oït l'avez, sur vos le jugent Franc.* (Roi.)

Le pronom objet est toujours „attiré” par la forme personnelle à laquelle il se rattache; il figure alors sous sa forme conjointe (d'origine atone). C'est ainsi qu'en tant que complément d'un infinitif régi par le prédicat, le pronom se trouve non pas devant l'infinitif, mais précède directement le prédicat, sauf dans les propositions qui commencent par la forme personnelle. Alors, le pronom se place entre le verbe conjugué et l'infinitif qui en dépend. Ex. *De sun avoir me voelt duner grant masse. En piez se direct, si li vint contredire.* (Roi.) Cf. *Voldrent la veindre li deo inimi.* (Eul.)

Cependant, introduit par une préposition, l'infinitif (resp. la forme en - **ant**) attire le pronom qui figure alors sous sa forme dite tonique ou disjoints et suit immédiatement la préposition, ce qui est dû vraisemblablement à l'attraction puisque les prépositions s'emploient généralement avec les pronoms dits toniques. Ex.: *Cilz se cuida bien souffachier. Et le seel a soi sachier.* (Ren.) *Quel tort oi je de moi deffandre.* (Yvain) Cf. une survivance de cet usage en FM: *soi-disant*.

Par ailleurs, les formes disjointes (d'origine tonique) peuvent se trouver à la place des pronoms conjoints (d'origine atone) devant le verbe, pour des raisons de mise en relief ou bien avec un verbe impersonnel sans pronom sujet. Ex.: *Je toi pri. Si con moi semble.* Cf. *Moi est a vis; mais - il m'est a vis.*

Dans l'ensemble, les formes disjointes sont largement utilisées vu leur emploi en toute position, non accentuée et accentuée. Par ex., avec et sans préposition, dans les propositions ou dans certaines parties de propositions - dépourvues de prédicat verbal en qualité de membre coordonné. Ex.: *Vit Cligés chevalchet soi quart* (= lui le quatrième). *Ge te con-nois mialz que tu moi.* (Cligès) *Pur mei n'iras tu miel* (Roi.) *Il amat li elle lui.* (Marie)

Le pronom objet atone de la 3^e personne peut être aussi une enclitique. C'est surtout le cas des propositions commençant par le verbe aux temps non

composés: la forme l'ancien français affirmative de l'impératif et les propositions interrogatives. Ex.: *Getons le sur netre charrete.* (Ren.) *Connois la tu ?* Cf. *Loerent vos alques de legerie.* (Roi.)

Pour les 1^{re} et 2^e personnes, on emploie la forme tonique. Ex.: *Chantes moi une rotruengel* (Ren.) *Dunez mei l'arc que vos tenez el poign.* (Roi.). Par contre, quand la proposition commence par une conjonction, un adverbe ou un autre circonstanciel, le pronom atone objet est placé directement devant l'impératif. Ex.: *Car m'eslisez un barun de ma marche.* (Roi.) *Or le prenez de l'une part.* (Ren.) La forme négative de l'impératif présente une variante de la même règle, puisque la proposition ne commence plus par le verbe, mais par la particule négative. C'est là l'origine de l'ordre des mots contemporain dans une proposition négative avec le verbe à l'impératif. Ex.: *Mercil Ne m'ocirre tu pas.* (Erec.) *Ne vos metez an non chaloir.* (Erec)

L'ancien français présente certaines particularités quand il y a deux pronoms objets dans une même proposition. Habituellement, le pronom régime direct précède le régime indirect quelle que soit la personne du pronom. Ex.: *Qui le vous a dit? - Men escientre nel me reproverunt.* (Roi.) *Or le me dites.* (Yvain) Quand ce sont en ancien français les pronoms de la 3^e personne, dans la plupart des cas le régime direct est omis (*le li* > *li*). Ex.: *Ge li dirai* (= je (le) lui dirai). Les linguistes expliquent le phénomène par haplologie (quand une des deux syllabes identiques ou semblables est omise). Il semble cependant que la cause en est plutôt de nature grammaticale: le sens du verbe en ancien français est plus concret qu'en français moyen et son caractère transitif ou intransitif ne dépend pas forcément des rapports exprimés dans la phrase. Le contexte suffit à la compréhension des faits, ce qui favorise l'omission du régime-pronom.

Les formes et les fonctions des pronoms démonstratifs

Deux séries de formes du démonstratif sont dues à l'emploi de deux démonstratifs différents issus du latin *ille* et *iste* renforcés d'une particule déictique *ecce* ayant subi l'aphérèse: *ecce* [*lit* (par analogie avec *qui*) > (*i*)*cil*, *ecce* [*istt'*] > (*i*)*cist*. Les formes avec *i* initial sont des variantes accentuées:

Tableau

Le démonstratif		Cas	(i) cil	(i) cist
Masculin	Singulier	Sujet	(i) cil	(i) cist (i)
		Rég. direc	(i) cel	cest (i) cestûi
		t Rég. indir.	(i) celui	
	Pluriel	Sujet	(i) cil	(i)
Féminin	Singulier	Rég.	(i) cels > (i)	cist (i)
		direct	ceus	cez
		Sujet	(i)	>
		Rég. direct	cele (i)	>
		Rég. indir.	celi	

Pluriel	Sujet	(i) celes	(i) cestes;
	Rég.		(i) cez
	direct		

Seul le masculin singulier connaît trois cas, tandis que le féminin réunit en une seule forme deux valeurs — sujet et régime direct, qu'il oppose au cas régime indirect.

Il existe en AF un pronom démonstratif neutre issu du pronom latin *hoc* (neutre de *hic*) renforcé de *ecce*: *ecce hoc* > *ço*. Sa forme varie suivant les dialectes: *iço*, *çou*, *ceu*, *su*, *de*, *ce*. À part le démonstratif neutre, le pronom *hoc* subsiste sous d'autres formes intensifiées, telle, par exemple, la particule affirmative atone suivie d'un pronom personnel — *o je*, *o tu*, *o il*, *o nus* dont seule la combinaison avec le pronom personnel de la 3^e personne persiste en FM: *(h)oc ille* > *oil* > > *oui*. Elle s'oppose à la forme *oc* non renforcée utilisée dans les dialectes du Sud. C'est de là que vient la dénomination du dialecte du Nord comme langue d'oïl opposé à celui du Sud — langue d'oc. Ex.: *Creras me tu* — *Oil, par fei* (Adam). On emploie *(h)oc* en AF pour renforcer certaines prépositions, par ex., *avuec* (< *apud hoc*), *poruec* (< *por hoc*), *senuec* (< *sine hoc*).

Les autres pronoms démonstratifs du latin sont tombés en désuétude, ne laissant que quelques rares traces dans les composés, tel, par ex., *mesme* < *medepsemo* < *C met ipsum*. On retrouve la forme non intensifiée de *iste* dans les *Serments de Strasbourg*: *d'ist di*. Les restes de *ipse* > *eps*, *es* figurent dans les plus anciens textes: *Cil eps nun avret Evriu*. (St. Léger)

Les variations dialectales s'expliquent par l'évolution différente des sons constituant les formes des démonstratifs. C'est ainsi qu'en picard *κ* devant *i*, *e* passe à [tf] (ch — en graphie): *cist* = *chist*, *cil* = *chil*, *co^cho* (*che*). Le -s analogique au sujet singulier fait passer *chiss* à *chists* > *chis*, etc.

Par ailleurs conformément aux particularités des modifications phonétiques du groupe *e* + 1 -f- cons. dans chaque dialecte, le champenois connaît les formes *ciaus* et *caus* pour *ceus*, le lorrain — *(i)ceos*, les dialectes de l'Ouest — *(i)ceaus*.

Leurs fonctions. L'opposition entre *(i)cist* et *(i)cil* porte en AF un caractère sémantique, *(i)cist* désignant approximation et *(i)cil* — indiquant l'éloignement: *Or veit il ben d'Espagne le regnet E Sarra-zins, [...]. Luisent cil elme. [...] Et cil escuz et cil osbercs safrez.* (Roi.) Le comte Olivier voit les Sarrasins de très loin, ce qui explique l'emploi du démonstratif *cil*. Cf. *Cist nus sunt près, mais trop nus est loinz Caries.* (Roi.) L'adverbe *près* dans le texte marque le rapprochement.

Les deux formes fonctionnent à la fois comme pronom et comme adjectif. Ainsi, *ceste foiz* voisine avec *celé foiz*. (Tristan), *celé merveille* — avec *iceste merveille*. (Marie) Ex.: *Puis icel tens que Deus nos vint salver.* (Alexis) *Iceste chose nus dotises nuncier.* (Alexis) *Quar par cestui avrum boen adjutorie.* (Alexis) *Icist ferunt nos Franceis grant irur.* (Roi.) *Celé tressaut et si s'esvoille.* (Cligès)

Cependant, la forme (i)cist est beaucoup plus fréquente en fonction adjectif qu'en celle de pronom, tandis que pour (i)cil les deux fonctions sont également familières. En particulier, c'est l'emploi devant un pronom relatif qui est propre à (i)cil. Il est à noter que les deux pronoms ne sont pas forcément accolés l'un à l'autre comme c'est le cas du FM. Souvent, ils sont repartis en deux propositions: [...] *celui tien ad espus Qui nus raenst de sun sanc precius*. (Alexis) *Se cil Vocit, qui se deffant*. (Yvain)

Notons-encore un emploi du pronom démonstratif *cil* très fréquent en AF: il sert de synonyme tonique au pronom personnel de la 3^e personne *il*. Sa propre valeur démonstrative est alors affaiblie ou bien éclipsée totalement. *Chascuns del sanc grant masse i pert, Mont afeblis-sent anbedui. Cil fiert Erec, et Erec lui*. (Erec) *Celé part cort, ou il la voit*. (Erec)

La tendance à la différenciation fonctionnelle affaiblit l'opposition sémantique „proximité — éloignement". Celle-ci commence à recevoir depuis la fin du XII^e s. une marque adverbiale *ci/la* ajoutée au début au nom précédé d'un démonstratif: *Si s'estut loing celé part la*. (Yvain) Cet usage est plutôt celui du MF.

L'ancien datif masculin (*celui, cestui*) assume les fonctions du complément indirect, mais il lui arrive aussi de jouer le rôle du complément direct, ce qui permettra plus tard à *celui* de subsister au dépens de *cil*. Ex.: [...] *dedanz le bois celui trova que plus amot que rien vivant*. (Marie)

Comme la forme (i)cist marque une tendance nette à la fonction adjectif qui est caractérisée par la position atone du démonstratif devant le nom, la forme tonique *cestui* est supplantée de bonne heure par la forme atone (i)cist.

Le démonstratif neutre *ço (ce)* est utilisé comme sujet avec les verbes impersonnels (*ce me semble, ce m'est avis, ce me poise*, etc.), comme attribut souvent préposé au verbe (*ce sui je, c' estes vous*, etc.) et comme régime (*ce faisant, ce croi, pour ce faire*, etc.). Il est employé

pour présenter les notions abstraites et les objets inanimés. On l'emploie fréquemment soit pour annoncer ce qui suit, soit pour reprendre ce qui précède: *Ço dist Rollant: „Ço ert Guenes, mis parastre"*. (Roi.) *„Ne placet Deu", ço li respunt Rollant*. (Roi.)

Les pronoms relatifs et leurs formes

Le latin populaire marque une tendance nette à assimiler le féminin au masculin à cause de l'unité des formes aux cas régimes. Cf. *sororem eorum ...*, *quod...* (Gr. Tur.) En ancien français le cas prend le dessus sur le genre dans la répartition des formes de *qui* et de *que*, invariables au nombre.

Sujet — *qui* (ki) // Régime direct — *que* (quet) // Régime indirect — *cûi*

Le pronom neutre possède deux formes, atone (*que*) et tonique (*quel*): il est indéclinable: *Jeo ne sai quel*. (Marie)

Le relatif *quel* est à la fois pronom et adjectif. Le féminin n'a que les formes du singulier et du pluriel: *quel — quels*. Le masculin se décline sur le modèle— *granz*: sing. *quels — quel*, pi. *quel — quels*. Le pronom relatif avec article —

liques a la même déclinaison: il n'apparaît qu'à la fin du XII^e s., mais reste rare jusqu'au XVI^e s.

Dès ses origines, le français fait l'acquisition d'une forme spéciale pour le complément du nom, et notamment d'un adverbe de lieu renforcé de la préposition *de* — de *unde* > *dont*: *Pour une imagene dunt il oit parler.* (Alexis) *Et bons poissons [...]. Dont lor paniers sont bien enpliz.* (Ren.) Or, le pronom *dont* garde encore sa fonction adverbiale étymologique ('d'où'): [...! *ainz alerent es barges dunt il erent venu.* (Vill.) *Et ce moût volontiers savroie, Don celé force puet venir.* (Yvain). Les mêmes formes, sauf *dont* et *que* (masc, fém.), sont employées en tant que pronoms interrogatifs. *De quel avez pesance?* (Roi.)

Leurs fonctions. Les fonctions syntaxiques des pronoms sont conformes aux cas. *N'avez baron ki jamais la remut.* (Roi.) *Si recevrai la lei que vos tenez.* (Roi.) *Cil a cui mes cuers s'abandone.* (Cligès) *Cui je sui donée et plevie.* (Cligès). *Cui* s'emploie avec et sans préposition: il se rapporte surtout aux personnes: *Remanbre li de la reine Cui il ot promis an plevine Que...* (Erec)

La forme *cui* ayant changé d'accentuation,— *c(u)'t* se confond de bonne heure avec *qui* et s'emploie comme sujet. L'usage de plus en plus fréquent de la préposition *à* pour désigner les rapports rendus autrefois par le datif, favorise la disparition du régime indirect *cui*. Il convient de préciser qu'on utilise *qui* en AF avec et sans antécédent: *Celui qui por li se travaille.* (Erec) *N'avroit sudoier en sa terre Qui miex le servist de sa guerre.* (Tristan)

Le pronom neutre tonique *quel* précédé d'une préposition se rapporte aux choses inanimées; mais depuis le XIII^e s. son usage s'étend, il désigne les animaux et les personnes: *Seignors, du vin de qoi il burent.* (Tristan) *Li Sarrazins ...de quoy il avoient fait tour chievetain.* (Joinville).

Le relatif neutre *que* est employé comme sujet indéfini, avec ou sans antécédent, bien que concurrencé par la forme *qui* (*ce que* > *ce qui*): *Deus, feit il, que m'est avvenu* (Cligès) *Di que te semble.* (Marie) Cf. les survivances de cet usage en FM: *advienne que pourra, coûte que coûte, faites ce que bon vous semble.*

'évolution des formes temporelles du verbe aux IX^e-XIII^e siècles

Le verbe possède six catégories grammaticales: le mode, le temps, la voix, l'aspect, la personne et le nombre. Le nombre ne se réalise qu'à la troisième personne (*portet* - *portent*), les deux premières ne formant pas une opposition uniquement quantitative (cf. 1^{re} pers. du sing.- *je*; 1^{re} pers. du pl.- *nous* = *je* + *vous autres*, etc.). La personne est exprimée surtout par la flexion et en partie par les pronoms sujets.

Le verbe connaît quatre modes dont chacun comporte plusieurs formes temporelles, à part l'impératif: indicatif, subjonctif, impératif et conditionnel; celui-ci est un apport roman.

Les formes temporelles sont à quelques exceptions près celles du français moderne. L'Indicatif compte huit temps dont quatre sont des formes simples

(présent, imparfait, passé simple, futur simple) et les autres - des formes composées (passé composé, plus-que-parfait, passé antérieur, futur antérieur). Le Subjonctif a deux formes simples (présent, imparfait) et deux formes composées (passé, plus-que-parfait). Le Conditionnel n'a que deux temps: présent et passé dont le deuxième présente une forme analytique.

La voix comporte quatre séries: l'actif, le passif, le réfléchi et le factitif.

Quant à l'aspect, il ne présente pas d'oppositions aussi nettes que les autres catégories du verbe. Toutefois l'ancien français distingue l'achèvement et le commencement de l'action, la durée illimitée et la progression qu'il exprime à l'aide des formes temporelles et des tours périphrastiques.

Les formes du verbe latin constituent deux systèmes: les temps de l'imperfectum (présent, imparfait, futur) et ceux du perfectum (parfait, plus-que-parfait, futur antérieur). Le français élimine les temps du perfectum qu'il remplace, à part le parfait et l'imparfait du subjonctif, par les formes composées. Dans le très ancien français, on rencontre quelques vestiges du plus-que-parfait synthétique: *auret* < *hâbuerat*, *pouret* < *pô(tue)rat*, *roveret* < *rogâ(ve)rat*. (Eul.)

Comme les formes de l'ancien français remontent directement au latin populaire par voie de développement phonétique, il en résulte une grande multiplicité des radicaux dans les verbes dont le radical forme une syllabe ouverte comportant les voyelles a, o, e. Cette alternance est due au fait que l'accent frappe tantôt le radical, c'est alors que la voyelle se diphtongue, tantôt la flexion: *ploro* > *pleur*, *ploratis* > *plorez*. La grande particularité de l'ancien français réside en ce que l'alternance des radicaux frappe non seulement les verbes du 3^e groupe, mais aussi ceux du 1^{er} groupe. En voici quelques exemples: *amer*, *amons*, *amant* - *aimets*; *lever*, *levons*, *levant* - *lievet*; *preier*, *prêtons*, *prêtant* - *priet*; *peser*, *pesons*, *pesant* - *peiset*; *demorer*, *demorons*, *demorant* - *demouret*; *trover*, *trouvons*, *trouvant* - *treuvet*, etc. Or, cette alternance n'a aucune valeur morphologique et n'est plus une alternance phonétique vivante en ce sens qu'elle ne s'appuie pas sur le système phonétique de l'ancien français qui connaît les diphtongues en toute position accentuée et non-accentuée. Ayant un caractère historique dans les verbes du 1^{er} groupe, elle sera bientôt éliminée.

Le verbe connaît trois conjugaisons dont la troisième reste fermée aux néologismes, elle est dite archaïque. La 3^e conjugaison se caractérise par une grande variété de formes personnelles et non personnelles; les désinences des parfaits et des participes ainsi que celles des infinitifs ne cadrent pas toujours ensemble.

Au cours de son évolution, la langue tend à normaliser et unifier les conjugaisons complexes ou bien à remplacer certains verbes irréguliers par d'autres qui soient réguliers, par ex., *choir* → *tomber* *quérir* → *chercher*, *issir* → *sortir*, *tistre* → *tisser*, *férir* → *frapper* *ouïr* → *entendre*, etc.

Présent de l'indicatif. Les formes en sont régulières, elles proviennent des formes correspondantes du latin, à l'exception de la flexion **-ons** dont l'origine reste incertaine.

A part les verbes du deuxième groupe, tous les autres connaissent la flexion zéro à la première personne du singulier. Il importe toutefois de noter que quelques verbes du premier groupe ont la flexion **-e** appelé **-e d'appui** (*entre, tremble, etc.*), dû au développement phonétique de **-o** flexionnel précédé d'un groupe de consonnes, dont la seconde est une sonante.

1 ^{er} groupe	2 ^e groupe	3 ^e groupe		
		Veoir	rendre	dormir
chant (entre)	finis (fenis)	vei	rent	dorm
chantes	finis	veis	renz	dors
chantet	finist	veit	rent	dort
chantons	finissons	veons	rendons	dormons
chantez (mangiez, laissez)	finissez	veez	rendez	dormez
chantent	finissent	veient	rendent	dorment

La flexion **-iez** à la deuxième personne du pluriel est également la conséquence immédiate des modifications phonétiques de la voyelle accentuée après les consonnes postlinguales *c, g* : *cargatis* > *chargiez*, *laxatis* > *laissez*, etc.

Imparfait de l'Indicatif

1 ^{er} groupe	2 ^e groupe
chanto(u)e, chanteie	finisseie
chanto(u)es, chanteies	finisseies
chanto(u)t, chanteit	finisseit
chantions	finissions
chantiez,	finissiez
chanto(u)ent, chanteient	finisseient

Les verbes du 3^e groupe ont les mêmes désinences que ceux du deuxième groupe. Le verbe *être* connaît en ancien français deux formes de l'imparfait; l'une, étant archaïque, perd du terrain (*ère* ou *iere*, *ères*, *eret*, *erions*, *eriez*, *eregt* ou *ierent*), tandis que l'autre prend le dessus - *esteie* (formé à partir du verbe *estar* < *stare*).

À la place de la forme régulière (*porto (u) e* < *portabam*), les verbes du premier groupe reçoivent depuis le XII^e siècle les désinences en **-eie** par analogie avec les autres verbes.

Dans les dialectes du Nord-Est (lorrain, wallon, champenois, etc.), la flexion de l'imparfait est différente: **-eve** (*porteve*), **-eves**, **-evet**, **-iens**, **-iez**, **-event**.

Passé simple (= parfait). Le passé simple constitue un système de formes très complexe. En ancien français la distinction entre formes fortes et faibles est très nette. Les premières sont accentuées tantôt sur la désinence, tantôt sur le radical; les secondes portent l'accent sur la désinence. Les verbes des deux premiers groupes et quelques-uns du troisième forment des parfaits faibles, en tout quatre types:

chantai (< cantâvi)	perdi	dormi	valui
chantas	perdis	dormis	valus
chanta(t)	perdie(t)	dormi(t)	valu(t)
chantâmes	perdomes	dormimes	valûmes
chantastes	perdistes	dormistes	valustes
chantèrent	perdierent	dormirent	valurent

Sur le modèle de *valeir* se conjuguent les verbes *morir*, *corire*, etc.

Par analogie avec les formes de la 2^e personne du pluriel, -s- passe à la 1^{re} personne: *chantasmes*, *perdismes*, *dormismes*, *valusmes*.

Les parfaits forts présentent des variétés hétéroclites alternant les thèmes monosyllabique et dissyllabique. Selon la finale de la désinence, on distingue les parfaits sigmatiques (*mis*) et asigmatiques (*vi*). En voici les séries essentielles.

Veeir > veoir:	Vi - veimes veis - veistes vit - virent
Venir:	vin- venimes venis- venistes vint - vin(d)rent
Mètre:	mis - mesimes mesis - mesistes mist - mistrent

L'analogie aidant, les verbes *prendre* (*pris*), *faire* (*fis*), *idre* (*dis*), etc. ont finalement le même paradigme. Au cours du XIII^e siècle le -s- intervocalique du dernier type s'amuit, et les parfaits en -s rejoignent ceux en -i.

Les parfaits forts en -u relèvent du latin *habui*, *debui*, *sapui*, *potui*. Ce sont les verbes français *avoir*, *devoir*, *savoir*, *plaisir* (*plaire*), *taisir* (*taire*), *poeir*, etc. qui se conjuguent d'après ce type.

Aveir:	oi	oûmes	Deveir:	dûi	deûmes
	oûs	oûstes		deûs	deûstes
	o(u)t	6(u)rent		dut	durent

En picard le verbe *avoir* a les formes suivantes: *eu*, *euis*, *eut*, *euimes*, *euistes*, *eurent*. En wallon ce sont: *au*, *auis*, *aut*, *auimes*, *auistes*, *aurent*.

Futur et **futur** dans le passé remontent aux constructions périphrastiques du latin populaire avec le verbe *habere*: *cantare hâ(b)eo* > *can-taraio* > *chanterai*. Ainsi la forme analytique du latin populaire évolue en forme synthétique en ancien français. Elle comporte les mêmes désinences pour les verbes de tous les groupes.

Futur	Futur dans le passé (Conditionnel)
Chanterai	chantereies
Chanteras	chantereies
Chanterat	chantereiet
Chanterons	chanterions
Chanterez	chanteriez
chanteront	chantereient

A la suite des changements phonétiques, le thème et la désinence, dans certains verbes, fusionnent. C'est ainsi qu'il existe *verrai* (*veeir*), *orrai* (*onr*), *dorrai* (*douer*), *menai* (*mener*); ceux-ci alternent avec les formes régulières à partir de l'infinitif: *doner* - *donerai*. Deux formes du verbe *estre* coexistent à l'époque: l'ancienne (*1er*, *iers*, *iert*, *iermes*, *iertes*, *ierent*) et la nouvelle-*serai*.

La valeur modale primaire de la construction (cf. j'ai à chanter) fait place à la valeur temporelle du futur.

Formes simples du subjonctif. Deux temps de coniunctivus latin subsistent en ancien français, le présent et le plus-que-parfait; celui-ci formé sur le parfait (*chantas* → *chantasse*) remplace l'ancien imparfait.

Présent			
Chant	Finisse	Rende	aie
Chanz	Finisses	Rendes	aies
Chant	Finisset	Rendet	ait
Chantons	Finissons	Rendons	aions
Chantez	Finissez	Rendez	aiez
chantent	finissent	rendent	aient
Imparfait			
Chantasse	Rendisse	Oûsse	
Chantasses	Rendisses	Oûsses	
Chantâst	rendist	Oust	
Chantissôns	rendissons	Oussôns	
Chantisséz	rendissez	ousséz	
chantassent	rendissent	oûssent	

Les verbes du 2^e groupe ont les mêmes formes au présent et à l'imparfait à part la 3^e personne du singulier: *finisset* - *finist*.

Notons que certaines désinences du présent du subjonctif et, notamment, celles du pluriel et de la 1^{re} personne du singulier, coïncident avec les désinences dans les verbes du 1^{er} groupe du présent de l'indicatif. La forme ne s'est donc pas encore constituée définitivement en ancien français.

Les temps composés ont remplacé en ancien français la série du perfectum qui ne subsiste qu'en passé simple et imparfait du subjonctif. À l'aide des auxiliaires *avoir* et *estre* sont formés le passé composé, le passé antérieur, le plus-que-parfait, le futur antérieur de l'indicatif, le passé et le plus-que-parfait du subjonctif, le passé du conditionnel. La valeur temporelle des temps est marquée par la forme de l'auxiliaire, le participe passé du verbe conjugué traduisant la valeur lexicale: *ai chantet*, *oi chantet*, *aveie **chantet***, *aurai chantet*; *aie chantet*, *oüse chantet*, *avreie chantet*. L'infinitif passé suit le même modèle: *avoir chantet*.

Les formes composées remontent aux constructions analytiques marquant un rapport d'appartenance comme conséquence d'une action précédente (*j'ai une lettre écrite* = *je possède une lettre qui a été écrite*). Par la suite, la périphrase insiste sur l'aspect, et, notamment, sur un fait accompli. Ce sont les participes des verbes perfectifs ou terminatifs désignant le terme d'une action qui se prêtent facilement à la formation des temps composés. La valeur temporelle s'accentuant de plus en plus et se substituant petit à petit à la valeur d'aspect, les verbes imperfectifs ou cursifs sont aussi introduits dans les tours périphrastiques: *ai aïmet*, *ai dormi*, etc. On rencontre ces combinaisons à partir du XI^e s. non seulement avec les verbes transitifs, mais aussi avec les verbes intransitifs: *Ben ad parlet li dux*. (Roi.)

La valeur temporelle du passé composé se fait voir dans l'énumération de plusieurs actions successives exprimées tantôt à l'aide du passé simple, tantôt avec le passé composé; les formes alternent librement: *Nel reconurent li dui sergant sum pedre. A lui medisme unt l'almosne dunethe; Il la receut cume li altre frère*. (Alexis) *Jo vos cunquis e Noples e Commibles, Pris ai Valterne e la tere de Pine*. (Roi.)

Le choix du verbe auxiliaire dépend grosso modo du caractère transitif ou intransitif du verbe: les verbes transitifs se construisent avec *avoir*, les verbes intransitifs ont des préférences pour *estre*. Ainsi les déponents que le français ne connaît plus ont laissé des traces dans la conjugaison: c'est qu'ils formaient différents temps avec le verbe *estre* sur le modèle du passif - *mortuus est*: *morir*, *naistre*, etc. Par ailleurs, le groupe prédicatif formé avec le participe actif des verbes intransitifs a la valeur du passé dans les verbes terminatifs! *venus est* - *il est là, donc il est venu*; *occusus est*, etc. Les règles n'en sont pas cependant bien établies en ancien français qui connaît maints flottements et l'emploi fréquent de *estre* à la place de l'auxiliaire *avoir*. Étant cependant l'auxiliaire type du passé, *avoir* supplée souvent l'auxiliaire *être* dans la conjugaison d'un grand nombre de verbes intransitifs.

L'emploi des temps est différent de celui du français moderne, car la différenciation des valeurs n'est pas encore nette, du moins au début, vu la coexistence des temps hérités souvent polyvalents, tel, par exemple, le passé

simple, et des formes nouvelles en état de constitution, tels les temps composés. Notons également un certain recul dans l'emploi de l'imparfait en latin populaire et en très ancien français.

Dans la narration au passé, on utilise indifféremment et côte à côte pour désigner les actions successives le présent, le passé simple et le passé composé: *Anpres iço i est Neimes venud. Meillor vassal ri!oui en la curt de lui; [...] Li reis li dundet, e Rollant l'a reçut.* (Roi.) *Li quens Rollant, quant il veit mort ses pers, E Oliver, qu'il tant poeit amer, Tendrur en oui, cumencet a plurer.* (Roi.)

Le passé simple désigne une action accomplie sans aucun rapport avec le présent. A la différence du français moderne, il est employé non seulement dans la narration mais aussi dans le langage de la conversation: *Jo vi Adam mais trop est fols.* (Adam) *Ele me dona mal conseil. A'i\ Eve* (Adam) *Qu'as tu dune feÛ... Jeo chantai.* (Marie)

Le passé simple sert également à exprimer un état et une action qui dure. Ce sont surtout les verbes imperfectifs qui se prêtent à cet emploi (*estre, avoir, amer*). En très ancien français toutes les descriptions sont au passé simple, les premiers textes ne connaissent guère l'imparfait. En voici quelques exemples: *Buona pulcella fut Eulalia.* (Eul.) *Dreit a Ialice, ço fut citet mult bêle.* (Alexis)

Le passé composé exprime le temps et l'aspect. L'action qu'il traduit se passe au passé, mais de par son résultat est liée au présent: *Ço dist li pedre: Chier filz, cum t'ai perduto* (Alexis) *Sur tuz les altres est Caries anguissus: As porz d'Espagne ad lesset sun nevoid.* (Roi.) (et il y est à ce moment).

C'est la différence entre les deux passés, le passé simple et le passé composé, qui est sentie dans les plus anciens textes français. Nous empruntons aux auteurs de l' *Histoire du français* les exemples de l'emploi des deux temps dans un même contexte, prouvant la différence des valeurs du passé simple et du passé composé.

Li cuens Rollant se jut desuz Sur l'erbe verte s'i est culchet

un pin

adenz,

Envers Espagne en ad turnet Desuz lui met s'espee e Polifan, sun vis. (Roi.)

Turnat sa teste vers la paiene gent. (Roi.)

La phrase *il a tourné son visage du côté de l'Espagne* marque l'état (son visage est tourné...), tandis que dans le deuxième fragment il s'agit de plusieurs actions successives accomplies dans un moment du passé.

L'imparfait ainsi que le plus-que-parfait est plutôt rare dans les textes avant la fin du XII^e s. L'imparfait désigne surtout une action qui dure et moins souvent l'état dans le passé. Exemples: *Chascuns portout une branche d'olive.* (Roi.) *Après iço i est Neimes venud: Meillor vassal n'aveit en la curt nul.* (Roi.) Cf. ci-dessus l'exemple sur le passé simple dans un même contexte.

Les temps composés ne sont pas à l'époque des temps relatifs ce qui veut dire qu'ils n'expriment pas seulement l'antériorité par rapport à un autre temps; ces temps s'emploient donc dans des propositions indépendantes ainsi que dans des propositions subordonnées. Le plus-que-parfait et le passé antérieur expriment le temps passé et l'aspect achevé de l'action: *Ço dit li reis que sa guère out finee.*

(Roi.) *En sa cuntrée en est alez. En Suhf-Wales, u il fu nez.* (Marie) Le futur antérieur dans les propositions indépendantes est l'équivalent du futur simple: *Mult larges teres de vus avrai cunquises.* (Roi.)

Au XIII^e s. les valeurs des temps subissent des modifications très nettes qui rapprochent leur usage du FM. Ainsi, l'imparfait devient très fréquent pour désigner l'état et une action simultanée à une autre se substituant au passé simple: *Ele senti que li vielle dormoit, qui aveuc li estoit.* (Auc.) Les temps composés expriment de plus en plus souvent l'antériorité (passé antérieur, plus-que-parfait, futur antérieur) et figurent dans les propositions subordonnées. Voici quelques exemples: *Et quant ele Vat assés escouté, si comenée a dire.* (Auc.) *Et trove les pastoriex au point de none, s'avoient une cape estendue.* (Auc.) *De nostres barons fut tels li conseils que il se hebergeroient sor le port devant la tor de Galathas, où la chaiene fermoit qui movoit de Constantinoble.* (Vill.)

Les modes. Valeurs et emplois. Bien que le subjonctif soit en recul par rapport au latin et, en particulier, pour exprimer l'optatif et la concession, ce mode reste en vigueur en ancien français qui marque une nette préférence pour les caractéristiques modales. L'optatif va déclinant pour disparaître en français moderne qui n'en connaît que quelques locutions plutôt figées: *Vive la liberté Péririssent les ennemis! Plût a Dieu que... I Puisse- t-il revenir!*

Le subjonctif exprime divers sentiments ou volontés du sujet (désir, ordre, incertitude, crainte, souhait) ainsi que toutes sortes de nécessités. Ce qui est particulier pour l'ancien français c'est que le subjonctif est usité non seulement dans les subordonnées, mais aussi dans les propositions indépendantes sans la particule *que*. D'autres particules sont cependant fréquentes: *or, car, si*: *Jamais n'ert hume plus volenters le serve.* (Roi.) *Si li reis voelt prez sui por vus le face.* (Roi.) *Deus me cunfunde, se la geste en desnient]* (Roi.) *Respunt Marsilies: Or diet [= qu'il parle], nus l'orrum.* (Roi.)

Un autre trait caractéristique dû au latin est l'emploi du subjonctif dans les interrogations rhétoriques et les questions indirectes: *Deus, dist li cuens, or ne sai jo que face.* (Roi.) En voici un autre exemple emprunté à Sneyders de Vogel: *Or, m'estuet-il dont regarder Comment jo puisse a li parler.* (Jubinal. Jongl. de France)

On utilise couramment le subjonctif avec le sens hypothétique qu'il a hérité du latin et qu'il n'a pas encore cédé au conditionnel. En très ancien français pour exprimer l'irréel dans les deux propositions est usité l'imparfait (l'ancien plus-que-parfait); depuis la fin du XI^e s., il est supplanté, dans la principale, par le plus-que-parfait: *S'altre le desist, ja semblast grant mençunge.* (Roi.) *Fust i li reis, ni oùssum damage* (Roi.) Cf. *Se il fust vif, jo rousse amenet.* (Roi.)

Un nouveau mode créé à l'époque romane fait concurrence au subjonctif, c'est le conditionnel qui représente l'éventuel, au début dans une proposition indépendante; la condition est primée dans les phrases avoisinantes ou bien sous-entendues. Par ex., *A ton bel cors, a ta figure, bien covendreit tel aventure.* (Adam)

Depuis le XII^e s., le conditionnel s'emploie dans la principale suivie ou précédée de la subordonnée renfermant un verbe au plus-que-parfait du subjonctif. Mais les

règles du français moderne s'imposent petit à petit, on rencontre de plus en plus souvent l'indicatif dans la subordonnée: *Se tu des or nos me tochoies, Trop grant vilenie feroies.* (Erec) *Si se repensa que, s'on le trovoit ileuc, c'on le remenroit en le vile.* (Auc.)

Le réfléchi est exprimé en latin à l'aide du passif et des formes pronominales, celles-la plutôt rares. Le latin populaire développe les constructions avec le pronom personnel en substituant a *ornor* - *me orno*, qui a l'avantage d'avoir au début une seule valeur. Cependant, comme l'action sort du sujet et y retourne, le sens du pronom complément s'efface et la forme pronominale commence a désigner aussi le caractère intransitif du verbe. Le pronom réfléchi tend a devenir une marque d'intransitivité; ce qui est d'une grande utilité pour la langue qui ne distingue pas dans la forme même du verbe, la transitivité et l'intransitivité. En effet, les verbes en ancien français sont souvent transitifs et intransitifs a la fois: *mourir*, intr.- *mourir qn*, *coucher*, intr.- *coucher qn*, etc. En voici quelques exemples: *Et que vos ai morte et ocise.* (Cligès) *Cist formages me put si fort Et flere qu'il ja m'aura mort.* (Ren.j) *Nous la partirons par mi.* (Vill.) *Pour combattre a vos ennemis avez passé une rivière a noue.* (Joinville) *Il dormirent lur sutne.* (Liber psalm.)

L'adjonction du pronom réfléchi en fait des verbes intransitifs: *Caries se dont, li empereres riches.* (Roi.) *Li quens Rollant gentement se cumbat.* (Roi.) *Ele se comenca a porpenser del conte Garin de Biaucaire.* (Auc.) *Ele se pensa qu'ileuc ne faisait mie bon demorer.* (Auc.) *Li forestier se part du roi.* (Tristan)

Or, plusieurs verbes s'emploient indifféremment avec et sans pronom réfléchi, et cela dans un même texte: *penser* - *se penser*, *commencier* - *se commencer*, etc.

Le factitif est traduit a l'aide des verbes *faire* et *laisier* suivis de l'infinitif: *Par moites terres fait querre son amfant.* (Alexis) *Si vengez cels que li fels ocire.* (Roi.) *Leissiez ester ceste dolor.* (Erec) *Et dix vos laist trover ce que vos querés!* (Auc.) *Se je me lais canr, je briserai le col.* (Auc.)

La combinaison du verbe *aler* (*s'en aller*) avec le gérondif désigne une action qui est considérée dans sa progression: *Devant ses pers vait il ore gabant.* (Roi.) [...] *parlé as a ton amant, Qui por toi se va morant, Jet te ai e tu t'entens! Garde ti des souduians Ki par ci te vont querant Sous les capes les nus bransl Forment te vont manecant Tost te feront messeant. S'or ne t'abries.* (Auc.)

Ces tours sont vivants jusqu'au XVI^e s., l'époque à laquelle d'autres moyens viendront les remplacer. Néanmoins, le français moderne se sert encore du dernier tour limitant son usage aux verbes qui expriment par leur sémantique la progression de l'action: *les prix vont augmentant, le mur va s'écroulant.*

COURS N4

Thème: L'ANCIEN FRANÇAIS (IX^E-XIII^E SS.) : STRUCTURE SYNTAXIQUE ET LE VOCABULAIRE

Plan du cours:

1. Évolution de l'ordre des mots dans les groupes syntaxiques de mots.
2. Évolution de l'ordre des mots dans la proposition simple .
3. Évolution de l'ordre des mots dans la phrase complexe.
4. Évolution de l'ordre des mots dans la proposition subordonnée.
5. Évolution de la négation.
6. Enrichissement lexical du vocabulaire de l'ancien français.

Mots-clés : parataxe, hypotaxe, forme casuelle, l'ordre libre des mots, préposition , juxtaposition, postposition ou anteposition, place du déterminant, emploi polyvalent, emploi non prépositionnel, négation essentielle, phrase juxtaposée, proposition coordonnée, proposition subordonnée, fonds primitif, couches lexicales (strats), fonds latin, substrat celtique, superstrat germanique, emploi métaphorique.

La syntaxe de l'ancien français L'ordre des mots

Au moyen âge, le français dispose des formes casuelles, ce qui rend la syntaxe de la phrase très mobile. C'est la forme du mot qui indique sa fonction syntaxique et ses relations avec les autres termes de la proposition. Cependant, ce n'est pas la cause unique de l'ordre des mots relativement libre, si toutefois liberté il y a, puisque la syntaxe du XIV^e s. jouit aussi d'une grande mobilité, et pourtant les désinences casuelles ont disparu bien avant le XIV^e s. Il y a évidemment d'autres raisons aussi qui entrent en jeu. En effet, il faut tenir compte de la flexion du verbe qui est riche en ancien et moyen français. Tant que la flexion est nette et que la préposition (ou la juxtaposition) du pronom-sujet ne devient pas obligatoire, l'ordre des mots n'assume pas encore toutes les fonctions grammaticales qui lui reviennent en FM. D'autre part, l'emploi des prépositions à sens concret contribue à spécifier le rôle de plusieurs termes et de placer ceux-ci à distance des mots dont ils dépendent. Voilà pourquoi la séquence progressive ne se trouve fixée qu'au XVII^e s., bien qu'elle commence à dominer depuis le XIII^e s..

Nombreux sont les romanisants qui prétendent que l'ordre des mots en AF est libre (W. v. Wartburg, J. LeCoultré, E. Ebering, etc.). Ce jugement est évidemment dû à la comparaison de l'AF au FM, ce dernier attribuant à la disposition réciproque des mots une fonction grammaticale précise.

Mentionnons tout d'abord deux règles fondamentales qui régissent l'ordre des mots dans la proposition indépendante en AF. A la différence du latin, le prédicat verbal (le verbe) se rapproche du début de la proposition abandonnant progressivement sa position en fin de phrase. D'après W. Meyer-Lubke, il n'y a que 42% de phrases qui se terminent par le verbe dans la *Chanson de Roland*,

38% — dans les œuvres de Chrétien de Troyes et seulement 11% chez Joinville. Le verbe occupe de préférence la deuxième place: *Tiercelin entent la losenge*. (Ren.) Cette règle est plus rigoureusement observée dans les propositions énonciatives en prose. Par contre, dans les vers la forme personnelle du verbe aux temps composés vient souvent au début de la phrase.

Une autre règle qui résulte de la précédente veut qu'il y ait inversion du sujet (par rapport au verbe) quand la proposition commence par quelque complément: *Par le bois vint uns forestiers*. (Tristan)

L'AF connaît six variétés de la disposition réciproque des termes essentiels, décrites par L.Foulet². Les voici: S-V-C (sujet-verbe-complément), C-V-S, S-C-V, V-S-C, C-S-V, V-C-S.

Dans la proposition indépendante, les variétés C-S-V et V-C-S sont d'un rendement minime. L. Foulet n'a trouvé que deux exemples du premier type: *Nule riens je n'i donroie*. (Les Chansons de Colin Muset) — *Sire, fet-il, amistié grande Mesire Guillaume vous mande*. (Le Vair, Palefroï par Huon le Roi)

La variété C-S-V est par contre la séquence type de la subordonnée relative, à l'exception évidemment de celle qui commence par le pronom sujet: *Dunez mei l'arc que vos tenez el poign*. (Roi.) *Et l'amors que sa famé avoit*. (Erec)

Quant aux autres variétés, le rôle prédominant revient à la séquence S-V-C; elle est de beaucoup la plus fréquente. La déchéance progressive de la déclinaison (l'invariabilité du nom féminin et de certains substantifs du masculin) contribue considérablement à stabiliser l'ordre direct des mots. Ex.: *Rollant ad mis iolifan a sa huche*. (Roi.)

Les variétés V-S-C et C-V-S assument la fonction de l'interrogation, la première comportant un nom pour complément, la deuxième utilisant à ces fins un pronom: *Por coi le ramenés vous chj'*? (Adam le Bossu) Voici quelques exemples empruntés à E. Garnillscheg: *Menoit sainz François telle vie*? (Mont. Fabl.) *Porta donc vostre père l'escu vermeil au cerf blanc*? (Prosa Perc.)

Réduites au type V-S, ces séquences servent à introduire une incise au début, au milieu ou à la fin du discours direct: „*Francs chevalers*”, *dist li emperere Caries*. *Respunt li reis*: „*Vos estes saives home*”. „*Nu ferez certes*”, *dist li quens Oliver*, „*Vostre curages est mult pesmes et fiers*”. (Roi.) Souvent, dans la narration, l'incise précédant le discours direct est mise en relief par le démonstratif *ço*: *Ço dist Rolant*: „*Ço ert Guenes, mis parastre*”. *Ço dist li reis*: „*Guenes, venez avant*”. (Roi.)

L'ordre des mots V-S-C est par ailleurs familier aux propositions qui commencent par un complément indirect ou circonstanciel suivant la règle qui réserve au verbe la deuxième place dans la proposition (v. ci-dessus): *A lui lais jo mes honurs e mes fieus*. (Roi.) Comme la flexion du verbe est assez nette, le pronom-sujet est souvent omis. La construction V-S-C est donc réduite à V-C.

La séquence C-V-S mérite d'être envisagée à part parce qu'elle peut avoir un nom pour complément direct. Alors la proposition est énonciative, concurrente de la séquence S-V-C. La variété C-V-S est particulièrement répandue en AF; cela est dû à la vitalité du système casuel.

Il n'existe que trois séquences (S-V-C, C-V-S, S-C-V) qui ne font pas opposition puisqu'elles assument une même fonction, celle de marquer une proposition énonciative. Ce qu'il faut attribuer à l'existence du système casuel qui en fait des formes alternantes. Encore faut-il que le complément y soit exprimé par un nom. Quand le complément est un pronom, la variété C-V-S présente une proposition interrogative, l'inversion y joue donc un rôle grammatical, tandis que le type S-C-V ne fait plus concurrence à S-V-C. Ce n'est plus une opposition vide, l'inversion du complément y étant justifiée par la morphologie du mot qui l'incarne.

Ces variétés fondamentales prennent une figure particulière quand il s'agit du prédicat nominal (copule + attribut) ou de la forme composée du verbe dans le prédicat verbal; tous les deux sont susceptibles de renfermer entre les deux parties du prédicat divers termes de proposition. C'est ainsi qu'on rencontre insérés dans le groupe „auxiliaire — participe" les compléments direct et indirect (*oui sa raisun fenie, ad a Deu commandet*), le sujet (*est Neimes venue*), le complément circonstanciel (*est par matin levet*).

L'attribut peut soit suivre la copule soit la précéder, ce qui a lieu en cas de mise en relief. Cf. dans la *Chanson de Roland*: *Hait sunt li pui et li val tenebrus. Granz est la noise Vint mille sunt ... Rolant est proz e Oliver est sage*. Notons qu'en cas des termes similaires le deuxième attribut peut se construire sans copule.

Il nous reste à examiner la place du déterminant qui est représenté, dans le groupe nominal, par un adjectif (épithète) et, dans le groupe verbal, par un adverbe (circonstanciel).

A la différence du latin qui place le déterminant en préposition („déterminant — détermine"), le très ancien français n'a pas de préférence nette pour un ordre fixe. Les adjectifs qualificatifs, ainsi que ceux qui marquent la relation se placent indifféremment devant et derrière le nom: *francs chevalers, fais jugement, la clere albe, mortel rage, vifs diables, la bataille grant, le cuer franc*, etc.

Ce qu'il faut noter c'est que l'adjectif se trouve toujours juxtaposé au nom qu'il détermine, leur union est une des plus étroites. Pourtant en fonction de prédicatif au complément, l'adjectif suit les règles de l'ordre des mots qui régissent l'adjectif attribut (*Vairs out les oilz... Gent out le cors*). L'AF semble cependant préférer la postposition au nom pour les participes et les adjectifs de relation, les qualificatifs se trouvant plus souvent devant le nom: *grant tendrur, mauvais hom, moult bèle fontaine; Un val herbus, celé gent estrange, la buch sanglente*, etc.

L'adjectif et le nom en apposition suivent toujours le nom qu'ils déterminent. Ces constructions sont en vogue en AF: *Roma la ciptet, El Oliver li proz e li gentilz, Oliver li ber, Neimes li dux*, etc.

Quant à un autre déterminant présenté par l'adverbe dans le groupe verbal, sa place n'est pas fixe bien qu'il tende à se rapprocher du verbe. Cf. *Ne ben ne mal ne respunt sun nevuld. Mult fièrement com-mencet sa raisun. Li empereres mult fièrement chevalchet. Il voelt virement*. (Roi.)

L'interrogation s'exprime tantôt par le ton quand l'ordre des mots est direct tantôt, et c'est là le cas le plus fréquent, par l'inversion du sujet, que ce soit un pronom ou un nom. L'inversion a lieu dans toutes sortes de questions avec et sans mot interrogatif. Notons que c'est en AF qu'apparaissent les premiers exemples de l'interrogation complexe qui va s'implanter dans la langue au XVI^e s.: *L'aveirs Carlun est il appareilliez?* (Roi.) *Conissiés vos Aucassin le fil le conte Gariu de Biaucaire?* (Auc.) *Vous vous couchiés? Quelle beste est che sour vo main? Comment vous apelleon? K,e devenra..., Me commère dame Maroiel* (Adam le Bossu)

Pour exprimer les relations entre les termes de la proposition et indiquer la fonction syntaxique des mots, l'AF utilise en premier lieu la forme flexionnelle du nom et du verbe.

Les prépositions caractérisent en premier lieu les noms en fonction circonstancielle. La grande variété des relations circonstancielle appelle une grande diversité des prépositions qui se construisent avec les noms: *devant sun tref, par grant veisdie, de Marcilie, vers dulce France, sur un tertre*, etc.

Le rôle du circonstanciel étant précisé par la préposition, la place de celui-là dans la proposition est assez libre; il peut venir en tête et à la fin, suivre ou précéder le verbe, s'insérer entre l'auxiliaire et le verbe, etc.: *In figure de colom volât a ciel.* (Eul.) *Entre ses poinz teneit sa hauste fraisnine. En la teste ad e dulong e grant mal.* (Roi.)

L'emploi non prépositionnel du nom en fonction circonstancielle n'est pas tellement fréquent: *Rollant mis nies hoi cest jur nus défait.* (Roi.) Plus tard il sera confiné à un nombre restreint de circonstanciers de temps: *le matin, le soir, cette année*, etc.

Le complément de nom exprimé par un substantif est précédé de règle par la préposition *de* qui devient peu à peu un vrai outil grammatical pour exprimer les relations d'appartenance et de possession. La position du complément de nom est néanmoins fixe, il suit le nom qu'il détermine. Mais le fait d'être pourvu d'une marque grammaticale (*de*) lui confère la faculté de se déplacer dans la phrase, bien que cela n'arrive pas souvent: *De sun cervel rumpu en est li temples. Brochet-le bien des esperuns d'or fin.* (Roi.)

Pour exprimer les relations de possession, ce qui a lieu au cas où le complément est présenté par un nom de personne, on utilise également la préposition *à*: *filz al rei. Fud la Pulcela de mult hait parentet, Fille ad un conpta de Roma la ciptet.* (Alexis) Il arrive au cas régime d'exprimer à lui seul cette fonction du nom; alors le cas régime du nom est secondé par la position du déterminant et la forme du substantif déterminé. Celui-ci est toujours sujet, ce qui l'oppose nettement au cas régime du complément qui suit ou précède immédiatement le déterminé. Souvent le complément de nom est intercalé entre l'article et le nom: *lideo inimi, li reigonfanoniers*. La postposition est caractéristique pour le complément — nom de personne: *la tere lur seignur, la voiz sa famé, l'ame vostre père, la galie lor seignur*, etc. Cf. les vestiges de l'ancienne juxtaposition dans les mots *Hôtel-Dieu, Bourg-la-Reine*, etc. Ces constructions sans préposition ne sont

pas productives, vu le caractère caduc du système casuel; elles sont remplacées vers la fin du XIII^e s. par les tours prépositionnels.

Quant au complément indirect, lui aussi est pourvu le plus souvent d'une préposition; ce sont de préférence les prépositions *de*, *ad*, *pour*, etc. Pourtant, il faut tenir toujours compte du fait que le caractère intransitif et transitif du verbe n'est pas immuable. Il change souvent au cours de l'évolution du français: [...] *d'un son fils voit parler*. (Alexis) [...] *commencent la rive à prochie*. (Vill.) *Isengrin en sent la fumée Qu'il n'aovit mie acoustumée*. (Ren.)

En AF certaines prépositions tout en gardant leur valeur concrète, commencent à marquer les rapports syntaxiques qui revenaient en latin aux désinences casuelles, telles *de*, *a* (*d*). Au début, ce sont des valeurs grammaticales plutôt précises indiquant l'appartenance et la possession. Petit à petit les deux prépositions marquent la subordination quel que soit son caractère particulier; c'est ainsi qu'elles arrivent à indiquer le rôle secondaire de complément joué par l'infinitif qui est régi par un autre verbe.

Les verbes de sentiment et ceux qui marquent l'ordre et le commencement de l'action, ainsi que les auxiliaires (quand il ne s'agit pas d'une forme composée) régissent de préférence un infinitif précédé de *a*: *Adonc comencent li marinier à ouvrir les portes de uissiers*. (Vill.) *Rien nule a feire ne redot ...* (Yvain)

Les verbes d'opinion, de perception et plusieurs autres demandent la préposition *de* devant l'infinitif. *Et li paiens de ferir mult se hastet*. (Roi.) *Mult se fait fiers de ses armes porter*. (Roi.)

La plupart des infinitifs se rattachent directement au verbe et composent avec celui-ci un prédicat verbal composé. Le verbe qui régit l'infinitif est alors un verbe à valeur de modalité (*pouvoir*, *valoir*, *devoir*), de voix (*faire*), d'aspect (*aller*, *venir*, *cesser*). *Jo i puis aler mult ben*. (Roi.) *Por Deu merci, lessiez m ester*. (Erec) Les constructions avec un infinitif issu des tours latins Accusativus cum infinitivo ne comportent pas de prépositions non plus. *Devers Ardene vit venir uns leuparz*. (Roi.) *S'oï Aucassin plourer et s'amie regreter*. (Auc.)

Les tours Impersonnels utilisent les deux variétés de rection: sans préposition et avec les prépositions *de* ou *à*: *Rien nute a feire ne redot*, *Que moi vos pleise a comander*. (Yvain) [...] *que par celé chaiene covenoit entrer*. (Vill.) *Or me covient a sejourner*. (Ren.) *De lui vengier jamais ne li iert sez*. (Roi.)

En ancien français et jusqu'au XVI^e s. les groupes syntaxiques ont une constitution particulière (on en rencontre des restes au XVII^e s.), en ce sens que les éléments de la proposition ne se répètent pas nécessairement dans chaque groupe; il suffit de les nommer une seule fois — leur force rayonne sur toute la phrase et même sur plusieurs: *Vos médecins, Fagon et [ceux] de toutes les facultés ne guérissent point toujours*. (La Bruyère)

La négation présente un cas tout particulier relevant de la morphologie et de la syntaxe à la fois. La négation essentielle dans une proposition à prédicat verbal est en AF la particule *ne* (dans le très ancien français — *non*) qui précède le verbe et suffit à elle-même: [...] *la polie sempre non amast lo deo menestier*. (Eul.) *La vithe est*

fraisle, n'i ad durable honur. (Alexis) Ne feres certes. Ço set hom ben, n'ai cure de menace. (Roi.)

La langue tend à renforcer le sens négatif en ajoutant différents pronoms et adjectifs (*nul, aucun*), adverbes (*mes, oncques, ja, aine, queres, plus*) et substantifs (*pas, mie, point, goûte, rien, chose, nient*) qui ont primitivement un sens positif: *Veus tu a cort de nullui plaindre} [...] Se tu veus rien di ton mesage. (Tristan)* Ils ne reçoivent le sens négatif qu'en combinaison avec la négation *ne*: *Ja mais riiert tel com fut as anceisurs. (Alexis) Ke quens Rollant, ki ne l'otriet mie, En piez se drecet. (Roi.) Je ne vus aim nient (Roi.), etc.*

Les verbes transitifs ont recours, pour accentuer la négation, à des noms marquant une quantité minime. Ces mots commencent par s'ajouter aux verbes qui de par leur sens demandent un complément de ladite valeur lexicale *ne boit gote, ne coud point* (= *point* dans la couture et la broderie), *n'ose pas muer, ne mangez mie*: *Vous n'irez pas uan de mei si luign. (Roi.)* Les vestiges de l'ancienne règle subsistent dans l'emploi moderne de la négation *rien* exclusivement avec les verbes transitifs.

La phrase complexe présente tout comme en FM une suite de plusieurs propositions soit juxtaposées (parataxe), soit coordonnées (parataxe conjonctionnelle), soit subordonnées (hypotaxe).

Les relations de subordination exprimées par les propositions juxtaposées sont très variées: ce sont des rapports de cause à effet, de concession, d'hypothèse (de condition), etc. Dans la plupart des cas, c'est le mode qui contribue à spécifier le caractère de lien entre les propositions juxtaposées: *Niule cose hon la pouret omque pleier. La polie sempre non amast lo deo menestier (Eul.) Jamais nert hume plus volenters le serve. En la citet nen est remes paien, Ne seit ocis, o devient chrestien. (Roi.)* La première proposition de la série renferme parfois un adjectif ou un nom qui sert de lien avec la proposition suivante, appelant l'explication ou la détermination. Ajoutons aux exemples précédents contenant les substantifs *hume, paien* à article zéro, qui sont à développer, un autre avec le pronom indéfini *tel*: *Dune at tel doel pour poi d'ire ne fent. (la conséquence)*

Parmi les propositions juxtaposées utilisant le mode du verbe pour exprimer les rapports de subordination, notons en particulier celles qui renferment l'hypothèse et la concession: *Seit ki l'ociet, tute pais puis avriumes. (Roi.) Li emperedre se fait e bah e liez: „Cor-ares at prise et les murs peceiez." (Roi.) (cause)*

Particulièrement fréquentes sont les . propositions juxtaposées dont la principale est introduite par le pronom démonstratif neutre, tandis que la proposition suivante tient lieu d'une complétive (que): *Ço sent Rolant de sun tens ni ad plus. (Roi.)*

L'AF connaît également les propositions juxtaposées dont la deuxième est équivalente à une subordonnée relative: *Jamais n'ert hume plus volenters le serve! En la citet nen at remes paien Ne seit ocis, o devient crestiens. (Roi.)*

Les propositions coordonnées utilisent en AF les conjonctions *si, et, mets, ou, ne*. Notons que *si* est beaucoup plus fréquent que *et*. En voici des exemples: *Uns*

Sarrazins tute veie l'esguardet: Si se feinst mort, si gist entre les altres. (Roi.) Nicolete jut une nuit en son lit, se vit la lune luire cler par une fenestre et si oï le lorseilnol canter en garding, se li sovint d'Aucassin sen ami qu'ele tant amoit. (Auc.) Et li criz fu levez en l'ost; et nostre gent vienent de Mes part et les mist-rent enz mult laidement. (Vill.) Li quens Rollant gentement se cumbat, Mais le cors ad tressuet e mult chalt. (Roi.) [...] jei l'en port, Ou soit a droit ou soit a tort. (Ren.)

La prédominance de la parataxe sur l'hypotaxe est due aux causes suivantes. Le latin vulgaire a éliminé la majorité des conjonctions latines non seulement parce qu'elles représentaient des monosyllabes et des dissyllabes (*dum*, *aut*) et finissaient par coïncider, à la suite des modifications phonétiques, avec certaines prépositions (cf. *dum* > *do*, *de* — *de*; *aut* > *au* — *al*, *au*), mais surtout parce que la langue parlée se contente à l'époque de constructions simples ou bien des propositions juxtaposées et n'a pas besoin d'une aussi riche collection de conjonctions.

L'AF garde les conjonctions latines qui rendent les liens fondamentaux de subordination *que* (< *quod*, *quam*, *quia*), se en y ajoutant certains adverbes — *quand* « *quando*), *com(e)* « *quo-modo*).

La question indirecte qui porte sur le complément direct est introduite aussi par la conjonction *que* sans antécédent (*ce*): *Conselle moi que nos feron. (Tristan)* Par ailleurs, la structure de la question indirecte est celle du FM, l'ordre des mots y est progressif: // *me demanda en Cyrpe pourquoy je ne metoie de l'yaue en mon vin... Il me demanda se je vouloie estre honorez en ce siècle. (Joinville)*

Il arrive aux auteurs d'abuser de la polyvalence de *que*: [...] *Sur le chemin, que il saveit que la rute passer deveit. (Marie) Pur la joie, qu'il ot eue De s'amie, qu'il ot veie Par le bastun qu'il ot escrit... (Marie)*

Au cours de l'évolution de l'AF, il se forme toutefois de nouvelles conjonctions qui sont composées à partir de *que*, plus souvent précédé d'un démonstratif *ço*, à l'aide des prépositions ou des adverbes: *avant ço que*, *après ço que*, *ainz que*, *tant que*, *pur ço que*, *des que*, *puis que*, *cornent que*, *quand que*, etc.: *Ne V amer ai a trestut mun vivant, [...] por ço qu'il est si cumpainz. (Roi.) Je fis que fous que vos creioie Puis que escacier vos veioie. (Ren.) Grant pièce après que il revint Un jor sens an la chambre vint. (Cligès)*

Il est à noter que ces constructions ne constituent pas encore à l'époque de vraies conjonctions, elles sont en voie de formation, leurs parties ne se sont pas soudées et peuvent être séparées par différents termes de la phrase. En se grammaticalisant, la plupart des constructions perdent le pronom démonstratif: *avant ço que* > *avant que*, *après ço que* > *après que*, etc. *Pur ço Vat fait que il voelt veire-ment Que Caries diet... (Roi.) Ensi fu devisez li assaus que les trois batailles des sept garderoient l'ost par defors. (Vill.)*

Parmi les locutions conjonctives que l'AF voit naître et devenir polyvalentes, notons la combinaison libre *tant ... que* qui exprime au début la conséquence: *Si a tant fait et tant erré Qu'il vint eu un cemin ferré (Ren.)* Or, l'adverbe tend à se placer derrière le verbe vers le XIV^e s. et c'est ainsi que *tant* se rapproche de la conjonction *que* pour former avec elle une conjonction composée qui étend son

emploi et s'enrichit de nouvelles valeurs: elle marque les relations temporelles — le terme de l'action (*jusqu'à ce que*). Il lui arrive de désigner le but (*pour que*). Cependant, les deux parties de la combinaison sont encore souvent séparées: *Ensi lor périls et cil travaux près de dix jorz, tant que un joesdi matin fu lor assaus atornez.* (Vill.) *Si erra tant qu'ele vint en le forest.* (Atc.)

Au fur et à mesure que la langue évolue, la valeur des locutions conjonctives se précise. Plusieurs sont au début des conjonctions temporelles, telles, par exemple, *pois que* (*puis que*), *dès que*, etc. Depuis le XII^e s., apparaît la conjonction causale *par ce que* pour concurrencer *por ce que* qui marquait la cause et le but et en prendre le dessus au XIV^e s. (v. Joinville).

Les subordonnées circonstancielles comprennent de nombreuses variétés suivant qu'elles expriment la cause (*car, puis que, por ce que*; celui-ci suivi de l'indicatif), la conséquence (*que, ainsi, ... que, si ... que, tant ... que* ~> *tant que*), la fin (*que, por ce que*; ce dernier suivi du subjonctif), la manière d'être (*quan que*, plus rarement *si cum*), la concession (*mais que, encores (que), bien que, comment que*), la comparaison (*corn, corn si*), le temps (*quant, des que, pois que, ainz (einz) que, tant que, tant corne*), l'hypothèse réelle, potentielle et irréalité marquée par l'emploi de différents modes et temps (*se > si*). Notons l'inversion du sujet fréquente dans les subordonnées temporelles qui précèdent la principale: *Quant l'ot li reis, fièrement le regardet. Quant l'ot Reliant, si cumençat a rire.* (Roi.)

L'AF utilise volontiers les subordonnées relatives introduites par un des pronoms relatifs et par l'adverbe *ou*. Il est à noter que le pronom relatif servant de conjonction suit habituellement son antécédent. Ce qui est particulier à l'AF c'est que l'antécédent peut se détacher du pronom. *5e cil l'out, qui se deffaut, Dites, se de rien i mesprant?* (Yvain) [...] *dedenz le bois celui trova que plus amot que rien vivant.* (Marie) *Si saillirent ou charretel, Ou li cuderent Renart prendre.* (Ren.) Ce qui constitue une des particularités, de la phrase complexe en AF, c'est la grande variété des moyens d'expression synonymiques. Ainsi, pour marquer différents liens de subordination, a-t-on recours aux propositions juxtaposées et aux modes du verbe, de même qu'à l'hypotaxe employant quantité de conjonctions simples et composées. En guise de conclusion notons les tendances qui caractérisent le développement de la phrase complexe en AF. C'est le progrès de l'hypotaxe au dépens de la parataxe et l'enrichissement continu des conjonctions composées, ce qui diminue le rôle des moyens morphologiques, tel le mode, dans l'expression de la subordination. D'autre part, les conjonctions héréditaires (*que, si*) bien que polyvalentes tendent à restreindre leur emploi et à spécifier leur valeur.

VOCABULAIRE

Le fonds primitif du vocabulaire de l'AF est celui du LF constitué de différentes couches lexicales (strats): le fonds latin, le substrat celtique et le superstrat germanique.

Le strat latin constitue l'essentiel du lexique français; les mots d'origine latine présentent la majorité écrasante du vocabulaire et sont d'un rendement sans égal puisqu'ils désignent les objets, les actes et les notions indispensables à la vie

commune: *orne, femme, père, mère; dos, pied, main, boche; citet, ville, mur, mansion; champ, soleil, vent, pluie, for; vieil, fier, bel, grant; aler, venir, fuir, estre, avoir, dire, chanter, conter, ferir, oir, demander*, etc. Ils servent de base à la formation des dérivés: *corage, vassalage, maintenance, maintenant, venter, champignol, journée, fiancier, garance, grandesse*, etc.

Le lexique celtique et germanique n'est pas nombreux, il est d'un rendement restreint et spécialisé. C'est ainsi que les mots d'origine celtique se rapportent à l'activité des paysans, à la campagne; ce sont souvent des termes agricoles très spécifiques (*benne, charrue, claie, soc, bouge*, etc.). Le superstrat germanique a fourni surtout le lexique militaire (*heralt, gaité, quarder, hache, brant, espier, flèche, healme, escremir, mordre, mordre*, etc.), quelques mots relatifs à l'esprit guerrier des peuplades germaniques (*orgoil, honte, honnir, hardi, balt, morne*, etc.) et des mots de la vie de tous les jours (*loc 'loquet', gruel, bolenc* qui fournit de dérivé *bolengier, broder, blé, jarbe, trop*, etc.).

L'économie et la vie politique et culturelle, bien qu'elles soient plutôt repliées sur elles-mêmes au début du moyen âge vu le mode de vie de l'époque féodale, ne restent pas sans évoluer, ce qui demande la création de nouveaux mots et expressions.

L'enrichissement lexical s'effectue par dérivation propre et im-prompte, par composition, grâce aux emprunts et à l'évolution de sens des vocables.

Le développement de la scolastique et de la littérature courtoise appelle la création d'un nouveau vocabulaire abstrait, car le LP a éliminé la plus grande partie de cette couche lexicale. L'AF y procède par différentes voies. D'une part, c'est le mot concret déjà existant dans la langue qui élargit sa signification et reçoit un sens abstrait, par exemple, *sagesse* (< *sapientia* 'le sens du goût'), *considérer* ('observer des astres'), *talent* (< *talentum* 'une unité monétaire') au début au sens de 'désir, volonté', etc. Notons surtout la dérivation qui est extrêmement féconde en AF (v. ci-dessous).

D'autre part, le français se procure le mot indispensable par emprunt ou par calque. Ceci vaut non seulement pour le lexique abstrait, mais surtout pour le vocabulaire nécessaire à l'exercice de n'importe quelle activité économique, politique et culturelle. L'emprunt se fait soit dans le cas où la langue n'est pas apte à former un nouveau mot avec ses propres moyens, soit que le mot s'introduise avec l'objet importé ou la notion acquise chez un peuple étranger et désigne ladite chose d'une manière nette et précise.

La source essentielle de l'emprunt, c'est le latin. Celui-ci étant la langue de l'administration et de l'enseignement, de la science et du culte, le français et le latin se côtoient toujours, ce qui rend l'emprunt plus aisé. Rappelons qu'à l'époque les clercs se servent toujours des deux idiomes. Ils sont bilingues. Le contact perpétuel des deux langues est facilité par les premières traductions du latin en français.

Les emprunts les plus archaïques sont des mots d'église: *diable*, *evesque*, *apostre* (*apostle*), *image*, *élément*, *empedemenz*, *virginitet*, etc. F. Brunot fournit plusieurs listes de mots provenant de la *Vulgate* et des auteurs ecclésiastiques du moyen âge. Plusieurs sont d'ailleurs d'origine grecque arrivés en AF par l'intermédiaire du latin. Au XIII^e s. apparaissent les mots du langage de la médecine, du droit, de la rhétorique: *authentique*, *bigame*, *cavillation*, *dilation*, *excessif*, *libéralité*, *mutation*, *opposition*, *physicien*, *spirituellement*, *spectacle*, *ultime*, etc.¹ Le caractère savant de ces mots se fait voir en premier lieu dans leur forme phonique qui est étrangère à celle des vocables de l'AF. Les mots savants maintiennent les consonnes occlusives intervocaliques (*mutation*), les voyelles protoniques dans les mots polysyllabiques (*libéralité*), les consonnes bilabiales et postlinguales intervocaliques (*apostre*, *image*), les consonnes postlinguales devant a (*cavillation*), etc. La seule assimilation qu'ils subissent au début c'est le déplacement de l'accent sur la syllabe finale ou la contrefinale dans le mot qui se termine par un e: *câlicis*~> *calice*, *ûltimum*~> *ultime*. Parfois intervient une assimilation morphologique aussi; le mot savant reçoit un suffixe francisé: *liberalitas* > *libéralité* (sur le modèle latin, d'ailleurs).

A la suite des emprunts au latin, et c'est là un fait capital, il se forme en AF un lexique dit savant parallèle au lexique d'origine populaire. Un mot issu du latin et faisant parti du fonds primitif du français reçoit en AF et surtout en MF un doublet étymologique, ce qui veut dire que le même vocable pénètre une deuxième fois dans la langue, mais cette fois-ci sous sa forme latine, puisque l'évolution phonétique a pris fin avant le VIII^e s. Ainsi, par exemple, *causa* a donné après maintes mutations phonétiques le mot *chose* [tf/oze], tandis qu'au XII^e s. *causa* réapparaît en français sous sa forme savante *cause* [kauze] s'adaptant aux lois de prononciation de l'époque (s in-tervocalique =? z). Les doublets étymologiques diffèrent par leur forme phonique et leur signification, le mot d'origine populaire étant concret et le mot d'origine savante appartenant le plus souvent au lexique abstrait ou scientifique (signification spécialisée). Cf. *cherté* — *charité* (XII^e s.), *chose* — *cause* (XII^e s.), (*h*)*ostel* — (*h*)*ospital* (XII^e s.), *avoué* — *advocat* (XII^e s.), *coucher* — *colloquer* (XII^e s.).

Il existe également des doublets étymologiques parmi les suffixes: -ure et -ature (< -aturam), -aison et -ation (< -ationem), -el et -al (< -alem). Les doublets étymologiques ainsi que les mots savants vont enrichir considérablement le français aux époques ultérieures, surtout en MF et à la Renaissance. C'est à cette période que les doublets foisonnent en français pour accentuer le caractère tout particulier du vocabulaire français.

Le début du moyen âge n'est pas tellement favorable aux contacts avec les autres peuples vu le caractère spécifique de l'économie et du mode de vie de l'époque féodale repliée sur elle-même. Mais les croisades du XII^e s. apportent les premiers mots de nature toute étrangère; ce sont les emprunts à l'arabe et au persan: *algèbre*, *alchimie*, *jupe*, *tasse*, *caravane*, *échecs*, *amiral*, *azur*, *drugement* ('truchement'), *coton*, *sucre*, etc.

Grâce à l'épanouissement de la littérature courtoise en Provence, plusieurs mots d'origine provençale pénètrent dans les dialectes du Nord: *abeille*, *ballade*, *bastide*, *cabane*, *cap*, *muscat*, *muscade*, *salade*, *losignol*, *jaloux*, *danoier* ('courtiser les dames'), etc.

Les premiers emprunts à l'italien ont lieu au XIV^e s.: *banquet*, *canon*, *alarme*, *escarcelle*, *tribune*, etc. Ils seront nombreux aux époques ultérieures. Les Normands ('hommes du Nord'), peuple Scandinave de pêcheurs et navigateurs, qui habitaient la côte nord depuis le X^e s., fournissent au français des termes marins: *bateau*, *havre*, *est*, *ouest*, *nord*, *sud*, *tillac*, *crique*, *vague*, etc.

Les noms empruntés sont obligatoirement francisés, ils adoptent la forme phonétique du français: l'accent se déplace à la dernière ou l' avant-dernière syllabe, les voyelles et les consonnes s'articulent d'après les lois de prononciation qui régissent le français. Par exemple, dans le mot *tribune* on substitue [y] français à [u] italien, dans le mot *algèbre* on prononce un [ʒ], etc.

Le lexique de l'AF, surtout à partir du XII^e s., s'enrichit de formations nouvelles par voie de dérivation, surtout à la suite de l'usage de nombreux suffixes. Ce qui est particulier à l'AF c'est l'existence de plusieurs suffixes synonymiques qui s'ajoutent tous indifféremment à un même radical, bien qu'il y ait déjà certaines préférences que nous signalons ci-dessous. Il existe évidemment des nuances de sens de style dans ces synonymes, mais elles échappent malheureusement au lecteur contemporain. C'est ainsi que le nom *folie* a des concurrents *folance*, *folasterie*, *folorie*, *fol(e)té*, *folece*, *folage*, *foliance*, *foloiment*, *foloison*, *folor* dont quelques-uns sont propres à différents dialectes, la langue n'ayant conservé par la suite que deux (*Jolie* et *folâtrie* avec différenciation sémantique). Voici d'autres exemples: *angoisse*, *angoissement*, *angoisserie*, *angoissure*, *angoisseté*; *vesteure*, *vestison*, *vestment*; *dolente*, *dolance*; *cortece*, *corterece*, *cortesse*; *costumage*, *costumance*, *costumerie*, etc.

Les principaux suffixes pour former les noms sont les suivants: -âge qui sert à former les mots abstraits à partir du radical verbal (*devorage*) et les mots concrets avec le radical nominal (*potage*, *visage*); **-aison**, **-ance**, **-ement**, **-eüre** produisent des mots abstraits avec le radical verbal (*dévinaison*, *secourance*, *usance*; *naissement*, *devinement*; *trouveüre*, *porteure*); **-aille**, **-erie** s'ajoutent le plus souvent au radical nominal (*baronaille*, *vilenaille*; *chevalerie*, *erberie*, etc.). L'AF connaît plusieurs suffixes pour former le féminin des noms de personnes et des substantifs abstraits du féminin: **-esse (-ece)** < **-icia** et **-issa** (*duchesse*, *maîtresse*, *abesse*; *grandesse*, *grassesse*, *duresse*, etc.) et les noms d'agent à partir du XIII^e s. avec **-eresse** (*demanderesse*, *devineresse*), etc. Nombreux sont les suffixes qui s'ajoutent au radical d'un adjectif pour donner un mot abstrait, tels **-ise** (< **-itia**), **-or**, **-our**, **-eur** (< **-orem**), *acointise*, *franchise*, *fioror*, *hisdor*, etc. Les suffixes **-ier** (< **-arium**), **-our** désignant l'agent et celui de **-ier** marquant le lieu (le récipient) et restent toujours productifs: *achier*, *tissier*, *escuier* *gunfannonier*, *archier*; *jugeour*, *josteour*; *vergier*. Les suffixes **-eis**, **-ois** ajoutés au nom indiquant le pays ou la ville forment des noms et des adjectifs: *franceis*, *sarraguceis*, etc.

Il est à noter que les suffixes nominaux de l'AF sont polysémantiques. Par ex., **-erie**: le métier (*archerie*), la couche sociale (*chevalerie*), la qualité (*legerie*), le lieu (*banquerie, bercherie*), le sens collectif (*armurerie*), l'action (*avoërie*), l'état (*bachelorie, baerie*), etc.

Parmi les suffixes des adjectifs notons **-os, -ous** (< **-osum**): *en-voisos, joios, angoissons*; **-able** (< **-abile**) au sens actif et passif; *prenable, mangeable*; etc.

L'AF continue de marquer une vive prédilection pour les suffixes diminutifs *-et, -on, -ot, -el*: *oiselet, oisillon, chevrot, chevron, chevalet, chapel, ormel*, etc.

Les principaux suffixes verbaux sont ceux du premier groupe **-er, -ier, -eier, -oier** (< **-idiare**) et le concurrent savant de ces derniers **-iser** (< **-izare**): *falser, guimpler, rager; leecier, mercier; torneier, journeier; assoploier; cointisier, amenuisier*. Les verbes du deuxième groupe sont moins féconds, ils se forment à partir du radical d'un adjectif, parfois avec un radical nominal: *blanchir, franchir, esbaldir, plastrir*, etc.

La dérivation préfixale caractérise en premier lieu le verbe français. Les préfixes *a-, es-* marquent de préférence l'achèvement ou le résultat d'une action: *atorner, ajorner, abattre, aquerir, acouter; escrier, escombat-tre*, etc. Parfois, c'est le sens causal qu'ils expriment (dans ce cas, on ajoute les préfixes en question à un adjectif): *amuïr, apestir, abrevier; exclarir, eslongier*, etc. Le préfixe **es-** (< **ex-**) a aussi sa signification étymologique d'extraction, d'enlèvement: *esclore, esgrener, espincier, escover*, etc. Notons le préfixe **re-** marquant la répétition de l'action et renforçant le sens du verbe, il est très usité en AF: *regarder, redoter, ravoir, revirer, ravalier, recorre, redeveir, requerre, retraire*, etc.

Parmi les autres préfixes qui sont variés et nombreux, il est à mentionner **for-** (*forfaire, forissir, forsoboire*), **por-** marquant l'aboutissement d'un acte (*porpenser, porlire, porfendre*), **sor-, sur-** avec l'idée d'excès (cf. le proverbe *Seurpariler nuist, seurgrater cuist*), **mes-** (*meschoisir, mesaler*), **en-** (*enserrer, enombrer*), **des-** avec le sens opposé à celui du verbe simple (*clorre — declorre, charmer — descharmer, faire — desfaire, conoistre — desconoistre*).

Les dérivés parasynthétiques ne manquent pas non plus; ils sont particulièrement fréquents dans le verbe: *anuitier, espoinçonner, aparecir, enorgueillir, esbaldir; enrouement, embellie, esfus-tage*, etc.

L'ancien français recourt moins souvent à la composition qu'il commence à utiliser surtout à partir du XIII^e s. Le mode de composition le plus important est celui qui combine un adjectif et un substantif: *aubépine, boueur, maleur, petit-fils, sage-femme, gentilhomme*. L'ordre inverse est moins usité: *vinaigre* (XIII^e s.), *pons-leveïs* (XIII^e s.). Il prendra pied à partir du MF quand la postposition de l'adjectif fera l'usage commun (cf. *raifort, cerf-volant*).

Un autre type de nom composé est présenté par deux substantifs juxtaposés: *chèvre-feuil(le), orfèvre, (à la) queue le (leu) leu, hôtel-Dieu*. Les composés dont le deuxième élément est un nom de personne survivent dans les noms de lieu: *Bourg-le-Comte, Bourg-le-Roi, Bourg-Sainte-Marie, Bois-l'Evêque, Boisement, Pontchâteau, Pont-pierre, Pont-l'Evêque*, etc.

Les changements de sens s'effectuent à toutes les étapes de l'évolution d'une langue. Les exemples de l'extension et de la restriction de sens sont aussi nombreux en AF. Les mots suivants élargissent leur signification: *gaagnier* ('paître, cultiver la terre') == 'gagner à la guerre et dans le commerce'; *ville* ('ferme, village') = 'bourg'; *aventure* (se rapporte à l'avenir) = 'un événement futur **et** passé', etc. Voici d'autres mots dont le sens se rétrécit et se spécialise: *muer* ('changer') = 'changer de couleur' (ne se dit que des animaux); *piz* ('poitrine') = 'mamelles d'une vache'; *sevrer* ('séparer') = 'séparer le bébé du sein, etc.

L'emploi métaphorique est toujours une source de polysémie: *chat* 'machine de guerre*' (à cause des griffes); *moinel* 'passereau' (dont le plumage ressemble au vêtement des moines); *prunelle* 'centre de l'œil' (par sa ressemblance avec le fruit), etc.

Certains changements de sens se produisent en vertu des modifications survenues dans la société féodale. Ainsi *esclave* (XIII^e s.) provient du nom de peuple *slave*; c'est que certaines peuplades slaves ont été réduites à l'esclavage par les Germains (d'après d'autres sources, par les Vénitiens lors des premières croisades). Le mot *vilain* (de *villa*) désignant un paysan prend de bonne heure, vu l'état misérable de ces gens, un sens péjoratif quand il s'emploie comme adjectif 'grossier, infâme' (cf. le sort du nom *manant* au XVII^e s.).

La synonymie est exceptionnellement florissante en AF, mais elle n'est propre qu'à certaines couches du lexique français et, notamment, à celles qui ont trait aux modes de vie et d'activité les plus caractéristiques pour l'époque. C'est le vocabulaire concernant la guerre, les croisades, les exploits guerriers, les loisirs, les qualités des gens, les sentiments, etc. Voici ce qu'en dit F. Brunot: „[...] les synonymes, si rares aujourd'hui abondent ... en vieux français, tantôt formés d'un même radical, tantôt de plusieurs. *Railler un sot* se disait certainement de vingt façons. De même *se battre* ou *s'amuser*. Pour ne retenir que ce dernier [...], il reste le choix entre; *s'alegrer*, *bour-der*, *déduire*, *se delitier*, *s'entredailler*, *s'envoisier*, *s'esbaudir*, *se res-baudir*, *s'esjoier*, *s'esjoier*, *s'esbanoier*, *festoier*, *fobier*, *s'eshaitier*, *se reshaitier*, *joieler*, *se joïr*, *se conjoïr*, *s'entreconjoïr*, *se resjoïr*, *sourjoïr*, *leecier*, *s'esleccier*, *ragier*, *révéler*, *riber*, *se rigoler*.

Une idée aussi incolore que 'tout de suite' se traduit de dix façons: *ades*, *aluec*, *a estros*, *aparmesmes*, *bâtant*, *demanois*, *entresait*, *entrestant*, *en es l'heure*, *en es le pas*, *erramment*, *lues*, *main tenant*, *ore*, *tost*"¹.

La richesse en synonymes est due apparemment au fait qu'il existait de nombreux dialectes qui avaient des formes parallèles et que la tradition orale dominait à l'époque.

COURS N 5

Thème: LE MOYEN FRANÇAIS (XIV^E-XV^E SS.) : PHONETIQUE

Plan du cours:

1. Conditions historiques de l'extension du français commun.
2. Structures phonétiques.
3. Changements paradigmatiques.
4. Modifications syntagmatiques.
5. Orthographe.

Mots-clés : genre de la littérature écrite, le francien, accent de groupe, accent rythmique, voyelles nazales, monophthongues, monophthongaison, vocalisme, consonantisme, position accentuée, réduction des voyelles et des consonnes, orthographe étymologique.

La progression du français en France

Mais en France même, le français avait pris de l'expansion. Les vastes opérations militaires et les conquêtes territoriales dans la «France anglaise» avaient diffusé le «français» dans toute la France. Le brassage des populations et des troupes avaient favorisé l'emploi du «français» dans toutes les classes de la société, même dans le Sud, car l'intervention du roi en Occitanie avait accéléré la francisation de cette partie du royaume. En 1490, Charles VIII (1470-1498) prescrivit une ordonnance pour imposer l'usage du «langage François» ou «maternel»:

Outre y est ordonné que les dictes & dépositions des témoins qui seront ouys & examinés d'oresnavant esdites cours & en tout le pays de Languedoc, soit par forme d'enquête ou information & prise sommaire, seront mis rédigés par écrit en langage François ou maternel, tels que lesdits témoins puissent entendre leurs dépositions, & on les leur puisse lire & recenser en tel langage et forme qu'ils auront dit & déposé.

L'objectif était de limiter l'emploi du latin et favoriser la langue maternelle, soit le «français» soit la langue locale. Quelque cinquante ans plus tard, François Ier, dans l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539), reprendra à peu près les mêmes termes, ce qui signifiait aussi que les ordonnances royales précédentes n'avaient pas été très efficaces.

À partir du milieu du XVe siècle, le français comme langue administrative s'introduisit partout en Occitanie, sauf à Avignon, qui servait alors de résidence pour les papes. Au milieu du XVe siècle, si les divers parlements régionaux de Toulouse (1444), de Bordeaux (1462) et d'Aix-en-Provence (1501) continuaient de rédiger leurs arrêts en latin, ils tenaient leurs registres en français. Dans la pratique, l'occitan demeurait la seule langue parlée dans la vie quotidienne des gens, sauf pour ceux qui pratiquaient le droit, ainsi que les clercs, les ecclésiastiques, certains marchands et des nobles, qui tous devaient s'exprimer aussi en français.

Le prestige de l'Université de Paris avait attiré non seulement un auditoire couvrant toute la France, mais également un auditoire international, car au milieu du XIV^e siècle près de la moitié des étudiants venaient hors de France. Les pèlerinages dans les grands sanctuaires de la chrétienté (Jerusalem, Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle) avaient même contribué à la diffusion du «français» hors de France. De plus, les œuvres littéraires françaises, comme les chansons de geste et les romans, étaient diffusées en Angleterre, mais aussi en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie.

Rappelons que le «français» n'était encore parlé que par une faible partie de la population en France. Ce sont dans les villes que l'on entendait parler cette langue, notamment à Paris (env. 300 000 habitants), Rouen (env. 45 000), Orléans (20 000), Reims (env. 10 000), Dijon, Lyon, etc. Paris était devenue vers 1550 la plus grande ville du monde chrétien d'Europe, ce qui fait que la langue «française» parisienne ne pouvait que rayonner dans tout le pays, sinon ailleurs en Europe. Mais, dans le reste du pays, on continuait de parler le breton en Bretagne, le flamand et le francique dans le Nord-Est, le savoyard en Savoie (alors un État indépendant), le catalan dans le Roussillon, le basque dans le Béarn, etc. Au cours de cette période, la population paysanne, qui constituait 90 % de la nation, n'avait pas besoin d'autre langue pour communiquer que le patois.

Afin de se faire une idée des différences entre l'ancien français et le moyen français, on peut comparer ces transcriptions des Serments de Strasbourg, l'un étant une graphie du XI^e siècle (ancien français), l'autre, celle du XV^e siècle (moyen français):

Ancien français (XI^e siècle)	Moyen français (XV^e siècle)
Por dieu amor et por del crestien poeple et nostre comun salvement, de cest jorn en avant, quan que Dieus saveir et podeir me donct, si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose, si come on par dreit son fredre salver deit, en ço que il me altresì façet, et a Londher nul plait onques ne prendrai, qui mien vueil cest mien fredre Charlon en dam seit.	Pour l'amour Dieu et pour le sauvement du chrestien peuple et le nostre commun, de cest jour en avant, quan que Dieu savoir et pouvoir me done, si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si comme on doit par droit son frere sauver, en ce qu'il me face autresì, et avec Lothaire nul plaid onques ne prendrai, qui, au mien veuil, à ce mien frere Charles soit à dan.

STRUCTURE PHONÉTIQUE

L'apport capital du MF, c'est la tendance à la constitution d'un accent tout particulier, dit accent de groupe ou accent rythmique. Ce n'est plus seulement un mot qui est mis en relief dans la chaîne parlée à l'aide de l'accent, mais essentiellement un groupe de mots dont les éléments se soudent comme s'ils formaient un seul „mot" phonétique: *It^arrive— nos^jamls — partiel*. L'accentuation du groupe est pareille à celle du mot en ce sens que c'est la dernière syllabe du groupe qui porte l'accent à moins qu'elle ne comporte un e affaibli. Tout comme dans un mot, il existe donc dans un groupe accentuel une syllabe posttonique: *table* l'tabb], *prends-le* ['prɛ̃n la]. Comme toutes les autres enclitiques sont éliminées, les formes de l'AF dues à l'existence des enclitiques telles que, par ex., *jol* (*jo le*), *nés* (*ne les*), *sin* (*si ne*), etc. ne sont plus employées. Ces combinaisons sont dissoutes et forment désormais deux mots, ce qui atteste la désaccentuation progressive des pronoms sujets et compléments, des conjonctions et des particules. Ex.: *Je le verray: qui ne le vult mie de loing abandonner*. (Antoine de la Sale). A partir du XVII^e s., le français ne connaîtra que des proclitiques dans le groupe accentuel, c à d. des mots non accentués qui précèdent un mot frappé de l'accent (ou bien un autre mot dépourvu d'accent, mais suivi d'un mot accentué).

Plusieurs modifications syntagmatiques mentionnées ci-dessous s'effectuent grâce à cette tendance à l'accent de groupe qui caractérise le MF: la chute des consonnes finales devant une autre consonne, l'enchaînement, la liaison, etc.

a) Changements paradigmatiques

Les changements paradigmatiques survenus vers le XIV^e s. font suite aux modifications syntagmatiques qui s'amorcent en AF. C'est ainsi que la monophthongaison des diphtongues ou, uo, eu aboutit à la formation d'un phonème nouveau dans la série antérieure labio-lisée — [œ]. Les trois phonèmes *e* se répartissent en deux séries: [e] ouvert et [e] fermé ce qui assure un certain équilibre dans le vocalisme français. Depuis le XIV^e s., il existe des assonances et des rimes qui réunissent [e] (< a) et [e] (< e): *hostel, tel, pel, nouvel*. Les deux premiers mots avaient originairement un [e] issu de [a], les deux derniers un [e] issu de [e]. Les deux [e] — [e] se confondant en un seul phonème, [e] s'oppose désormais à un seul [e] (< i, ë).

Voici le système de voyelles simples du MF: i, e, ɛ, a, u, o, ɔ, y, oe

Le rendement des voyelles postérieures augmente sensiblement, d'une part, à la suite de la monophthongaison, tel *u* < ou < c o + 1 dev. cons., d'autre part, en vertu de la position (loi de position), tel [ɔ] qui a perdu du terrain en AF vu l'évolution [ɔ] > [u] mais qui apparaît en revanche devant z, v et après la chute du s: [pse] > [oza], [ppvɛ] > [povra], [oste] > [ota].

La plupart des diphtongues ayant été réduites en voyelles simples ou en combinaison „constrictive + voyelle simple", les triphthongues passent aussi soit à une „constrictive + voyelle" (ieu > ioe) soit à une monophthongue (ueu > **uoe** > oe): *lieu* [ljoe], *queue* [koe]. Il ne

reste donc, dans le vocalisme du MF, qu'une diphtongue aô « **au** et une triphongue eaô « **eau**).

Bien que le vocalisme du MF offre déjà en grandes lignes les traits pertinents du système vocalique du français (à part la nasalité), sa constitution est encore loin d'être achevée. Si le vocalisme de l'AF présente la première étape de l'évolution du système vocalique, celui du MF constitue sa deuxième étape pour arriver à la troisième, celle du français des XVII^e—XVIII^e ss.

Le consonantisme, par contre, connaît seulement deux étapes de l'évolution, celle de l'AF et celle du français moderne qui s'ébauche déjà en MF. En effet, le système consonantique du MF se trouve débarrassé des affriquées ([tf] > [J], [03] > [3], [ts] > [s], [dz] > [z]) et des occlusives postlinguales labialisées ([kw] >• [κ], [tgw] > [g]). Il s'enrichit de quatre constrictives, dont deux sont des prélinguales à deux foyers — [J, 3] et les deux autres — des sonantes bilabiales — [u, w].

À part la sonante mouillée [l'] et l'expirée [h], le consonantisme du MF est celui du FM. L'élimination de la sonante [l'] qui passera plus tard à [j] ne créera pas de relations nouvelles dans le système puisque la langue possède ce dernier phonème depuis des siècles. Il existe cependant des dialectes qui connaissent de nos jours la consonne mouillée [l'], tels les dialectes du l'Midi et de l'Ouest de la France (en Saintonge). Quant à [h], la consonne ne se trouve que dans les emprunts, elle est d'un emploi restreint et tend à disparaître.

Le rendement des consonnes occlusives connaît des hauts et des bas. D'une part, il augmente parce que les occlusives commencent à être employées en position intervocalique grâce aux nombreux emprunts au latin (*natif, édifice, débile, répéter*). Rappelons que l'AF a éliminé les occlusives en position intervocalique. Un mot comportant une occlusive intervocalique est donc un emprunt aux langues anciennes ou modernes (les mots d'origine dite savante sont des emprunts au latin). D'autre part, le rendement des occlusives sourdes commence à diminuer vers la fin du moyen âge à la suite de l'amulissement progressif des consonnes finales (*aimet* > *Sime*, *lonc* > *Ion*).

Le rendement des constrictives augmente sensiblement non seulement du fait de l'apparition de nouveaux phonèmes [J \ 5] qui ne connaissent pratiquement pas de restrictions d'emploi (à part la position devant une consonne vu leur origine — elles sont dues au développement des consonnes devant voyelle), mais aussi à la suite des emprunts latins, surtout en position intervocalique (*fragile*).

b) Modifications syntagmatiques

Le MF tend à simplifier les restes de diphtongues éliminées en grande partie vers le XIV^e s. Il réduit la diphtongue je qui suit les affriquées [tf] et [cfc]' (en toute autre position je est déjà réparti en deux sons: consonne + voyelle: le premier élément de la diphtongue disparaît — *chief* > *chef*, *cherchier* > *chercher*, *songier* > *songer*, *bergier*~> *berger*. Par analogie, il se perd également après tout autre consonne dans la terminaison de l'infinitif: *traitier* > *traiter*, *baissier* > *baisser*. La diphtongue ie ne subsiste que dans le suffixe -ier précédé d'un groupe

consonantique dont le deuxième élément est une sonante: *ouvrier*, *bouclier*, *sanglier*.

Vers la fin du moyen âge au tend à devenir une monophthongue au > o — *autre* [autre] > *autre* [o:tra] — et la triphthongue eao passe à une diphtongue eô — *eau* [eao > eô].

Les diphtongues nasalisées ne font pas exception, elles suivent de près la réduction des diphtongues non nasalisées passant soit à une voyelle simple ([âln] > [eln] > [en], [êln] > [ɛ], [ûén] > [on]), soit à la combinaison „constrictive + voyelle nasalisée" ([ôin] > [œn] > [wên], [yin] > [yên], [iên] > [iên]): *sain* [sain] > sêin > sën], *rein* [rêin > rên], *buen* > *bon* [bûên > bon], *coin* [krjin > kw|n], *juin* [azyt > zuen], *rien* [rien > rjên].

Les voyelles nasalisées restent en MF des variantes de phonèmes oraux. Or, la nasalisation devient sensiblement plus grande. La tendance à l'aperture amorcée dans les voyelles nasalisées au XII^e s., par l'évolution [ën] > [ân] atteint les voyelles fermées [in] et [on]: [m] > [en] — [vîn > vên], [çn] > [on] — [bon > bon]. Cependant, cette prononciation est acceptée seulement vers la fin du XVI^e s. au cours duquel il y a flottement entre [en] et [en].

Les dialectes du Nord, le picard et le normand ne sont pas sujets à l'aperture des voyelles nasalisées; ils gardent [ʔn] tandis que ce groupe passe à [an] au Centre.

Vu la tendance du français au rythme oxyton, l'unique voyelle posttonique e à la fin absolue du mot s'affaiblit et tend à disparaître d'abord en position après voyelle: *pensée* [pameə > panse], *amie* [amia > ami]. Ce changement portant atteinte à l'expression du genre féminin la chute de [ə] final est compensée par l'allongement de la voyelle finale. Désormais la finale longue, marquant le féminin, s'oppose à la finale brève: *ami/amie* [ami/ami:], *fini/finie* [fini/fini:], etc.

Il apparaît de la sorte dans les voyelles une nouvelle caractéristique qui tend à devenir un trait pertinent, la longueur. On la trouve non seulement à la suite de la chute du e final, mais aussi dans la voyelle o ayant passé à [ô] devant z, v et après l'amuïssement du s: *chpse* > *chose*, *ppvre* > *povre*, *tpst* > *tût*, etc.

La voyelle e en position non accentuée, en syllabe protonique et dans les monosyllabes qui ne portent pas l'accent, tels les articles, les pronoms personnels, l'adjectif démonstratif, se réduit en [ə]: *cheval* [Jeval > Javal], *te* [te > ta], *le* [1e > 1ə]. Dans un mot de trois syllabes, e protonique disparaît ce qui diminue le volume du mot: *serement* > *serment*, *contrerolo* *contrôle*. Le rendement de [ə] étant très grand, la labialisation gagne du terrain devenant un des traits les plus caractéristiques de l'articulation française.

Certaines autres modifications syntagmatiques restent sans répercussions sur le système des voyelles bien qu'elles changent la forme phonique du mot et en réduisent le nombre de syllabes.

a) Il s'agit, en premier lieu, de l'amuïssement des voyelles en hiatus qui s'achève au XVI^e s.

Deux voyelles, e et a en hiatus (sauf devant i) disparaissent: *eage* [ead3e > a3ə], *veoir* [vewer > vwer], *reonde* [reônda > rônda], *meur* [meyr] > *mur* [myr], *saul* [saul] > sul], *aorner* [aorner > orner].

L'évolution de a devant o au voisinage des nasales présente cependant un cas particulier en ce sens que c'est a qui tout en se nasalisant absorbe o: *paon* [paɔ̃ > pan], *taon* [taon > tan]. Dans certains dialectes la réduction se fait au détriment de a, par ex., en champenois: *taon* [ton]. La voyelle a se trouvant en hiatus devant i accentué subit la même évolution que la diphtongue ai > ei > e: *vagina* [wagina > waïne > gaine], *gaine* [gëina > gêna], *traditor* > *traître* [traître > treitra > tretra], etc.

Les voyelles fermées i, y, u, devant voyelle passent aux consonnes constrictives (cf. l'évolution des diphtongues ascendantes) ce qui diminue aussi le nombre de syllabes dans le mot: *palier* [palier > pa'ljer], *fuir* [fy'ir > 'fqir], *ouate* [u'ata > 'wata].

La réduction des voyelles en hiatus contribue à l'unification de certaines formes grammaticales par ex., dans le passé simple: *vi*, *veis*, *vit* > *vis*, *vis*, *vit*.

b) Il existe en MF certains flottements dans la prononciation, dus soit aux différences stylistiques soit à l'influence dialectale. Bien que la diphtongue oi (< ei) ait passé en AF à [we] — *moi* [mois > mwe] — quelques mots isolés ont perdu très tôt l'élément constrictif bilabial — [we] > [çh] *foible* [febla], *croistre* [kretra], *monnoie* [mone], etc. Les désinences de l'imparfait et du conditionnel connaissent à l'époque deux formes phoniques: *je prenoie* [pranwç, pranç], *je prendroie*. Dans la prononciation populaire de Paris, la tendance à l'aperture se manifeste dans le passage [we] > [wa]: *moi* [mwa], *voir* [vwar], etc.

Cette même tendance se fait voir dans l'évolution de e > a devant r qui devient une consonne „ouvrante" dans la prononciation populaire: *sarment* pour *serment*, *aparcevoir* pour *apercevoir*, etc.

c) La réduction des groupes consonantiques affecte les consonnes finales parce qu'elles constituent le premier élément du groupe qui se forme à la frontière de deux mots, à l'intérieur d'un syntagme: *san(s) cause*, *sau(f) respect*, etc. Voici une rime du XV^e s. qui constitue une preuve indéniable de la chute des consonnes finales: *galop: Marche- beau: trop: trot*. Par contre, les mêmes consonnes finales sonnent toujours devant un mot commençant par une voyelle: *sans amis*. Les changements syntagmatiques donnent naissance à un phénomène très particulier qui porte le nom de liaison. Le fait que ce sont les consonnes sourdes qui apparaissent en liaison (t, k), à part [z] dû à sa position intervocalique, prouve que la liaison se constitue en MF: *lonc hiver*, *grant homme*, *sanc et eau*, etc. Le phénomène est dû à la tendance du français à développer un accent de groupe dit accent rythmique consolidant tous les éléments qui s'enchaînent (v. ci-dessous). Au début, la consonne finale du mot ne s'amuit que devant un **mot** commençant par une consonne à l'intérieur d'un même syntagme. Plus tard (XVI^e—XVII^e ss.), les consonnes finales tombent en toute position sauf en cas de liaison. Une des premières à disparaître en finale absolue est la sonante r: *forme(r)*, *fini(r)*,

mouchoi(r), *menteu(r)*, *blanchisseu(r)*. Sur le modèle de ce suffixe masculin [0] est formé le féminin — *menteuse*, *blanchisseuse*.

c) Orthographe

Au moyen âge, l'orthographe perd peu à peu son caractère phonétique pour devenir traditionnelle, et cela pour deux causes.

Primo, l'orthographe demeure en grande partie telle qu'elle a été en AF, tandis que la prononciation évolue toujours. L'orthographe retarde donc sur la prononciation: cf. *loi* [lwç], *lwa*, *asne* [ara]. Elle devient historique.

Secundo, la notation elle-même ne reste pas toujours intacte. A la suite de l'intervention des scribes et des grammairiens voulant rapprocher la graphie du français de ses origines, c à d. de la graphie latine, l'orthographe devient étymologique. On rétablit beaucoup de consonnes disparues: *doubler* (< *dubitare*), *advenir* (< *advenire*), *sepmaine* (< *septimana*), *temps* (< *tempus*), *compter* (< *computare*), etc. Entre autres, celles qui ont subi des changements et sont présentées sous une nouvelle forme, ce qui s'explique par l'oubli de l'histoire des sons, tel, par ex., c ayant passé à j > i dans *lactu* > *lait*, *factu* > > *fait*. Le MF transcrit ces mots comme suit: *laict*, *faict*, *dict*. Ou bien 1 qui s'est vocalisé en u {*chevals* > *chevaus*, *fait* > *faut*) est restitué devant consonne: *chevauls*, *fault*. Cette graphie compliquée finira par se simplifier en partie, mais nous la retrouvons de nos jours dans les noms propres, par ex., *Renault*, *Thibault*, *Ch. Perrault*, etc.

Pour marquer l'initiale vocalique, on introduit h dans les mots commençant par u, parce que ce dernier représente à l'époque deux sons — u et v: *ostiu* >• *uis* > *huis*, *osteu* > *uitre* > *huître*, *oleu* > *uile* ~> *huile*, etc.

A force d'oublier la valeur de quelques signes conventionnels, on introduit des lettres reproduites par les signes en question. C'est ainsi que la terminaison -us est représentée en AF par -x. En MF, on restitue devant -x (= us) la lettre u: *chevaus* = *chevax* = *chevaux*.

En plus il naît, en MF, des notations erronées: *pois* (< *pensu*) s'écrit désormais *poids* d'après *pondus*, *lais* (de *laisser*) devient *legs* sur le latin *legatu*, *je scay* est refait sur *scire*. Ce sont là des cas de fausse étymologie.

Certaines notations sont plutôt arbitraires. C'est ainsi qu'au moyen âge, on écrit à la place du i la lettre y, surtout à la finale et à l'initiale des mots: *mercy*, *roy*, *oy*, *y*, *ay*, *ydoles*, etc.

L'introduction d'une grande quantité de lettres étymologiques a accentué les divergences entre la prononciation et la graphie, qui ont eu lieu à la suite de l'évolution phonétique de la langue. Ces normes orthographiques ne sont donc pas encore constituées à l'époque, la graphie du MF est compliquée et souvent arbitraire.

COURS N 6

Thème: LE MOYEN FRANÇAIS (XIV^E-XV^E SS.) : GRAMMAIRE ET LEXIQUE

Plan du cours:

1. Les formes du nom et leur valeur et emploi.
2. Les formes de l'adjectif et leur valeur et emploi.
3. Les formes du pronom et leur valeur et emploi.
4. Les formes verbales et leur valeur et emploi.
5. Évolution dans le domaine de la syntaxe.
6. Enrichissement du vocabulaire du moyen français.

Mots-clés:

L'évolution des formes de l'adjectif en moyen français (XIV-XV ss)

Tout comme le nom, l'adjectif cesse de se décliner en moyen français et n'a désormais qu'une seule forme pour le singulier et une autre pour le pluriel. Le pluriel généralise la désinence -s, à part quelques adjectifs se terminant en -al (-aux). Les adjectifs en -el/-eaux, -ol/-ous refont leur singulier sur le modèle du pluriel, mais gardent le radical à consonne finale -l devant un nom commençant par une voyelle au singulier. Pour que la consonne soit liée à la voyelle initiale du mot suivant, il fallait qu'elle fût du même groupe accentuel, ce qui pouvait arriver seulement à un adjectif qui s'appuie sur le nom. C'est pourquoi les adjectifs à deux formes du masculin sont ceux qui s'emploient souvent en préposition (*beau, bel, fou, fol, vieux, vieil, nouveau, nouvel*, etc.) Néanmoins, tout comme dans les noms, les deux formes alternent librement jusqu'au XVI^e s. même devant les noms à initiale consonantique: sing. *vieil, vieux* — pl. *viels, vieux*. Les exemples qui suivent, sont empruntés à P. Guiraud: *ton vieil couteau* (Marot), *un vieil Menandre* (Jodelle), *des livres vielz et antiques* (Dolet), etc.

La même tendance à la régularité des formes se fait voir dans la formation du féminin. Le -e final devient une marque de genre; les adjectifs et participes à une seule terminaison dans les deux genres en ancien français reçoivent la désinence du féminin: *grant* > *grande*, *fort* > *forte*; ainsi que les adjectifs en -el, il (*mortel, gentil*), en -eur (*meilleur*), en -ant (*vaillant*). C'est alors que -e étymologique se trouve parfois éliminé au masculin; *subtil, facil, util, poétic*, etc. Inversement on trouve chez Montaigne le masculin *caduque*, chez d'autres auteurs — *sauve*, etc. A la suite de ces flottements, la forme *publique* est de deux genres jusqu'au XVI^e s.

Parmi les adjectifs à formes différentes pour les deux genres, quelques-uns tendent à l'uniformité généralisant le plus souvent la forme du féminin: *large* (*lare/large*), *louche* (*lois/loische*), *chauve* (*chauf/chauve*), *long/longue* (*loncllonge*), *raide* (*roitlroite*), *vide* (*vuitlvuide*), *juste* (*juz/juste*), etc. Cependant, tout le long du moyen français et même au XVI^e s. les formes étymologiques et analogiques coexistent: *rayai promesse, cruel défense, escorce vert* (Jean Lemaire de Belges,

Marot). Les formes *grant* (*grand*) et *fort* se maintiennent pour le féminin jusqu'à la fin du XV^e s.

Les adverbes de manière sont également sujets à ces flottements: les formes étymologiques *forment*, *royaument*, *vaillamment*, etc. alternent avec les formes analogiques *fortement*, *royalement*, *vaillamment* dont seuls les adverbes créés à partir des adjectifs sont gardés par le moyen français, tandis que les participes présents restent fidèles à la formation des adverbes en ancien français.

Quant aux degrés de comparaison, il faut noter que les adjectifs prennent plus régulièrement l'article au superlatif. D'autre part, les formes synthétiques s'emploient parfois avec l'adverbe de comparaison ou bien sont remplacées par le superlatif de la forme ordinaire, tels—*la plus bonne* à côté de *le moins pire*.

Dans les adjectifs numéraux ordinaux, la tendance à l'uniformité ramène les formes étymologiques telles que *quart*, *quint* à des formes à suffixe **-ime** et **-ième**: *le quatrime partie*, *li cinquime* et *li sixime* (Froissart), *au troyziesme*; *au quatriesme*; *au cinquiesme*. (Antoine de la Sale)

Pronoms personnels

Ce qui caractérise le français moyen c'est la tendance à réduire par voie analogique les irrégularités de la langue, c. à. d. à éliminer les oppositions vides, d'une part, et à préciser et délimiter les fonctions des formes grammaticales, d'autre part. Ces changements constituant un procès durable, le français moyen connaît la coexistence de formes et emplois anciens et modernes. L'état nouveau de la langue se greffe progressivement sur l'ancien français bien qu'il y ait des rechutes et des écarts. C'est ainsi que le poète Villon „voulant écrire en „vieil françois", ajoute des -s aux noms à tort et à travers, quel que soit le cas: *Voire, où soit de Constantinobles l'emperieres au poin dorez, Ou de France ly roy très nobles, Sur tous autres roys décorez...* (emprunté à F. Brunot).

Le traitement des pronoms en français moyen marque une tendance nette à la spécialisation des fonctions des formes dédoublées, ce qui cause quelques pertes dans la classe de pronoms. Les pronoms personnels restent fidèles à leur système casuel qui compte deux cas pour la première et la deuxième personne et trois cas pour la troisième personne. Sur l'exemple du nom, la désinence du pluriel -s s'ajoute au pronom de la 3^e personne du masculin-ils (z), le féminin l'ayant eu étymologiquement (cf. *illi*>*il*, *ellas*~>*eles*). Néanmoins, les formes analogiques avec -s s'implantent difficilement, le XIV^e s. a des préférences pour les formes étymologiques sans -s (Froissart). C'est au XV^e s. que le pronom *ils* devient plus régulier. Cf.: [...] *il disoient que on les tenoit en trop grand servitude* [...]; *mais il n'avaient pas celle taille, car il ne estoient ne engle ne esperit* (Froissart); [...] *de nulle lectre Hz n'ont congnoissance* [...]; [...] *car Hz ne les nourrissent seulement que a faire les folz en habillemens et en parolles*. (Commynes)

Dans les pronoms de la 3^e personne, la forme, atone du régime indirect masculin *li* est concurrencée par la forme tonique *lui*. Celle-ci tend à se généraliser pour les deux genres, remplaçant le féminin *li*. Les deux formes alternent librement au XIV^e s. tandis que le XV^e s. marque une préférence nette

pour lui: *il faisoit le peuple asambler autour de li.* (Froissart);- *Alons au roi [...]* *et li remonstrons notre servitude.* (Froissart); [...] *nul[...] ne lui sçavroit aprendre.* (Deschamps) [...] *pour la jecter or de son deuil son père luy parla d'un aultre nouvel mary.* (Antoine de la Sale)

L'usage des pronoms sujets devient plus régulier quoiqu'il ne s'impose qu'au XVII^e s. Voici une phrase de Froissart: [...] *en quoi poent il dire ne monstrier que il sont mieux signeur que nous, fors parce que il nous font gaaignier et labourer ce que il despendent?* Dans le tour impersonnel il est encore extrêmement rare: Cf. [...] *et faut que de nous viengue et de nostre labour ce dont il tiennent les estas-// me faut bien trente mars.* (Froissart)

Les pronoms sujets *je, tu, il* s'emploient toujours comme toniques et atones à la fois, c. à. d. seuls ou suivis d'un verbe: *Tu y auras là de l'avainne Et je aussi prouvende plainne.* (Froissart) *Tu qui vues avoir mon cheval.* (Froissart) *Je te pri que tu m'en délivres.* (Froissart) L'emploi du régime des formes toniques aux 1^{re} et 2^e personnes devient moins universel; néanmoins elles persistent devant l'infinitif. Par ex., *pour toi/ donner matere a ce parfaire.* (Machaut)

Les pronoms. Le traitement des pronoms en moyen français marque une tendance nette à la spécialisation des fonctions des formes dédoublées, ce qui cause quelques pertes dans la classe de pronoms. Le possessif perd la catégorie de cas ainsi que le démonstratif, tous deux étant unis au nom et suivant de près son évolution; il ne se décline plus en moyen français. La langue tendant à créer des formes régulières, le pronom *moie* est menacé par *mienne*, quoique la première forme soit de beaucoup la plus fréquente au XIV^e s. Les formes analogiques ne prennent le dessus qu'au XV^e s. Le possessif de la 3^e personne reçoit un -s au pluriel: *leurs* est régulier chez Froissart. Les formes élidées du féminin devant les noms à initiale vocali-que sont remplacées par *mon, ton, son*: *s'aventure* (XII^e s.)—sort *aventure* (XIV^e s.). Bien que les formes toniques connaissent toujours les deux fonctions (adjectivale et pronominale), elles tendent à se spécialiser comme pronoms. Cf. [...] *S'uns siens amis le visetoit* (Machaut),— *Pour les nostres, qui les suivient.* (Machaut)

Dans le démonstratif, la déclinaison s'étant désagrégée, les seules formes du pluriel sont depuis le XV^e s.— *ceux* et *ces*. Le singulier garde longtemps, parfois jusqu'au XVII^e s., plusieurs de ses formes: *cil, cist, cest, cestui, celui*. On retrouve un autre vestige de la déclinaison dans les pronoms indéfinis: *autrui*. Le régime *cet* disparaît. Le féminin garde toutes ses formes. Notons que *celui* fait concurrence à *cil* en fonction sujet et attribut. *Tu es celluy a qui je dois fere plaisir.* (Legrand) *Moy seul qui suis celluy.* (Charles d'Orléans) *Se celui chiez qui [...]* (E. Boyleau) Les premiers exemples de cet emploi remontent au XI^e s. *Celui tien ad espus Qui nus raenst de sun sans pre-cius.* (Alexis)

L'ancienne opposition lexicale „éloignement — proximité" qui séparait *cel* et *cest* en AF est rendue par l'addition des adverbes—*ci* et *là*, ce qui renforce l'opposition fonctionnelle de ces formes, *cel* se spécialisant en fonction pronominale (sujet, complément suivi d'une subordonnée relative ou d'un

déterminant) et cest en celle d'adjectif. Cependant le féminin *celle* connaît surtout l'emploi adjectival: *Mes je sçai bien qu'en celle terre N'aura paix.* (Froissart); [...] *qui pour icelle terre souffrent avecques toy.* (Chartier)

Le neutre *ce* reçoit des formes renforcées *ceci, cela* à la suite de la fusion avec les particules adverbiales. [...] *et cela gist à la nourriture ou est de grâce de Dieu.* (Commynes).

L'article défini

L'article défini perd la forme *li* (cas sujet) à la suite de la déchéance de la déclinaison. Les formes simples sont *le, la, l', les*. Les formes contractées sont *du (dou), des; au, aux (as); ou, eu (enl), es*. Les dialectes d'Ouest préfèrent *du* et *eu* aux formes *dou* et *ou* répandues dans le picard et les dialectes du Nord-Est. Les articles *es* et *aux (as)* font souvent concurrence, mais c'est la forme *es* qui est de beaucoup la plus fréquente: *Es blez et es vignes païssoient* (Machaut); [...] *en i a plus que ens ou demorant [...] de toute Engletière.* (Froissart)

L'article défini dont l'emploi est limité en l'ancien français par l'espèce du nom (il s'emploie devant les noms concrets) et par la fonction syntaxique de ce dernier (il est plus fréquent devant les noms sujets) devient plus habituel en MF. Son usage s'étend progressivement dans les deux sens. D'une part, il commence à se combiner avec les noms de peuples et de provinces (resp. pays): *Li Londriien en furent tout effraé.* (Froissart) *Quant les Anglois as pieça envais.* (Ch. d'Orléans) D'autre part, il s'installe devant les noms en fonction de différents compléments *Je vous veus la perle fine.* (Christine de Pisan)

L'article indéfini

L'article indéfini s'enrichit d'une nouvelle forme *des* qui est pourtant rare en moyen français. Sa valeur d'individualisation indéterminée se précise mais elle est loin d'être commune. D'une manière irrégulière, l'article commence à apparaître, surtout au XV^e s., devant les noms précédés d'un adjectif, avec les substantifs en fonction attribut, dans les comparaisons, etc. Cf. [...] *avoient, un souverain cappitain.* (Froissart) *Et ung grant bourgeois, qui compte ses deniers par default d'autre besoigne, ou ung riche chanoyne.* (Chartier) *Car je n'ai qu'un bien petit corps. Enne m'appelle on un lévrier.* (Froissart) *Nu comun ung ver.* (Villon)

On voit apparaître en moyen français l'article partitif bien que fort irrégulièrement devant les noms de matière; l'article zéro résiste toutefois à son usage. Cf. [...] *et donnant par effect argent et estat* (Commynes). La valeur de l'article partitif est étroitement liée à celle de l'article défini: il marque une fraction indéterminée d'une quantité déterminée: *S'auroie dou pain et dou bure Au matin, et la grasse soupe.* (Froissart) Pourtant, la valeur moderne y apparaît aussi. Cf. // *t'apor-tera de Vavainne.* (Froissart)

L'évolution des formes temporelles du verbe aux XIV^e-XV^e siècles

La tendance à la régularité des formes verbales sous la pression du système se manifeste dans l'unification analogique des désinences et des radicaux.

Les alternances vocaliques des radicaux s'éliminent dans les verbes du 1^{er} groupe généraleme/it au dépens du radical accentué: *trouver - il treuve > il trouve*

(cf. *prouver, couvrir*, etc.), *parler* - *il parole* > *il parle*. Dans d'autres verbes, c'est le radical accentué qui se généralise: *il aime* - *amer* → *aimer*, *il pleure* - *plourer* → *pleurer*, etc. Néanmoins, durant tout le moyen âge deux radicaux alternent donnant lieu à des formes multiples d'un même verbe: *aime* et *ame*, *espoire* et *espère*; *je poise/nous pesons* - *je pese/nous pesons* - *je poise/nous poisons*, etc. Les vestiges de l'ancienne alternance subsistent dans la conjugaison archaïque de certains verbes du 3^e groupe: *il meurt, mourir*.

L'unification des désinences touche en premier lieu la 1^{re} personne du singulier au présent de l'indicatif. Les verbes du 1^{er} groupe reçoivent la flexion -e, à l'exception de ceux qui ont pour voyelle thématique -i et -u: *je chante, je porte*, mais *je pri, je cri, je salu*. Les verbes du 3^e groupe généralisent la désinence -s qui n'est pas toutefois encore stable au moyen âge; l'emploi des deux formes est longtemps toléré: *je sçay* - *je sçays*, *je tien* - *je tiens*, *je oi (y)* - *je ois (oys)*, etc. Ceci vaut également pour la 1^{re} personne du passé simple des verbes des 2^e et 3^e groupes: *je fus, je vis, je finis, je rendis* alternent avec *je fu, je vi, je fini, je rendi*. À la 1^{re} personne du pluriel au subjonctif la désinence **-ons** est supplantée par **-ions**, ce qui oppose nettement ce mode à l'indicatif. Quant à la 2^e personne du pluriel, -ez est encore plus répandu que le -iez analogique.

Par ailleurs la désinence de l'imparfait et du conditionnel reste **-oie**; le -s analogique fait seulement ses premiers pas à l'époque.

Dans les passés simples en -i et -u, les thèmes dissyllabiques sont éliminés en grande partie grâce à l'amunissement des voyelles en hiatus: *je vi (s) < veos, tu vis; je mis, tu mis; je sus, tu sus*, etc.

Dans les verbes au thème consonantique, il existe au passé simple et au subjonctif plusieurs formes parallèles. Par exemple: *feindre* - *il faignit, il feindit, il fainit* (p. s.), *prendre* - *je prende, je prenne, je pregne* (prés, subj.), *il prenist, il prensist, il prinst* (imp. subj.), etc.

Notons une particularité qui caractérise le futur et le conditionnel jusqu'au XVII^e s. Les verbes avec un d intercalé (*viendrai*) introduisent un e thématique: *tenderai, responderez, fonderai*, etc.

Le XV^e s. fournit les premiers exemples des temps surcomposés qui emploient tous les temps des auxiliaires pour créer les formes de l'antériorité: *Et quand je l'ay eu trouvé il ne s'est onques daigné lever, quelque chose je luy ay fait*. (Cent Nouvelles Nouvelles)

En moyen français se constitue en gros le système des valeurs des temps du français moderne; leur emploi est régularisé. Les temps du verbe qui en ancien français mettaient en valeur l'aspect servent maintenant en premier lieu à classer l'action dans le temps. Les formes temporelles marquent soit une temporalité absolue soit une temporalité relative, celle-ci en rapport avec le temps d'un autre verbe. C'est ainsi que le passé antérieur et le plus-que-parfait indiquent l'antériorité à un autre fait accompli également au passé sans toutefois départir en moyen français leurs aires d'emplois. *Ne li oif n'osoient manoir Nullement dedens le manoir Ou li mort avaient esté*. (Machaut) [...] *ils ourent ouyez nouvelles que les*

Jacques étaient desconfiz, si s'en devallèrent en la fin de Beauvoisin. (Chronique des quatre premiers Valois)

Le futur antérieur et le futur dans le passé deviennent aussi des temps relatifs, l'un marquant l'antériorité par rapport à une action dans l'avenir, l'autre la postériorité par rapport au passé. *Et quant il aura bien mangié et bien beu et il sera bien lie et bien aise.* (Phoebus) [...! et eurent conseil li maires de Londres [...], que il leur ferment les portes et n'en lairoient nul entrer en la ville. (Froissart)

La valeur des formes temporelles se précise, les oppositions deviennent plus nettes mais les anciennes valeurs résistent toujours.

L'imparfait devient le temps descriptif par excellence supplantant petit à petit le passé simple: [...] *et estoient bien, soissante mille, et avoient un souverain capitain qui s'appeloit W autre Fillier.* (Froissart)

Bien que le passé simple garde la plupart des fonctions qui lui sont propres en ancien français (il figure dans la narration et dans la conversation, il s'emploie avec les circonstanciels qui relient l'action au moment de la parole, etc.), il doit faire place non seulement à l'imparfait, mais aussi et surtout au passé composé. Celui-ci est usité pour marquer, le plus souvent dans le style parlé, une action accomplie, des événements achevés faisant concurrence à la valeur fondamentale du passé simple: *Quarante ans a chanté de Requiem Nostre curé, sanz faire porter paix;* [...] *On l'en a bien reprins plusieurs foiz, mais Res-pondu a qu'il ensuivra son erre;* [...] *Blâmé l'en ont tuit si ami prou-chain Pour ce se sont assemblé clers et lays. Qui n'y ont peu trouver propre moien.* (Deschamps)

Le mode conditionnel se développe au dépens du subjonctif. La phrase hypothétique comportant l'indicatif après si et le conditionnel dans la principale se répand en moyen français pour devenir par la suite la forme essentielle de l'hypothèse. *Se tu avoies a souffrir Ce que j'ai, par Saint Honestasse, Tu diroes acertes, lasse!* (Froissart)

L'aspect bien que relégué au second plan par le temps est toujours exprimé dans les formes temporelles. En plus des deux périphrases avec les verbes *estre* et *aller* (*s'en aller*) se rattachant au participe présent et au gérondif, le moyen français crée deux autres tours avec l'infinitif à l'aide des verbes *aller* et *venir*. *Aller* + inf. a le sens inchoatif, désignant le commencement de l'action, la valeur temporelle ne s'y ajoutera que plus tard, bien qu'elle se manifeste déjà à cette époque dans le langage parlé: *Je le vois crier sans esloigne Par my la ville.* (Miracle de Notre Dame) *Venir* + inf. marque l'achèvement de l'action: [...] *il vint rencontrer le curé pleurant démenant grand duel.* (Cent Nouvelles Nouvelles) La valeur du passé récent lui est connu depuis le XI^e s.: *Bien ressemble hom ki venist d'ostroier.* (Alexis) Cependant les deux tours à valeur temporelle ne sont admis dans la langue littéraire qu'au XVII^e s. (Maupas).

Pour le passif, il faut noter l'emploi fréquent des verbes pronominaux depuis le XV^e s.: */ s'i disoit autant de messes par jour comme a Rome.* (Commynes) L'usage du moyen français ne connaît pas les restrictions aussi minimales qu'elles soient caractérisant l'emploi moderne des formes pronominales: le sujet peut être

indifféremment un nom de personne et un nom de chose, l'agent n'est pas toujours énoncé. *Et cest art s'applique* (= est appliqué) *aux fevres, charpentiers et maçons*. (Deschamps) *Oultre plus, rymes se peuvent fere* (= sont faites) *en vers; [...] les vers qui se terminent en ceste syllabe sont appelez femenins*. (Leg-rand) *Nostre gentil homme, qui mignon se povoit bien nommer*. (= est dénommé) (Cent Nouvelles Nouvelles)

COURS N 7

Thème: LE FRANÇAIS AU XVI^E S. : PHONETIQUE, GRAMMAIRE ET LEXIQUE

Plan du cours:

1. Condition historique de la formation du français, langue nationale.
2. Structure phonétique : voyelle, consonne, orthographe.
3. Structure morphologique: formes morphologiques et leur emploi.
4. Structures syntaxiques : évolution de l'ordre des mots.
5. Enrichissement du vocabulaire du français national.

Mots-clés: expansion du français, ordonnance royale, langue administrative, parlers d'oïl, parlers d'oc, valeur d'individualisation, valeur de généralisation, réduction des groupes consonantiques, perdre son autonomie, formes étymologiques du futur et du conditionnel, concurrence entre les désinences.

La Renaissance : L'affirmation du français (XVI^e siècle)

Le XVI^e siècle fut celui de la Renaissance. Au plan des idées, en dépit des guerres d'Italie et des guerres de religion qui ravagèrent la France tout au long du siècle, le pays vécut une période d'exaltation sans précédent: le développement de l'imprimerie (inventée au siècle précédent), la fascination pour l'Italie, et l'intérêt pour les textes de l'Antiquité, les nouvelles inventions, la découverte de l'Amérique, etc., ouvrirent une ère de prospérité pour l'aristocratie et la bourgeoisie. Pendant que la monarchie consolidait son pouvoir et que la bourgeoisie s'enrichissait, le peuple croupissait dans la misère et ignorait tout des fastes de la Renaissance.

A la fin du XVe siècle, qui avait connu des conflits militaires, l'expansion du français se trouvait renforcée. Le roi de France avait désormais une armée permanente et ces immenses brassages de la population mêlée par les guerres n'ont pu que favoriser le français auprès des soldats patoisants. Avec ses 20 millions d'habitants, la France restait le pays le plus peuplé d'Europe et les impôts rendaient le roi de France plus peuplé que ses rivaux, ce qui contribua à asseoir son autorité et à promouvoir sa langue. De plus, Paris commençait à dominer la vie économique du pays; l'Église et l'Université y exerçaient leurs principales activités, tandis que les grandes familles de marchands et de banquiers y avaient installé leur quartier général. On y trouvait aussi le Parlement, la Chambre des comptes, le Grand Conseil, la Chancellerie, etc. A partir de 1528, le roi François I^{er} manifesta son

intention de s'installer a Paris: *Nostre intention est doresnavant faire la plus grande part de nostre demeure et sejour en nostre bonne ville et cité de Paris et alentour plus grande part'aulture lieu du royaume.*

Dès lors, toute une population nouvelle et influente prit racine a Paris et propagea le «françois» du roi. Il s'élabora ainsi une forme de français, tantôt populaire tantôt cultivé, qui s'étendit dans toute l'Ole-de-France. La variété populaire, le parisien (aujourd'hui le francilien?), est celle des artisans, des ouvriers ou manœuvres, des serviteurs, des petits marchands, etc. La variété cultivée, le françoys, est celle de la religion, de la bourgeoisie, de l'enseignement, de l'administration et du droit. Ces deux variétés étaient différentes, surtout dans la prononciation et le vocabulaire, mais néanmoins intelligibles entre elles. Si le parler parisien comptait plus de locuteurs que le françoys, celui-ci demeurait plus de locuteurs.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts

Une autre cause pourrait expliquer également l'expansion du français a cette époque: une importante ordonnance royale, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), traitait de la langue, du moins partiellement (deux articles), car le titre de l'ordonnance mentionnait clairement qu'il s'agissait de la justice: Ordonnance du Roy sur le fait de justice. Pour François Ier, cette ordonnance était une façon de réduire le pouvoir de l'Église tout en augmentant celui de la monarchie. Dorénavant, le roi s'attribuait de plus grands pouvoirs administratifs et limitait ceux de l'Église aux affaires religieuses, notamment pour les registres de naissance, de mariage ou de décès, lesquels devaient être contresignés par un notaire. En obligeant les curés de chaque paroisse a tenir un registre des naissances et des décès, François Ier inaugurait ainsi l'état civil.

C'est dans son château de Villers-Cotterêts que François Ier, qui parlait le françoys, le latin, l'italien et l'espagnol, signa l'ordonnance imposant le françoys comme langue administrative au lieu du latin.

Bien que l'ordonnance soit relativement longue avec ses 192 articles (voir le texte complet), seuls les articles 110 et 111 concernaient la langue:

110. Que les arretz soient clers et entendibles et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdictz Arretz, nous voullons et ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si clerement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aulcune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretacion.

111. Nous voulons que doresenavant tous arretz, ensemble toutes aultres procedures, soient de noz courtz souveraines ou aultres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commisions, sentences, testamens et aultres quelzconques actes et exploictz de justice ou qui en deppendent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langaige maternel francoys et non aultrement.

[110. Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des arrêts de nos cours souveraines, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement,

qu'il n'y ait ni puisse avoir ambiguïté ou incertitude, ni lieu a demander interprétation.

111. Nous voulons donc que dorénavant tous arrêts, et ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, soient des registres, enquêtes, contrats, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françoys et non autrement.]

Cette mesure royale faisait en sorte que les procédures judiciaires et les décisions de justice soient accessibles a la population. Pour cela, il fallait utiliser le «langage maternel françoys» au lieu du latin. Aujourd'hui, on considère que ce texte de François Ier faisait du français la langue officielle de l'État, mais ce n'était pas très clair a l'époque. En revanche, tout le monde avait compris que, dans un tribunal, les parties en cause devaient dorénavant comprendre la langue de la procédure; finies les longues plaidoiries préparées en latin par les avocats! Beaucoup comprirent aussi que les tribunaux avaient désormais le choix d'utiliser le «françoys» OU le «langage maternel vulgaire», c'est-a-dire la langue locale, a l'exclusion du latin. A l'époque, le français était aussi étranger que le latin pour l'immense majorité de la population. Rappelons que la plupart des ordonnances royales précédentes (entre 1490 et 1535) employaient des formules autorisant le choix entre deux usages linguistiques:

- «en langage François ou maternel» (ordonnance de 1490);
- «en vulgaire ou langage du pais» (ordonnance de 1510);
- «en langue vulgaire des contractans» (ordonnance de 1531);
- «en françoys ou a tout le moins en vulgaire dudict pays» (ordonnance de 1535).

Comme a l'époque les patois étaient omniprésents, personne ne comprit que l'ordonnance royale considérait que le «françoys» était la langue maternelle de tous les Français, mais ce mot pouvait comprendre a l'époque tous les parlers d'oïl. Autrement dit, le champenois, le picard, l'artois, etc., pouvaient être considérés comme du «françoys». En général, on estimait que l'ordonnance de 1539 n'était pas dirigée contre les parlers locaux, mais seulement contre le latin de l'Église utilisé par les «gens de droit» ou de justice.

Article

La valeur de „détermination/indétermination" qui constitue le sens de l'article français se précise un peu plus au XVI^e s. bien qu'elle ne soit pas encore définitivement constituée. L'usage de l'article défini s'étend, d'une part, aux substantifs, abstraits ce qui lui confère la valeur généralisante marquée à l'article zéro en l'ancien français: [...] *studieux des choses de la nature* (Des Périers), *il tourna et vira tant par les bois et montagnes...* (Des Périers), *Mais la richesse l'avait du tout délaissé.* (Marguerite) D'autre part, l'emploi de l'article n'est plus limité aussi rigoureusement par la fonction syntaxique du nom; c'est ainsi que l'article est usité devant les noms en fonction de compléments, bien que la règle ne soit pas commune; les deux formes avec et sans article sont encore tolérées: [...] vos

oraisons, qui commencent par l'honneur et finissent par le contraire. (Marguerite) *Aviser donc si vous avez désir De rien prêter.* (Marot) [...] *par cela il prévoit danger de famine.* (Calvin)

L'évolution de l'article indéfini retarde beaucoup sur celle de l'article défini: même au XVI^e s. celui-là n'a pas encore stabilisé sa valeur d'individualisation indéterminée ni de généralisation: *Mais veistes vous oncques chien rencontrant quelque os medulare* (Rabelais) Les noms précédés d'un adjectif sont marqués tantôt de l'article indéfini tantôt de l'article zéro: *De faire un si méchant tour à sa sœur.* (Marguerite) *Grandgousier estoit bon raillard en son temps.* (Rabelais) *Ce peu de contentement donna grande satisfaction au cœur de ces deux parfaits amants.* (Marguerite) Les proverbes en tant que formules figées.

L'évolution des formes de l'adjectif au XVI^e siècle

La tendance à l'analyse et à la régularisation continue d'être prépondérante au XVI^e s. Mais étant à cheval sur deux états opposés de la langue, l'un ancien et synthétique, l'autre moderne et analytique, le XVI^e s. se caractérise par la coexistence de plusieurs formes et valeurs différentes, par maintes contradictions dans leur emploi.

Noms et adjectifs. Devenu le signe de la flexion du pluriel, le -s s'introduit dans les noms aux pluriels particuliers. C'est ainsi que malgré la position plus ou moins stable des formes en -al, -ail/-aux, -iel/-eux, on voit apparaître des formes analogiques en -als: *canal, canals; bals, bocals, cals, madrigals, vassals; bails, soupirails, gouvernails, portails*. Le pluriel -ouils formé sur le singulier est aussi fréquent: *genouils, verrouils*, etc. Les pluriels en -eulx abondent, mais font tout de même place aux formes analogiques: *cieulx, ayeuelx, lincieulx* — à côté de *cielz, œilz, chevreils*, etc.

Cependant le XVI^e s. connaît un amuïssement progressif de -s final devant la consonne initiale du mot suivant. Ceci est dû non seulement à la loi de la réduction des groupes consonantiques au dépens de la première consonne du groupe, dans le mot et dans la chaîne parlée (*le (s) livre (s) sur la table*), mais surtout à l'usage de l'article exprimant lui aussi l'opposition „singulier/pluriel”: *le, la, Viles*.

Dans les adjectifs la flexion -e se répand pour marquer le féminin et atteint les adjectifs en -al, -el (*libérale, royale, cruelle, éternelle, telle quelle*, etc.), ceux en -c (*turc/turque, greclgre(c)que*), bien que l'usage en soit encore hésitant. Le -e étant considéré comme la marque du féminin, on le supprime dans les adjectifs du masculin à terminaison invariable, ce qui donne naissance aux formes *olimpicq, diabolicq, tiran-nicq; fidel, rebel; agil, viril*, comme en MF (v. § 131). Les formes les plus communes dans cette classe des mots sont cependant celles en -e pour les deux genres.

La tendance à l'analyse éliminant toute sortes de morphèmes postposés au noyau lexical pour transférer la marque grammaticale en préposition au nom est doublée de l'amuïssement de -e final au XVI^e s. Les deux procès ont pour

conséquence la déchéance progressive de la flexion du féminin dans l'exercice oral de la langue. Le -e du féminin devient un signe graphique.

Le suffixe -eur dans les noms et les adjectifs a toujours le féminin -eresse: *menteresse, broderesse, flatteresse, danseresse*, etc. Comme le -r final s'amuit, le suffixe -eu(r) assone avec -eu(\) et forme sur le modèle de celui-ci le féminin en -euse, d'où les formes modernes *menteuse, flatteuse, danseuse, tricheuse*, etc.

La langue garde les deux formes du masculin dans les adjectifs *beau, bel; fou, fol; mou, mol; vieux, vieil; nouveau, nouvel*, mais l'usage de la forme à finale consonantique n'est pas encore réservé, comme c'est le cas du français moderne, à la préposition au nom à l'initiale vocalique: *estant mol entre les rasoirs des barbiers...* (Montaigne) *Donc, homme vieil, pourquoi prends-tu envie De retourner en ta jeunesse pleine?* (Marot)

Les constructions analytiques deviennent communes pour marquer le comparatif et le superlatif: *plus (moins) facile, le (la, les) plus (moins) facile*. Les vestiges des formes synthétiques et des superlatifs sans article apparaissent fort rarement: *C'est, comme dict Platon, la beste du monde plus philosophe* (Rabelais), *la perfectissime partie* (Rabelais).

La valeur de „détermination/indétermination" qui constitue le sens de l'article français se précise un peu plus au XVI^e s. bien qu'elle ne soit pas encore définitivement constituée. L'usage de l'article défini s'étend, d'une part, aux substantifs, abstraits ce qui lui confère la valeur généralisante marquée à l'article zéro en ancien français: [...] *studieux des choses de la nature* (Des Périers), *il tourna et vira tant par les bois et montagnes...* (Des Périers), *Mais la richesse l'avait du tout délaissé.* (Marguerite) D'autre part, l'emploi de l'article n'est plus limité aussi rigoureusement par la fonction syntaxique du nom; c'est ainsi que l'article est usité devant les noms en fonction de compléments, bien que la règle ne soit pas commune; les deux formes avec et sans article sont encore tolérées: [...] *vos oraisons, qui commencent par l'honneur et finissent par le contraire.* (Marguerite) *Avisez donc si vous avez désir De rien prêter.* (Marot) [...] *par cela il prévoit danger de famine.* (Calvin)

L'évolution de l'article indéfini retarde beaucoup sur celle de l'article défini: même au XVI^e s. celui-là n'a pas encore stabilisé sa valeur d'individualisation indéterminée ni de généralisation: *Mais veistes vous oncques chien rencontrant quelque os medulare?* (Rabelais) Les noms précédés d'un adjectif sont marqués tantôt de l'article indéfini tantôt de l'article zéro: *De faire un si méchant tour à sa sœur.* (Marguerite) *Grandgousier estoit bon raillard en son temps.* (Rabelais) *Ce peu de contentement donna grande satisfaction au cœur de ces deux parfaits amants.* (Marguerite) Les proverbes en tant que formules figées gardent jusqu'à nos jours les vestiges de l'article zéro: *Petite pluie abat grand vent.* (Rabelais) *A grand cheval grand gué*, etc.

Quant à l'article partitif laissons la parole à F. Brunot: „On peut considérer que c'est au XVI^e siècle que la formule partitive devient un véritable article. Henri Estienne et Ramus en constatent l'existence; toutefois, l'un et l'autre admettent

encore aussi bien *manger pain* que *manger du pain*, tandis qu'en 1607, Maupas fera une théorie complète de l'article partitif". Le partitif à l'époque traduit une quantité indéterminée d'une chose déterminée, l'article partitif se ressent de son origine (de l'article défini): [...] *et avec ce nous tirez du meilleur vin que vous ayez.* (Cent Nouvelles Nouvelles)

Pronoms personnels

La tendance à l'analyse et à la régularisation continue d'être prépondérante au XVI^e s. Mais étant à cheval sur deux états opposés de la langue, l'un ancien et synthétique, l'autre moderne et analytique, le XVI^e s. se caractérise par la coexistence de plusieurs formes et valeurs différentes, par maintes contradictions dans leur emploi.

L'usage des pronoms personnels sujets s'impose de plus en plus bien que leur absence ne soit pas rare, ce que F. Brunot attribue à l'imitation du style de C. Marot. Pourtant, le non-emploi des pronoms sujets est dû plutôt à l'usage flottant de l'époque transitoire", justifié par la flexion verbale encore en vigueur. En voici quelques exemples: *Et suis délibérée de tenir ce propos.* (Marguerite) *Sinon la vérité, laquelle moi-seule je sais.* (Marguerite) *Et, pour fappaiser, luy donnèrent à boyre et feut porté sur les fonts, et là baptisé.* (Rabelais)

Le pronom sujet s'introduit aussi progressivement dans les formes impersonnelles, quoique son emploi n'y soit pas encore de rigueur. Citons des exemples pour les deux constructions possibles: *C'est pourquoi) fault ouvrir le livre.* (Rabelais) *Or y avait là dedans un charretiers voiturier.* (Des Périers) *II fallut déchausser cette autre jambe.* (Des Périers) *Sur moi ne faut telle rigueur étendre.* (Marot)

Les formes *je, tu, il* perdent leur autonomie et cessent petit à petit de s'employer en sujet détaché, elles s'accolent au verbe et deviennent atones en préposition, faisant place en position accentuée aux formes toniques qui avaient servi autrefois de régime - *moi, toi, lui*. Toutefois, *je* est plus résistant. Leur ancien emploi persiste dans les formules de procédure: *Je, soussigné ...* Exemples: *Je, combien que indigne, y fuz appelé.* (Rabelais) *Si moi qui suis votre maître, vous porte telle l'ancien françaisfection.* (Marguerite) Notons un emploi particulier des pronoms toniques avec les verbes régissant une préposition - *parler à toy, respondre à toy*, supplanté plus tard par *te parler, me répondre*, etc. *Il ferait bon à cette heure parler à vous.* (Des Périers)

Les pronoms compléments qui précèdent le verbe suivent l'ordre des mots du MF, le complément direct se trouve devant le complément indirect: [...] *et le vous mène à tort et à travers.* (Des Périers)

L'évolution des formes des pronoms démonstratifs et relatifs au XVI^e s

Depuis lors, les études sur le moyen français se sont multipliées, et nous avons maintenant la vaste synthèse des linguistes français qui, tout en ayant "le sentiment ... d'effectuer un travail de défrichage" et ne visant "qu'à donner une description, la plus complète et la plus complète et, des produits du langage des XIV^e et XV^e siècles." On insiste peut-être pas assez sur la distinction (sémantique) des

démonstratifs : entre 'pres' et 'loin' et, de même, sur le fait que ce est encore en MF un pronom disjoint (= français moderne (FM) cela). - (les possessifs) pour l'ancienne construction un/le/ce mien cheval, aux hypothèses avancées par P. Rickard, à propos de l'évolution de m'ame à mon ame, ajouter 1) l'instabilité du genre dans les noms à initiale vocalique (FM un honneur, mais une peur, etc.) et 2) et que, avec mon ame, les adjectifs possessifs se comportent maintenant comme les autres déterminatifs devant nom à initiale vocalique (c.a.d., sans distinction de genre: mon homme/mon ame - l'homme/l'ame, cet homme/cette ame).

Le démonstratif a perdu quantité de ses formes au moyen français dont *cist*, *cil*, *ce* et *ceste*. On rencontre cependant plusieurs formes anciennes au XVI^e s. Ex.: [...]*Id'icelluy vous convient estre saiges.* (Rabelais) *C'est an passé cil qui est régnera.* (Rabelais) *Je lui ai élargi ceste-ci.* (Des Périers) Vers la fin du XVI^e s. les fonctions, adjectivale et pronominale, se trouvent déjà réparties entre les deux séries de formes: *cet*, *celle/ces*, d'une part, et *celui(y)*, *celle/ceux*, *celles* et *ce*, *cela*, *ceci(y)*, d'autre part.

Notons l'emploi autonome et tonique du pronom *ce*: *Mais en ce je me reconforte.* (Rabelais) *Pour ce le maître d'hôtel, bien souvent le baillait à l'un des officiers.* (Des Périers). L'emploi des pronoms démonstratifs avec les particules adverbiales *ci* et *la* s'étend sur les phrases où les pronoms sont déterminés par une proposition relative: *cela qui*, *celle la qui*, *ceux la qui*, etc. *Voudriez-vous aymer desormais Celle la qui riayma iamaiz?* (Jodelle) *Cela que tu dis est faux.* (Amyot)

On rencontre au XVI^e s., le pronom démonstratif suivi d'un adjectif ou d'un participe, en voici un exemple emprunté à F. Brunot: *Qui fut semblable à celui donné par l'oracle d'Apollon au Roy. Et quand celui devant dit revint des champs.* (Cent Nouvelles Nouvelles)

Les pronoms relatifs et interrogatifs reçoivent la forme analogique du féminin; *quelle*, *laquelle*. Il faut noter pour le XVI^e s. un emploi extrêmement étendu du pronom variable *lequel*, remplacé en moyen français par *qui*, *que*, *dont*. Ex.: [...]*elle en achèterait une douzaine d'œufs, lesquels elle mettrait couvrir.* (Des Périers) [...]*quantité de pièces antiques de monnaie, desquels il ne savait la valeur.* (Des Périers) Notons l'emploi fréquent de *dont* au sens étymologique 'd'où': *Mon ami, dont vous viennent ces pigeons ici?* (Rabelais).

Les pronoms indéfinis assument à l'époque deux fonctions, celles de l'adjectif et du nom, tels, par exemple, *nul(le)*, *chacun(e)*, *autre*, *autrui*, *aucun(e)*: *Plust à Dieu qu'un chascun sceust aussi certainement sa généalogie.* (Rabelais) [...] *pour chascune fois.* (Rabelais) [...] *jamais nul ne voudrait mourir.* (Des Périers) *A celle fin qu'il n'y ait faute nulle.* (Marot) *Aucunes fols le feu se mettra en notre maison.* (Calvin) *Aucuns de nous sont détenus en prisons.* (Calvin).

Une autre particularité de quelques-uns de ces pronoms se fait voir dans leur valeur lexicale. Les pronoms aujourd'hui négatifs ont parfois une acception positive comme aux époques précédentes. Ce sont *nul*, *aucun* (=

quelqu'un), le dernier de préférence au pluriel (cf. l'emploi moderne — *d'aucuns disent*): [...] *lisans les joyeux titles d'aulcuns livres de nostre invention*. (Rabelais) [...3] *digne d'estre leu plus que nul qui ait écrit ci dauant*. (Pe-letier du Mans).

L'évolution des formes temporelles du verbe au XVI^e siècles

La tendance à l'unification des désinences dans le verbe s'effectue par deux voies parallèles suivant qu'il s'agit de la langue parlée ou de la langue écrite. Dans celle-ci, c'est la flexion -e qui s'implante dans les verbes au thème vocalique bien que d'une façon irrégulière à la 1^{re} personne du présent de l'indicatif, et la flexion -s qui s'impose à la 1^{re} personne du présent de l'indicatif des verbes du 2^e groupe et du passé simple au 3^e groupe. Les formes alternent cependant dans les écrits d'un même auteur; par exemple, chez Rabelais: *je pry*, *je vous en pry*, etc. Plusieurs grammairiens, et entre autres H. Estienne, se prononcent en faveur de l'omission de -s qui est la désinence de la 2^e personne. Toutefois H. Estienne l'admet pour les monosyllabes: *je suis*, *puis*, *dis*, *meurs*, *dors*.

Les terminaisons du pluriel au présent du subjonctif ne se sont pas stabilisées définitivement: **-ions**, **-iez** coexistent avec **-ons**, **-ez**.

La flexion -s apparaît à l'imparfait de l'indicatif et au présent du conditionnel, mais au cours du XVI^e s. à côté de -oys, on rencontre les variétés des désinences connues aux époques précédentes. Bien que les tendances régulatrices soient nettes, l'usage reste flottant et F. Brunot a raison de dire que «les contradictions abondent d'un grammairien à l'autre».

Le français parlé tend également au nivellement des formes, mais il y arrive en supprimant toute désinence à la suite de l'amunissement des voyelles et consonnes finales. Les flexions sont désormais des simples signes graphiques, symboles de la catégorie de personne qui est rendue en français par les pronoms personnels sujets dont l'emploi devient plus régulier.

À part le passé simple des verbes du 1^{er} groupe et des temps composés il n'y a que les 1^{re} et 2^e personnes du pluriel qui gardent leurs désinences. Ces formes distinctes sont dans la plupart des cas employées sans pronom sujet: *Et, à l'heure, eûmes paroles de mariage*. (Marguerite) *Ils vous mettront au lieu où serez contrainte de parler autre langage*. (Marguerite)

La concurrence entre les désinences **-arent** et **-erent** au passé simple des verbes du 1^{er} groupe est encore vitale: [...] *à la conséquence qu'ils en tirarent*. (Montaigne) Il est toutefois intéressant de signaler que chez Du Bellay „les formes en **-arent**, constantes en 1549, disparaissent de la *Deffense* en 1557" (F. Brunot).

C'est au XVI^e s. que la consonne **t** s'introduit entre le verbe du 1^{er} groupe et le pronom **il** dans la forme interrogative sur le modèle des verbes du 2^e et du 3^e groupes: *aime-t-il* Pourtant les poètes de la Pléiade persistent à employer l'élision: *Me cherche elle ou non?* (Bapt)

À côté des formes étymologiques du futur et du conditionnel dues aux modifications phonétiques (*assauldray*, *cueldray*, *je bueroys* - *je beurai*, *j'atnerrai*, *je dorrai*, *tu orras*, *tu lairras* etc.), il apparaît de plus en plus souvent

des formes modelées sur l'infinitif: *assaillirai, cueillirai, boirai, amènerai, donnerai, laisserai*, etc.

La langue continue à éliminer les restes des alternances des radicaux mais „un certain nombre de verbes ne résistent pas à cette épreuve, et, incapables, faute de vitalité, d'unifier leurs radicaux, deviennent défectifs" (F. Brunot). Ces verbes ne gardent que quelques formes isolées ou bien tombent en désuétude. C'est le cas de l'impersonnel (l'unipersonnel) *il ancian françaisfiert, il appert, il chault*, et des verbes tels que *loisir, fêrir, souloir*, etc. Néanmoins, ça et là, on trouve des formes archaïques: *qu'il œuvre n'y cherrait (inf. choir) voulsissent* (Marot), *je me treuve, tollir* ('ravir'), *issir* ('sortir'), *doint* (Rabelais), etc. L'alternance des radicaux est vivante dans les verbes du 3^e groupe et sert de flexion intérieure pour opposer certains temps et modes: *je viens - je vins - je vienne; je prends - je pris-je preigne (prenne)*, etc.

Les temps composés se sont constitués dans tous les modes. C'est au XVI^e s. que sont formulées les règles du FM sur l'accord du participe passé avec le complément. Ramus y souscrit tandis que la règle est contestée par Meigret qui qualifie les tournures „les grâces que je vous ai faites" de „lourdes incongruités, reçues pour courtizanes élégantes".

Tout en se rapprochant dans la proposition, l'auxiliaire et le participe jouissent cependant d'une certaine liberté, ils peuvent se trouver à distance l'un de l'autre et renfermer de la sorte différents éléments de la phrase, de préférence les circonstanciels: *Le reste j'ay oy dessoubz adjousté par reverance de l'antiquaille.* (Rabelais) *J'ay, respondit Gargantua, par longue et curieuse expérience inventé un moyen.* (Rabelais) L'auxiliaire n'est pas répété quand le prédicat est représenté par des termes multiples: [...] *ont enchevestré leurs muletz, vestu leurs pages, escartelé leurs chausses, brodé leurs guandz...* (Rabelais)

Il n'y a pas de changements considérables par rapport au siècle précédent. La tendance à exprimer l'antériorité à l'aide des formes composées s'impose de plus en plus; le XVII^e s. connaît aussi la valeur aspective de ces formes, elles traduisent l'achèvement de l'action: *Quand le barbier eut vu la jambe a nu, il ne trouva point de lieu entamé.* (Des Périers) [...] *prenait son tranchet et découpait le cuir de Blondeau, comme il l'avait vu faire.* (Des Périers)

Le même aspect est marqué par le futur antérieur: *Et dès lors que ils seront tous passés la planche, vous ôterez, sans mener bruit, le carreau.* (Noël du Fail)

La concordance des temps telle qu'elle est en français moderne ne s'est pas encore établie définitivement, mais certains auteurs lui sont déjà plus ou moins fidèles. *Les assistons dirent que vraiment il devoit avoir par ce le nom de Gargantua, puis que telle avoit esté la première parolle de son père a sa naissance.* (Rabelais)

Il faut signaler pour le subjonctif l'emploi fréquent du plus-que-parfait pour exprimer l'irréel dans les deux parties d'une phrase complexe: *Si ma santé eût pu porter l'état de religion, je l'eusse volontiers pris.* (Marguerite)

L'usage du subjonctif connaît cependant certaines restrictions. C'est ainsi que l'indicatif s'introduit après les verbes *croire* et *penser* quand le doute n'est pas accentué. En cas de doute, le subjonctif est maintenu. *Je cuyde que soye descendu de quelque riche roy ou prince.* (Rabelais) *Lesquels a l'ounr crier pensaient qu'il fut énormément blessé.* (Des Périers) *Je cuyde qu'il veut auoir mon pourceau.* (Nicolas de Troyes).

Les verbes exprimant le sentiment (regret, étonnement, douleur, plaisir) n'exigent pas encore un subjonctif dans la subordonnée: *Je regrette de tout mon cueur que n'est icy Picrochole.* (Rabelais) Après les verbes exprimant la crainte les deux modes alternent avec l'infinitif, mais le subjonctif y est fréquent: *Craignit qu'on mist ras.* (Rabelais) // *craignait de n'avoir pas bien caché ce pot et qu'on le lui dérobat.* (Des Périers) *J'ay grana peur que toute ceste entreprinse sera semblable a la farce du pot au laid.* (Rabelais)

Quant au passif, la langue littéraire l'emploie très souvent par imitation latine, tandis que le langage populaire substitue l'actif au passif, les préférences du français allant au sujet agissant. Les verbes pronominaux a valeur passive font fortune au XVI^e s.: *Un livre trepelu qui se vend par les bisouars et porteballes.* (Rabelais) t...] *et voir par les quels ressorts se donne le bransle.* (Montaigne) Ils sont fréquents dans les tours impersonnels: [...] *il se lict dans ta Bible que ...* (Montaigne)

Par contre, les verbes intransitifs se servent de moins en moins, de la formule pronominale et il leur arrive même d'abandonner le pronom réfléchi: *se combattre* > *combattre*, *se dormir* > *dormir*, *se marcher* > *marcher*, etc. Cependant les intransitifs pronominaux restent encore nombreux, mais l'usage en est incertain: *se bouger*, *se sourire*, *se feindre*, etc. F. Brunot estime que «c'est un point sur lequel il faudrait des statistiques, car les textes se contredisent trop souvent pour que dans l'état actuel des recherches on puisse rien affirmer de précis».

Ўқув-методик адабиётлар ва электрон таълим ресурслари рўйхати

Асосий:

1. Катагощина Н.А. «История французского языка». М., ВШ. 1976.
2. Бобоколонов Р.Р., Ёкубов Ж.А. Роман филологиясига кириш фанидан ўқув қўлланма. Бухоро 2005.
3. Сергиевский М.А. История французского языка. М., 1952.
4. Скредина Л.М. Хрестоматия по истории французского языка. М., 1981.
5. Шигаревская Н. А. «История французского языка» Ленинград. 1974. (на французском языке).
6. Щетенкин В.Е. «История французского языка». Москва. 1992.

қўшимча:

1. Щетенкин В.Е. «История французского языка». Москва. 1992.
2. ALLIÈRES, Jacques. *La formation de la langue française*, Paris, P.U.F., coll. «Que sais-je?», 1907, 1982, 128 p.
3. BARBAUD, Philippe. *Le choc des patois en Nouvelle-France*, Sillery (Québec), Presses de l'Université Laval du Québec, 1984, 204 p.
4. WALTER, Henriette. *Honni soit qui mal y pense*, Paris, Éditions Robert Laffont, 2001, 364
5. CERQUIGLINI, Bernard. «H comme Histoire. Le français: un créole qui a réussi» dans ***Le français dans tous ses états***, Paris, Flammarion, p. 109-123, 2000.

Электрон таълим ресурслари

- 1.. [www. google fr](http://www.google.fr). L'histoire de le langue